



PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 3 – DIAGNOSTIC AGRICOLE



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Diagnostic agricole

Réalisé dans le cadre du PLUI

Rapport de l'étude



Juin 2016

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	1
MÉTHODOLOGIE.....	2
Première phase : animation du milieu, collecte et analyse des données	2
Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins	2
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	4
Présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres	4
Des communes plutôt rurales sous l'influence d'un pôle urbain proche	5
L'occupation du sol.....	6
Un territoire et des paysages diversifiés	6
Un territoire agricole hétérogène	8
L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES	10
Présentation générale des exploitations	11
<i>Une densité des exploitations sur le territoire proche de la moyenne régionale.....</i>	<i>11</i>
<i>Des exploitations en évolution.....</i>	<i>11</i>
<i>Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage</i>	<i>12</i>
La dimension humaine dans les exploitations	15
<i>Les chefs d'exploitation</i>	<i>15</i>
<i>Des emplois présents dans les exploitations.....</i>	<i>16</i>
<i>Différents intervenants pour faciliter l'organisation du travail</i>	<i>17</i>
Le foncier, support de l'activité agricole	19
<i>Un parcellaire agricole morcelé</i>	<i>19</i>
<i>Les bâtiments d'exploitation.....</i>	<i>22</i>
<i>Les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu majeur pour les exploitations</i>	<i>23</i>
Productions et filières.....	25
<i>Productions végétales.....</i>	<i>25</i>
<i>Productions animales</i>	<i>28</i>
<i>Démarches de qualité.....</i>	<i>31</i>
<i>Filières et débouchés</i>	<i>32</i>
Les activités de diversification	36
<i>Commercialisation en circuits courts</i>	<i>36</i>
<i>Activités d'accueil</i>	<i>36</i>
<i>Les réseaux</i>	<i>38</i>
<i>Les limites au développement des circuits courts</i>	<i>38</i>
<i>Développement des énergies nouvelles.....</i>	<i>38</i>

Perspectives d'évolution des exploitations	40
<i>Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations</i>	<i>40</i>
<i>Les projets liés aux cultures et aux ateliers animaux</i>	<i>41</i>
<i>Les projets de bâtiments</i>	<i>42</i>
<i>Les projets de diversification</i>	<i>43</i>
Une multitude d'acteurs auxquels font appel les exploitants locaux	45
<i>La mise en œuvre de la politique publique.....</i>	<i>45</i>
<i>Les syndicats agricoles</i>	<i>45</i>
<i>Les organisations économiques</i>	<i>45</i>
<i>Les organismes de crédit et d'assurances mutualistes.....</i>	<i>45</i>
<i>L'appui technique et économique</i>	<i>45</i>
<i>Le développement agricole et rural.....</i>	<i>45</i>
<i>L'enseignement agricole</i>	<i>47</i>
<i>Les organismes de recherche</i>	<i>47</i>
<i>Les services de l'État.....</i>	<i>47</i>
L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE	48
Le paysage, l'eau et l'environnement	48
<i>L'agriculture dans le paysage.....</i>	<i>48</i>
<i>L'eau, un enjeu sur le territoire du Pays de Lumbres.....</i>	<i>48</i>
<i>Les enjeux environnementaux.....</i>	<i>52</i>
<i>Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement.....</i>	<i>55</i>
<i>Mais des pressions liées aux périmètres de protection de captage et aux zonages environnementaux</i>	<i>56</i>
Difficultés rencontrées par les exploitations agricoles.....	59
<i>Une forte pression sur le foncier</i>	<i>59</i>
<i>Le boisement : une problématique importante sur le territoire</i>	<i>59</i>
<i>Des problèmes de circulation</i>	<i>61</i>
<i>Dégradations, incivilités et conflits de voisinages</i>	<i>61</i>
ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS	65
Approche humaine	65
<i>Constats et éléments de contexte</i>	<i>65</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations</i>	<i>66</i>
Approche foncière.....	67
<i>Constats et éléments de contexte</i>	<i>67</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations pour l'espace agricole</i>	<i>68</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations pour les exploitations et leur fonctionnement</i>	<i>68</i>
Approche économique	69
<i>Constats et éléments de contexte</i>	<i>69</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations - productions</i>	<i>70</i>

<i>Besoins, enjeux et préconisations - diversification</i>	<i>70</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations – difficultés rencontrées.....</i>	<i>70</i>
Approche environnementale.....	71
<i>Constats et éléments de contexte.....</i>	<i>71</i>
<i>Besoins, enjeux et préconisations</i>	<i>71</i>
Le repérage cartographique des enjeux spatiaux.....	72
<i>Des enjeux liés au bâti agricole</i>	<i>72</i>
<i>Des enjeux liés au parcellaire.....</i>	<i>72</i>
<i>Les équipements spécifiques : forages, points d'eau, drainage et réseau d'irrigation</i>	<i>73</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>73</i>
CONCLUSION	74
GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	76
ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres	78
ANNEXE 2 : Liste des zonages environnementaux présents sur le Pays de Lumbres	81

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Localisation des sièges des exploitations agricoles en activité	1
Structure du parcellaire.....	2
Occupation précaire	3
Utilisation du sol sur la CC du Pays de Lumbres	4
Localisation des sièges et des sites des exploitations agricoles selon leur régime sanitaire.....	5
Exploitations ayant une activité ou un projet d'activité de diversification	6
Localisation par les exploitants des bâtiments pouvant changer de destination	7
Zonages environnementaux sur la CC du Pays de Lumbres	8
Exploitations rencontrant des pressions liées à la protection des ressources en eau et des zones NATURA 2000.....	9
Pression foncière et boisement.....	10
Dégradations de gibiers, incivilités et conflits de voisinages.....	11

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Omer, la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais a réalisé un diagnostic agricole en partenariat avec le Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer.

Ce diagnostic a été établi à l'échelle des six intercommunalités (EPCI) comprises dans le périmètre du Pays de Saint-Omer, soit 118 communes. Au total, 793 exploitations ont été enquêtées sur les 933 exploitations recensées, soit un taux d'enquête de 85%.

En parallèle, la Communauté de communes du Pays de Lumbres élabore un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de son périmètre

Dans ce cadre, elle a signé une convention avec la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais pour la réalisation d'un rapport spécifique reprenant les résultats issus du diagnostic agricole du SCOT.

Cette étude présente les résultats du diagnostic agricole sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres et se décline en deux étapes :

- la première étape comprend trois parties :
 - o présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et de ses principales caractéristiques ;
 - o caractérisation de l'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions : humaines, foncières et économiques ;
 - o caractérisation de l'agriculture par rapport à l'environnement et des difficultés qu'elle rencontre sur le territoire ;
- la seconde étape identifie les enjeux, les besoins et les préconisations concernant l'agriculture sur le territoire.

Le dossier est composé d'un rapport, d'un atlas cartographique, de cartes thématiques et descriptives, de cartes à enjeux et de fiches communales. Afin de respecter la confidentialité des données, certaines communes ont été regroupées.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport a été élaboré par le service Études de la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais dans le cadre d'une prestation complémentaire signée avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres le 10 février 2016.

Les données proviennent des enquêtes réalisées dans le cadre de la révision du SCOT du Pays de Saint-Omer. Le travail s'est déroulé en deux phases.

Première phase : animation du milieu, collecte et analyse des données

→ **Information et sensibilisation des agriculteurs**

Préalablement aux réunions, un courrier d'information a été envoyé aux maires et aux responsables agricoles locaux pour les informer de la démarche et vérifier la liste des exploitations par commune.

Au total, 8 réunions d'information des agriculteurs en présence du Maire ou de leur représentant ont été organisées sur le Pays de Lumbres. Chaque réunion concernait un groupe de communes. Les réunions se sont déroulées entre mai et juin 2015.

Lors de ces réunions, il a été expliqué d'une part ce qu'était un SCOT, et d'autre part les objectifs du diagnostic agricole engagé ainsi que la méthodologie suivie. Pour le Pays de Lumbres, cette réunion a également été l'occasion de présenter le processus de réalisation du PLUI.

→ **Collecte des informations et des données**

Les données globales proviennent de plusieurs sources, notamment le Recensement Général Agricole (RGA), les différents services de la Chambre d'agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) ou encore la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les agriculteurs ont été enquêtés suite aux réunions, l'objectif étant d'enquêter 80% des exploitations. Différents thèmes ont été abordés dans un questionnaire spécifique à l'étude (voir annexe 1) :

- Dimension humaine : identification de l'exploitation et des exploitants, main d'œuvre, formation et transmission de l'exploitation, emploi...

- Dimension foncière : SAU, mode de faire-valoir...
- Dimension économique : productions animales et végétales, ateliers de diversification...
- Pressions et difficultés rencontrées.

Un travail cartographique important a été mené : les sièges et les sites d'exploitation, ainsi que les projets de bâtiments ont été cartographiés.

■ Cas particuliers

La commune de Wavrans sur l'Aa a fait l'objet d'un diagnostic agricole en 2013. Seules les exploitations ayant eu des évolutions ont été enquêtées de nouveau.

→ **Traitement des données**

Les données récoltées ont été traitées à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Les résultats des enquêtes présentés dans la suite du rapport prennent en compte uniquement les exploitations enquêtées.

Des données provenant d'autres territoires, notamment les autres EPCI du SCOT de Pays de Saint-Omer, ont été intégrées afin de donner des points de comparaison avec les résultats obtenus.

Deuxième phase : définition des enjeux et des besoins

Suite à l'analyse des données récoltées lors des enquêtes, une réunion sous forme de table ronde a été organisée en février 2016 afin de déterminer les enjeux liés à l'agriculture sur la communauté de communes du Pays de Lumbres. Les personnes invitées étaient les responsables agricoles du secteur, les élus de la Chambre d'agriculture présents sur le territoire et des agriculteurs qui représentaient un enjeu particulier pour le territoire.

Durant cette réunion, les résultats de l'étude ont été présentés. Puis des échanges ont eu lieu afin de comprendre les dynamiques et les problèmes rencontrés sur le territoire, ce qui a permis de déterminer les enjeux et les besoins liés à l'agriculture.

Avertissements sur les données présentées

→ **Définition de l'exploitation agricole**

Il existe une différence de définition de l'exploitation agricole entre celle utilisée dans le cadre du RGA et celle utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes.

Dans la définition utilisée dans le cadre du RGA, trois conditions doivent être réunies :

- avoir une activité agricole c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
- l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1ha de SAU ou 0,2ha de cultures spécialisées ;
- l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

Cette source d'information exhaustive et non nominative permet de comparer les données entre plusieurs territoires et de constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010). Cependant, les données étant anonymes, les informations ne sont donc pas disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique. Par ailleurs, les dernières données du RGA ayant été récoltées en 2010, certaines exploitations ont pu évoluer depuis.

Dans la définition utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes, sont concernés :

- les exploitations agricoles en activité, (n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une parcelle de subsistance) ;
- les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural) ;
- les maraîchers ;
- les horticulteurs/pépiniéristes.

→ **Validité des données**

Ces données n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes et nécessitent donc une actualisation dans le temps.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Présentation du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres

La Communauté de communes du Pays de Lumbres est située dans le département du Pas-de-Calais. Elle appartient à l'arrondissement de Saint-Omer et est située dans le périmètre du Pays de Saint-Omer (SCOT de l'Audomarois).

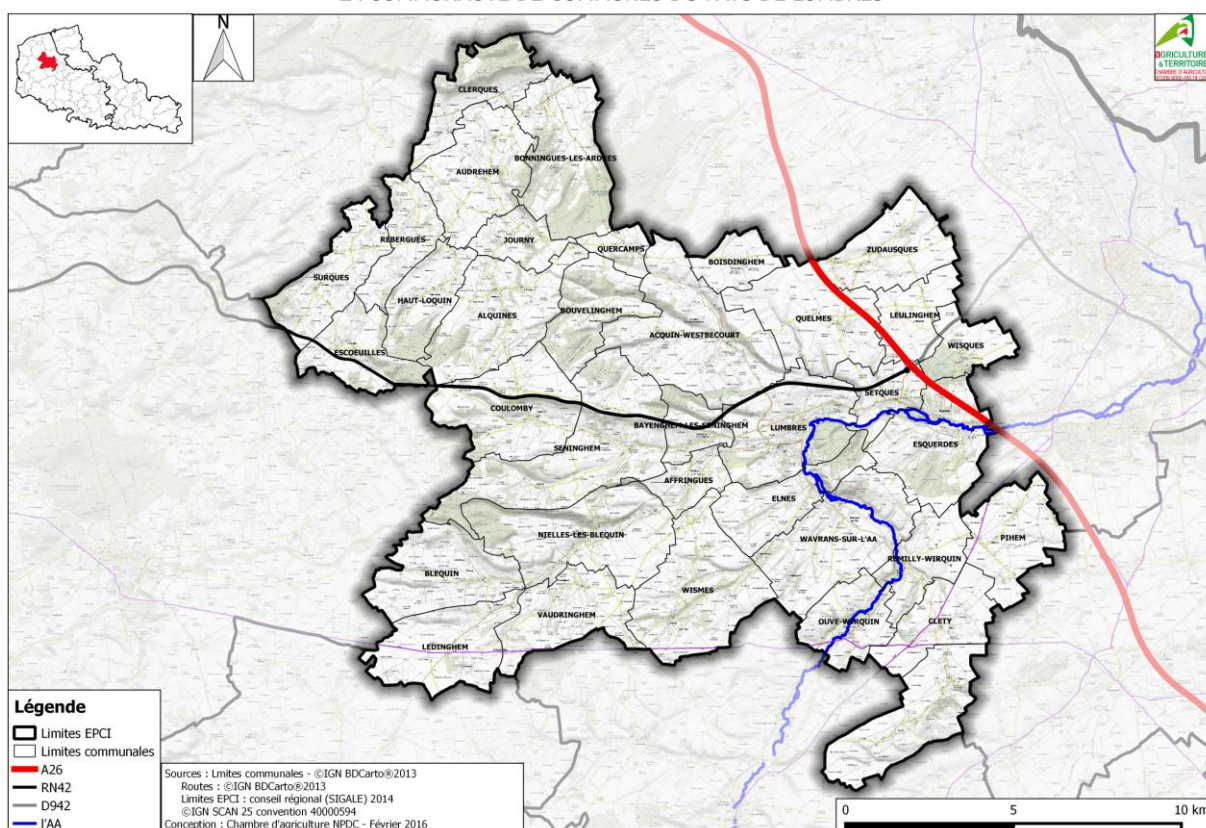
Elle compte 24188 habitants répartis sur 272km², soit une densité moyenne de 88 hab./km² (326 hab./km² sur le Nord-Pas-de-Calais). Créée en 1997, elle regroupe depuis le 1^{er} janvier 2014 36 communes.

Située au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, elle appartient au bassin hydrographique autour du fleuve Aa.

La route nationale RN42 reliant Saint-Omer à Boulogne-sur-Mer permet de traverser le territoire d'est en ouest et est fortement empruntée notamment en période estivale. Par ailleurs, l'autoroute A 26 passe à l'est et permet de rejoindre Calais et Béthune.

La carte ci-dessous présente les principales caractéristiques de la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES



Des communes plutôt rurales sous l'influence d'un pôle urbain proche

La carte ci-dessous reprend les catégories d'espaces en Nord-Pas-de-Calais par commune. Ces catégories ont été définies par l'INSEE selon le nombre d'emplois présents.

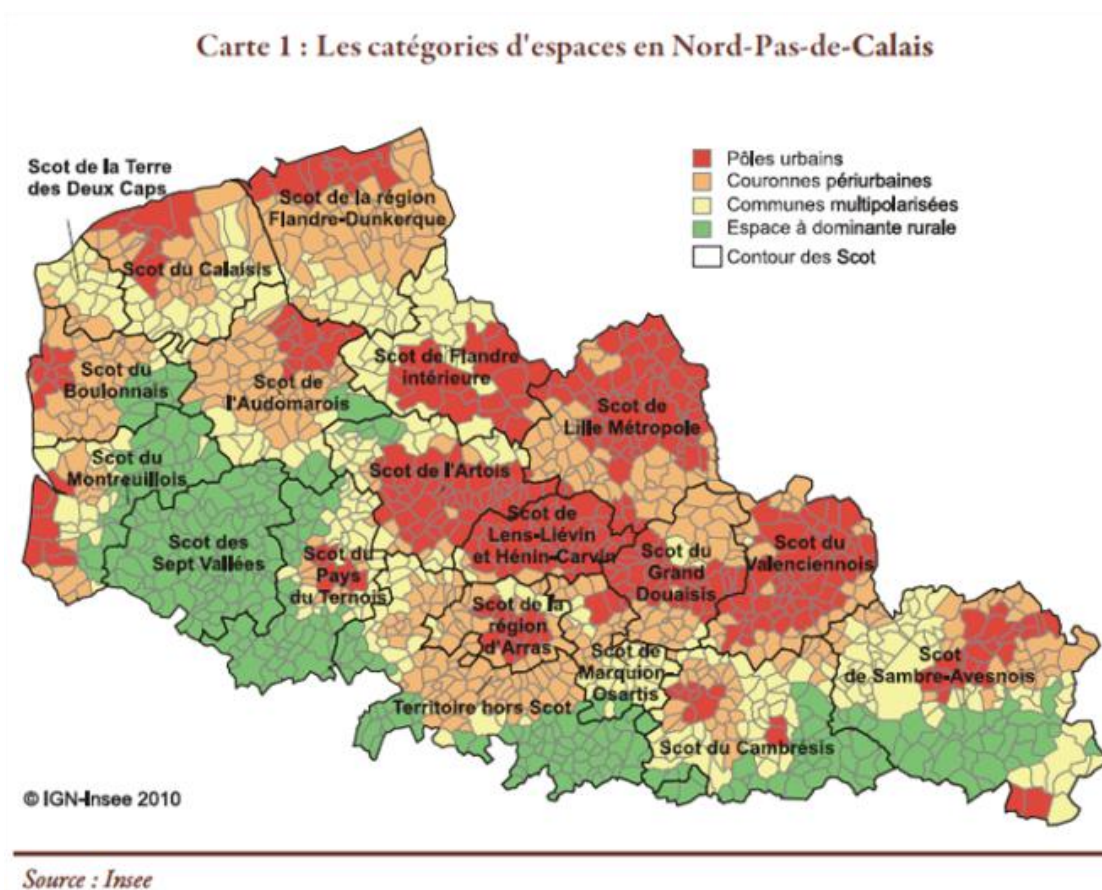
D'après une étude de l'INSEE, le territoire à l'est de l'agglomération de Saint-Omer correspond à l'espace des vallées et plateaux ruraux. La densité de population est faible. En partie structuré par des villes intermédiaires, le territoire ne compte aucune agglomération. Il reste cependant proche de l'influence de Saint-Omer.

Grâce à un regain d'intérêt pour les territoires ruraux, cet espace a retrouvé une attractivité résidentielle après des décennies de démographie

atone. Malgré les nouveaux arrivants, la proportion de seniors reste élevée.

D'un point de vue économique, ce territoire se distingue par l'importance des activités agricoles et des industries agro-alimentaires. Même si le volume d'emplois s'est réduit au fil des décennies, les activités liées à l'agriculture restent un élément structurant pour le territoire sur le plan économique et social.

Du point de vue environnemental, cet espace est confronté à des enjeux majeurs liés à la place des activités agricoles, à l'occupation des sols et à la gestion des zones environnementales. La gestion des conflits d'usage permettra à l'espace d'assurer son équilibre.



L'occupation du sol

→ La part de l'agriculture dans l'occupation du sol

Le Pays de Lumbres est globalement moins urbanisé que la moyenne régionale. Les surfaces artificialisées occupent 10 % de la surface du territoire (contre 17,2% au niveau régional). Les espaces agricoles représentent 77% du territoire et les espaces naturels 13% du territoire (source : occupation du sol, 2009).

→ Des pressions importantes sur le secteur agricole

Sur l'arrondissement de Saint-Omer, le secteur agricole doit faire face à des pressions plus élevées qu'en moyenne régionale. Ainsi, la surface agricole utile (SAU) a diminué de 4,2% entre 2000 et 2010 soit un rythme deux fois plus rapide que dans le Nord – Pas de Calais, entraînant une diminution plus importante des exploitations et des emplois (carte ci-dessous).

Comme dans l'ensemble de la région, cette baisse est en premier lieu la conséquence d'une croissance des territoires artificialisés qui se fait principalement au détriment des terres agricoles. Toutefois, dans le pays de Lumbres, la diminution plus rapide des

espaces agricoles s'explique également par une croissance plus rapide des espaces naturels.

Un territoire et des paysages diversifiés

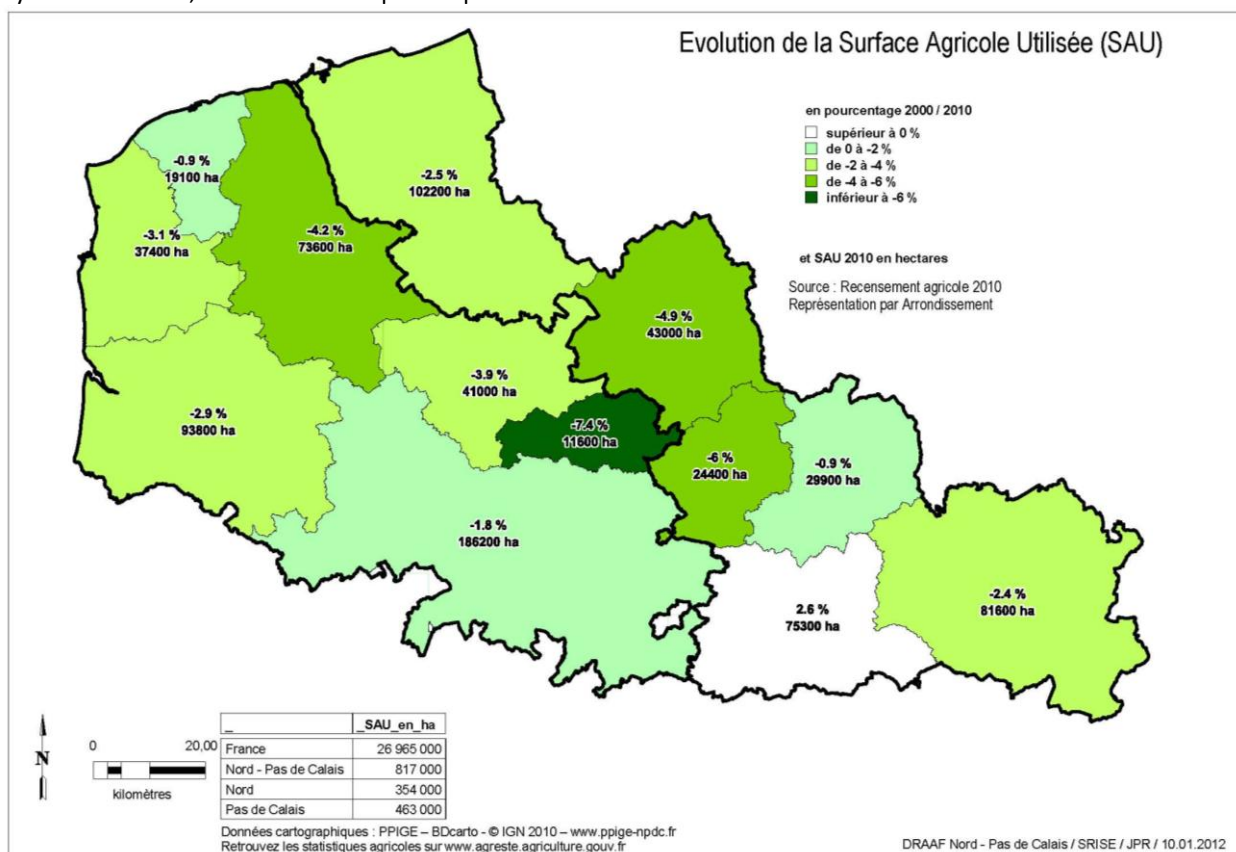
→ Des paysages variés

Le territoire du Pays de Lumbres comprend une multitude de paysages variés (carte page ci-contre).

L'Audomarois est un paysage relativement plat de marais et d'anciens marais, reliques de forêts et d'habitats dispersés, entouré de quelques plateaux. Dans le marais, les petites maisons de maraîchers et les canaux, ou watergangs, sont typiques du paysage local. Les moulins ont aussi joué un rôle important dans l'assèchement des marécages.

Le paysage de coteaux calaisiens et du Pays de Licques constitue une transition entre le Haut Boulonnais et la plaine maritime flamande. La morphologie générale est constituée d'un haut plateau. Il s'agit de l'une des zones les plus boisées de la région.

Les paysages de Hauts Plateaux artésiens sont des paysages de plateaux labourés entaillés de vallées verdoyantes.

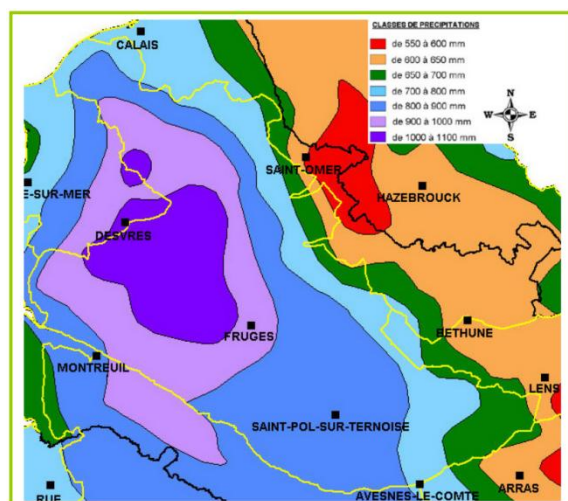


→ Le réseau hydrographique

L'eau revêt une grande importance sur le territoire. Le territoire alimente en effet l'agglomération dunkerquoise, une partie du Calaisis, une partie de la métropole lilloise et l'industrie agro-alimentaire. Il rend de nombreux services dans le domaine de l'eau (épuration, tamponnement hydraulique...).

Par ailleurs, le secteur est confronté à des zones d'inondations, en particulier dans la vallée de l'Aa.

La gestion optimisée de l'eau entre ses différents usages (agricoles, captages, biodiversité, tamponnement hydraulique, etc.) est donc un enjeu important, et nécessite une gouvernance adaptée sur le bassin.

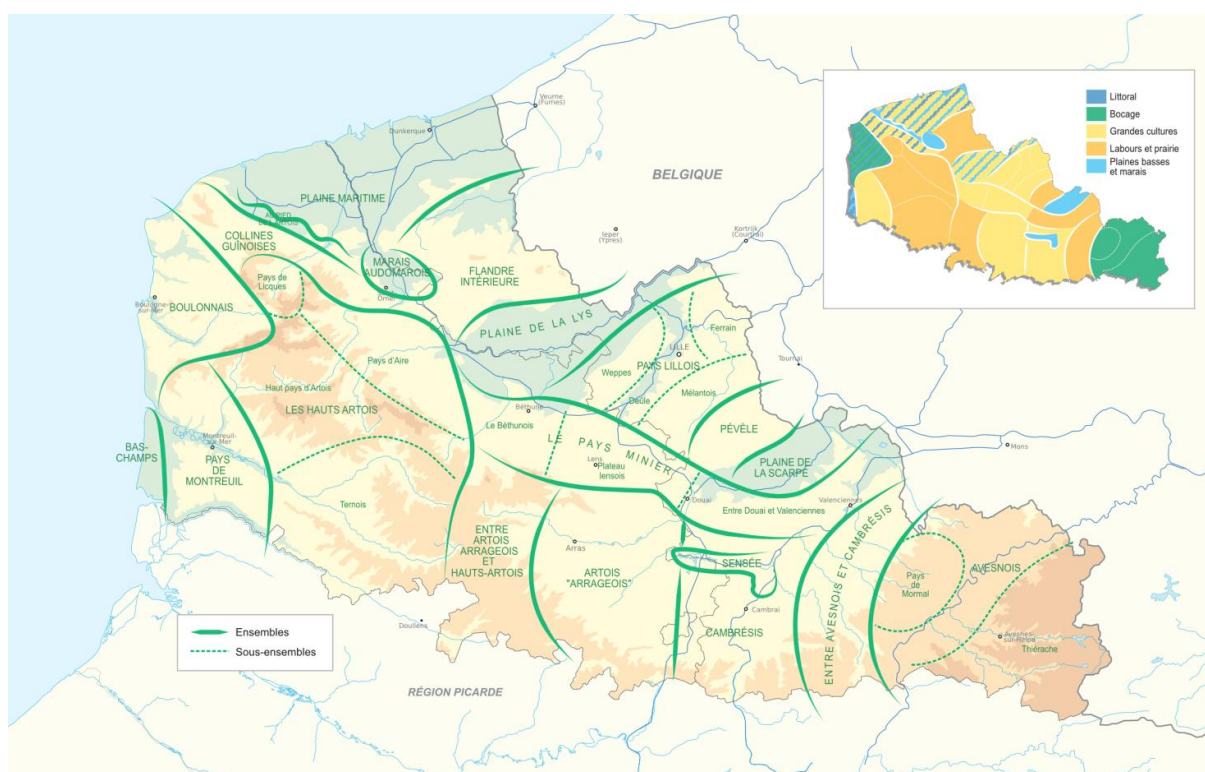


Source : Météo France

→ Le climat

Le climat, de type océanique, est très humide à l'ouest où la pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1000 mm/an, soit la valeur la plus élevée du département (voir carte ci-contre). À l'est, en direction de Saint-Omer, la pluviométrie est plus faible et descend à 550 mm/an.

La température annuelle moyenne est d'environ 10°C. Le climat subit les influences continentales en direction de l'est. Cela se caractérise par un abaissement précoce dans l'année des températures et une fréquence élevée des gelées tardives.



Source : Atlas des Paysages de la région Nord-Pas-de-Calais

→ **Un relief vallonné**

Le Pays de Lumbres présente un relief vallonné avec des altitudes pouvant aller jusqu'à 200m (carte ci-dessous).

Un territoire agricole hétérogène

→ **Les Petites régions agricoles**

Les petites régions agricoles ont été définies en 1964 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. Sur le territoire du Pays de Lumbres, quatre petites régions agricoles sont représentées (carte page ci-contre).

Le secteur du Haut-Pays d'Artois peut être qualifié de plateau entaillé de nombreuses vallées. Les sols sont en majorité de type limon battant. Le territoire est dominé par l'élevage et l'herbe

Le Pays d'Aire constitue la transition entre le Béthunois et le Haut Pays. Les sols sont de type

limons battants. L'agriculture est mixte, avec une présence de cultures et d'élevage.

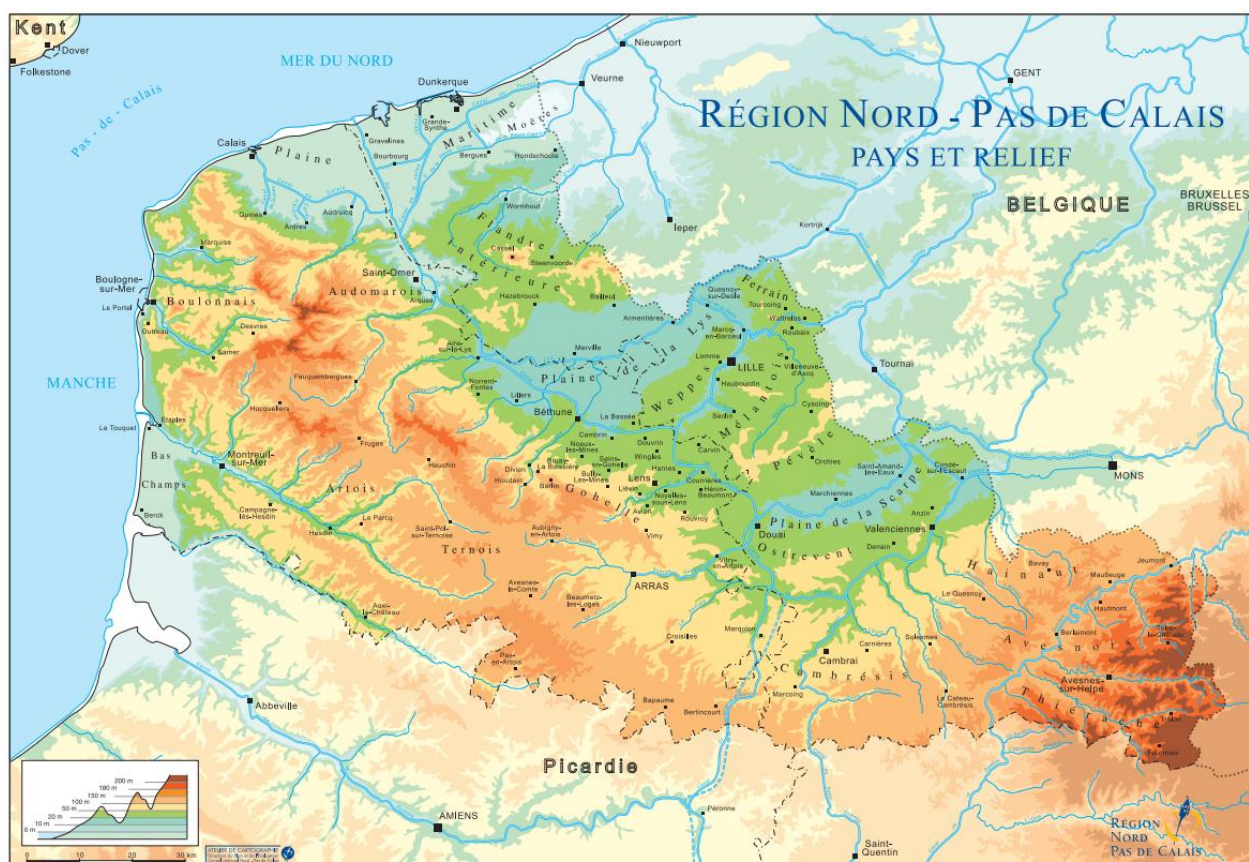
Le Boulonnais est une région essentiellement dominée par l'élevage bovin. Le paysage est bocager.

Au nord, les collines Guinoises constituent la transition entre le Boulonnais et les Wateringues. Les sols sont en majorité de type limon battant. L'agriculture est dominée par les céréales et les plantes sarclées.

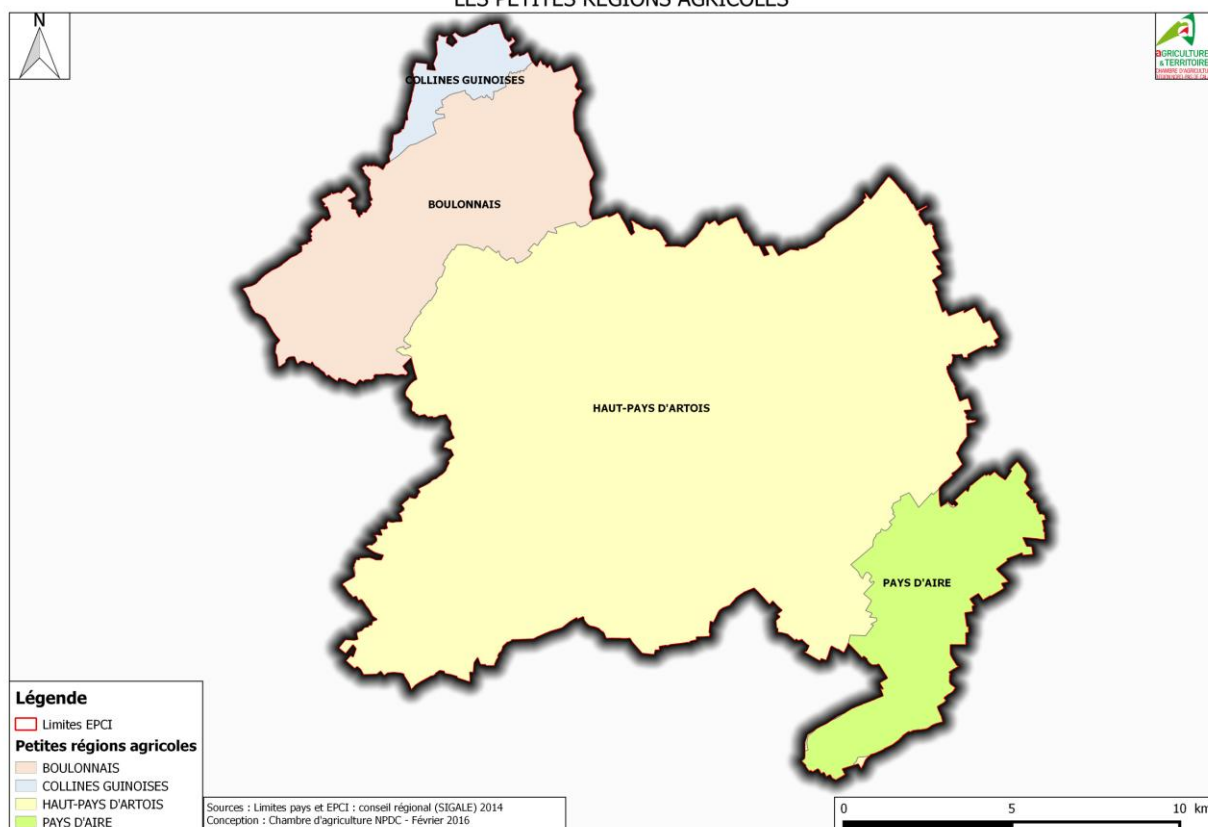
→ **Un bon potentiel agronomique**

Globalement, les sols sont de type limoneux à limono-argileux avec présence d'un phénomène de battance (carte page ci-contre).

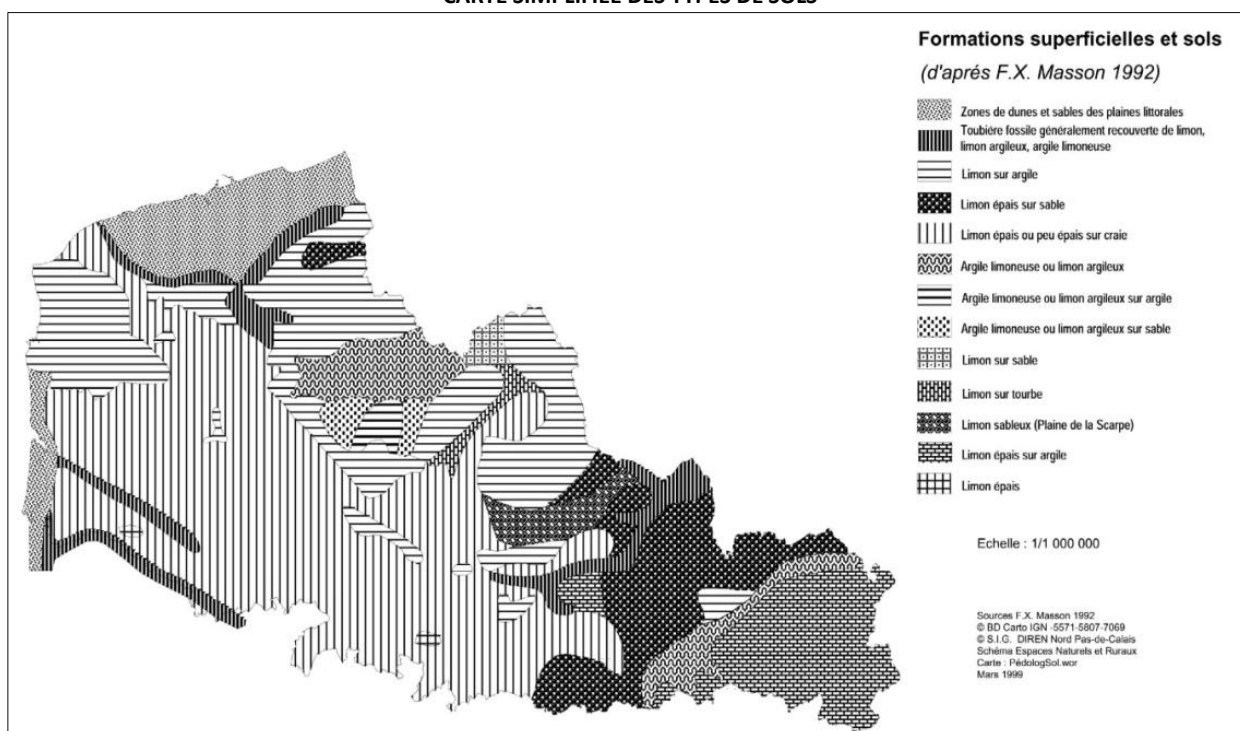
Cela est signe de la bonne fertilité des sols, même si ceux-ci sont sensibles aux problèmes d'érosion sur certaines communes.



LES PETITES REGIONS AGRICOLES



CARTE SIMPLIFIÉE DES TYPES DE SOLS



Source : DREAL, 2007

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Les éléments présentés ci-après se basent sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire. Afin de permettre une comparaison avec d'autres territoires, ces données sont complétées par des données générales provenant de plusieurs sources (RGA, MSA, données chambre...) et des données issues d'autres territoires.

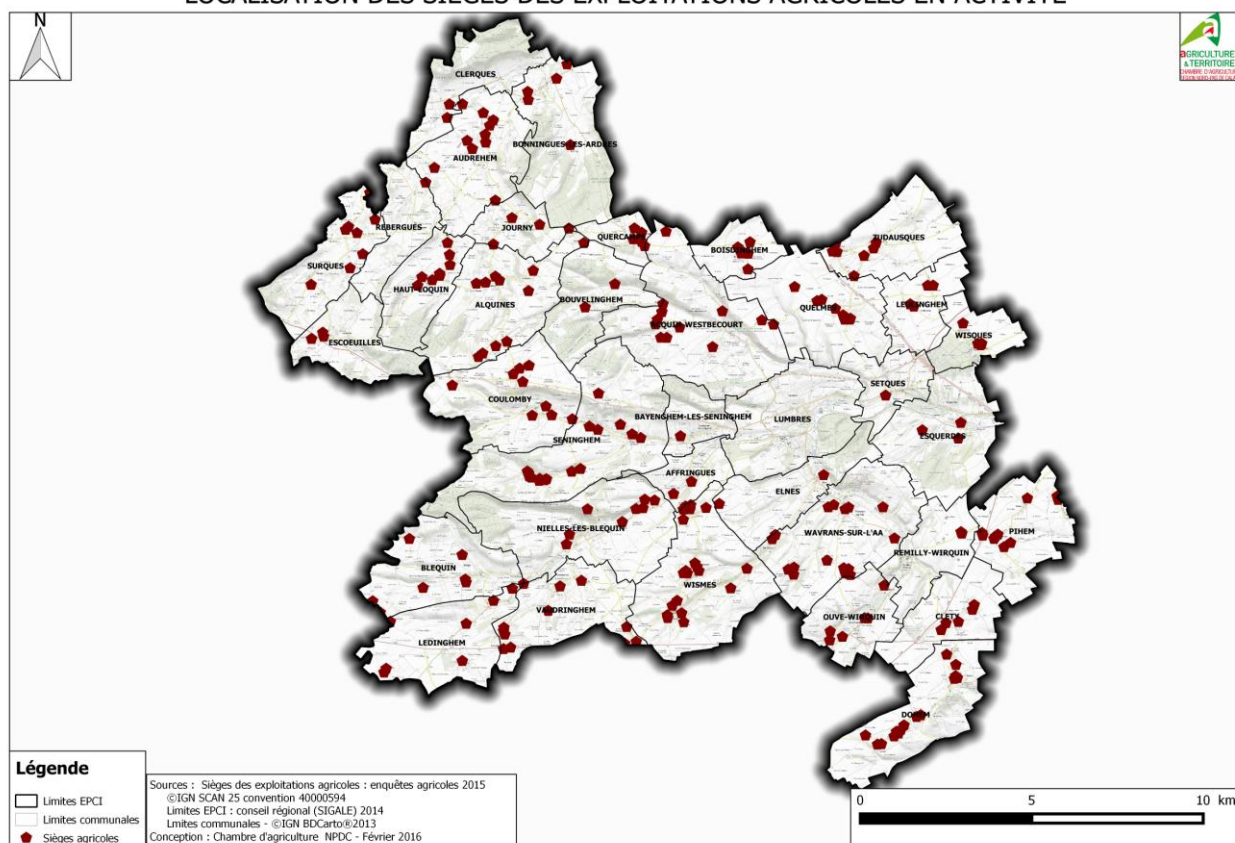
Lors des enquêtes, 244 exploitations en activité ont été recensées. 188 exploitations ont été enquêtées, soit un taux de participation de 77%.

Les enquêtes ont été réalisées entre mi-mai et fin juin. Le temps chaud et ensoleillé a été propice à la

réalisation des travaux des champs (fauchage d'herbe). C'est pourquoi le taux de présence en réunion était faible (29%) et lors des relances, les agriculteurs étaient peu joignables et n'avaient pas le temps de venir répondre en permanence.

La carte ci-dessous (carte page 1 de l'atlas cartographique) présente la répartition des sièges des exploitations en activité sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Le siège de l'ensemble des exploitations en activité a été repéré. On recense en moyenne 7 exploitations par commune, ce chiffre étant compris entre 0 (Lumbres et Rebergues) et 20 (Wismes).

LOCALISATION DES SIEGES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ACTIVITE



Présentation générale des exploitations

Une densité des exploitations sur le territoire proche de la moyenne régionale

D'après les données du RGA de 2010, sur le Nord-Pas-de-Calais, on compte en moyenne 1,09 exploitation pour 100ha de superficie de territoire (carte ci-dessous).

Sur le Pays de Lumbres, ce chiffre est compris entre 1 et 1,3 exploitation pour 100ha de superficie territoire. Le territoire se situe donc dans la moyenne régionale.

Des exploitations en évolution

→ **Un nombre d'exploitations et de chefs d'exploitations en diminution mais une augmentation de la SAU par exploitation**

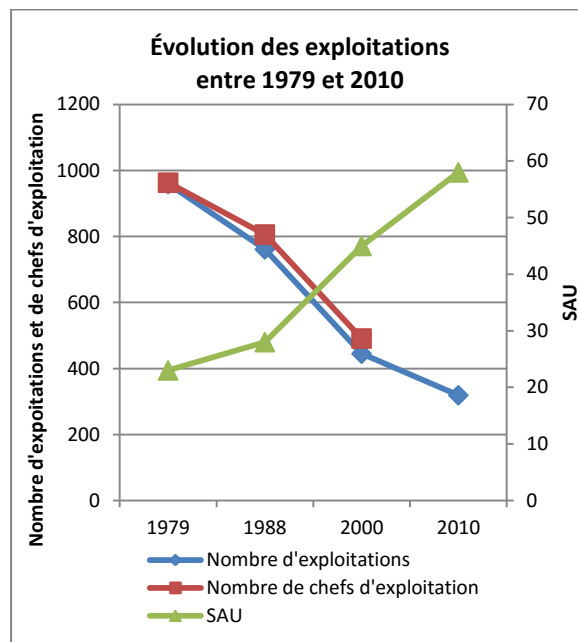
Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. Le graphique ci-contre représente l'évolution du nombre d'exploitations, du nombre de chefs d'exploitation et de la SAU par exploitation entre 1979 et 2010.

En 2000, le nombre d'exploitations était de 445 sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres. En 2010, 319 exploitations étaient présentes, soit une diminution de près de 28% en 10 ans.

A titre de comparaison, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de 25% sur le

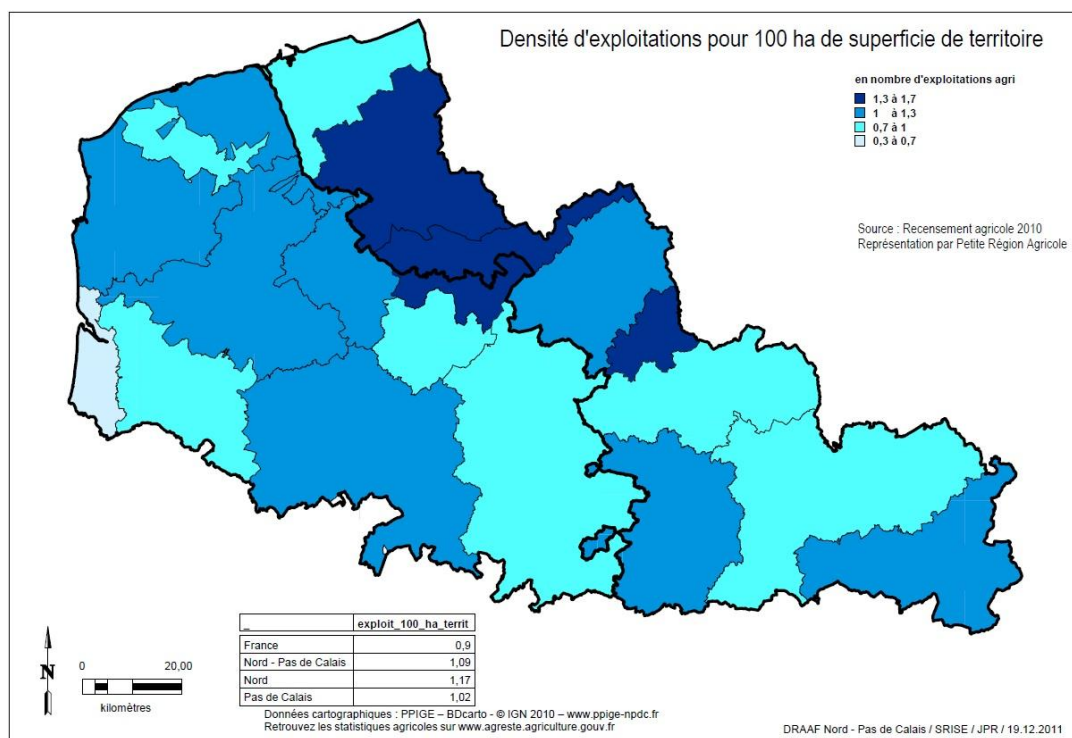
Nord-Pas-de-Calais et de 30% sur l'arrondissement de Saint-Omer.

A l'inverse, la SAU par exploitation a augmenté de 29% entre 2000 et de 2010.



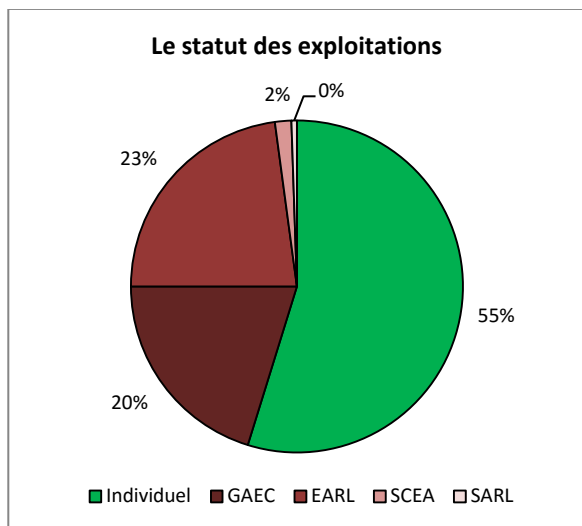
Le nombre de chefs d'exploitations n'est pas disponible pour 2010
Source : RGA

Par ailleurs, le nombre de chefs d'exploitation a également diminué, passant de 963 en 1979 à 491 en 2000. Cette diminution est cependant moins marquée et est à mettre en relation avec l'évolution du statut des exploitations



→ **Le statut des exploitations : un développement des formes sociétaires**

Le graphique suivant présente le statut des exploitations.



Source : enquêtes agricoles

En moyenne, 55% des exploitations sont en statut individuel et 45% sont sous forme sociétaire.

En comparaison, sur le territoire du Pays de Saint-Omer, 59% des exploitations sont sous statut individuel. Les formes sociétaires sont donc plus développées sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres que sur d'autres EPCI voisins.

D'après le RGA, le pourcentage d'exploitations en statut individuel était de :

- 98% en 1979 ;
- 95% en 1988 ;
- 87% en 2000.

Le pourcentage d'exploitations sous statut individuel a donc tendance à diminuer. En effet, la mise en société offre de nombreux avantages pour les exploitants agricoles. Elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

Deux types de formes sociétaires dominent : le GAEC et l'EARL.

Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés. L'EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.

Ces formes sociétaires permettent d'avoir plusieurs associés et sont adéquates pour les exploitations pratiquant l'élevage laitier. Le regroupement permet d'avoir une meilleure organisation du travail,

notamment pour la traite, et, le cas échéant, peut permettre de dégager du temps pour des activités de diversification.

D'un point de vue réglementaire et fiscal, ces formes sociétaires évoluent dans le temps. Par exemple, depuis juillet 2010, les conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins peuvent créer un GAEC à deux.

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

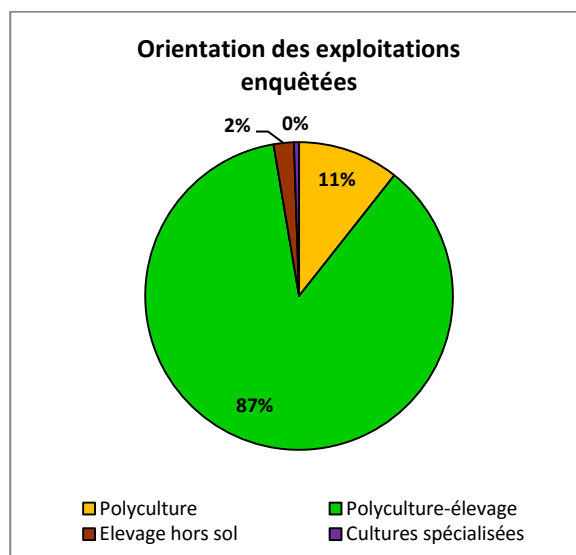
Les données du RGA de 2010 recensent l'Orientation Technico-Économique (OTEX) dominante de chaque commune du Nord-Pas-de-Calais. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards (MBS) des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

La carte ci-dessous reprend les OTEX dominants des communes du Nord-Pas-de-Calais.

Les exploitations du Pays de Lumbres sont majoritairement des exploitations de type « polyculture-polyélevage » et « élevage de bovins lait ou mixte ».

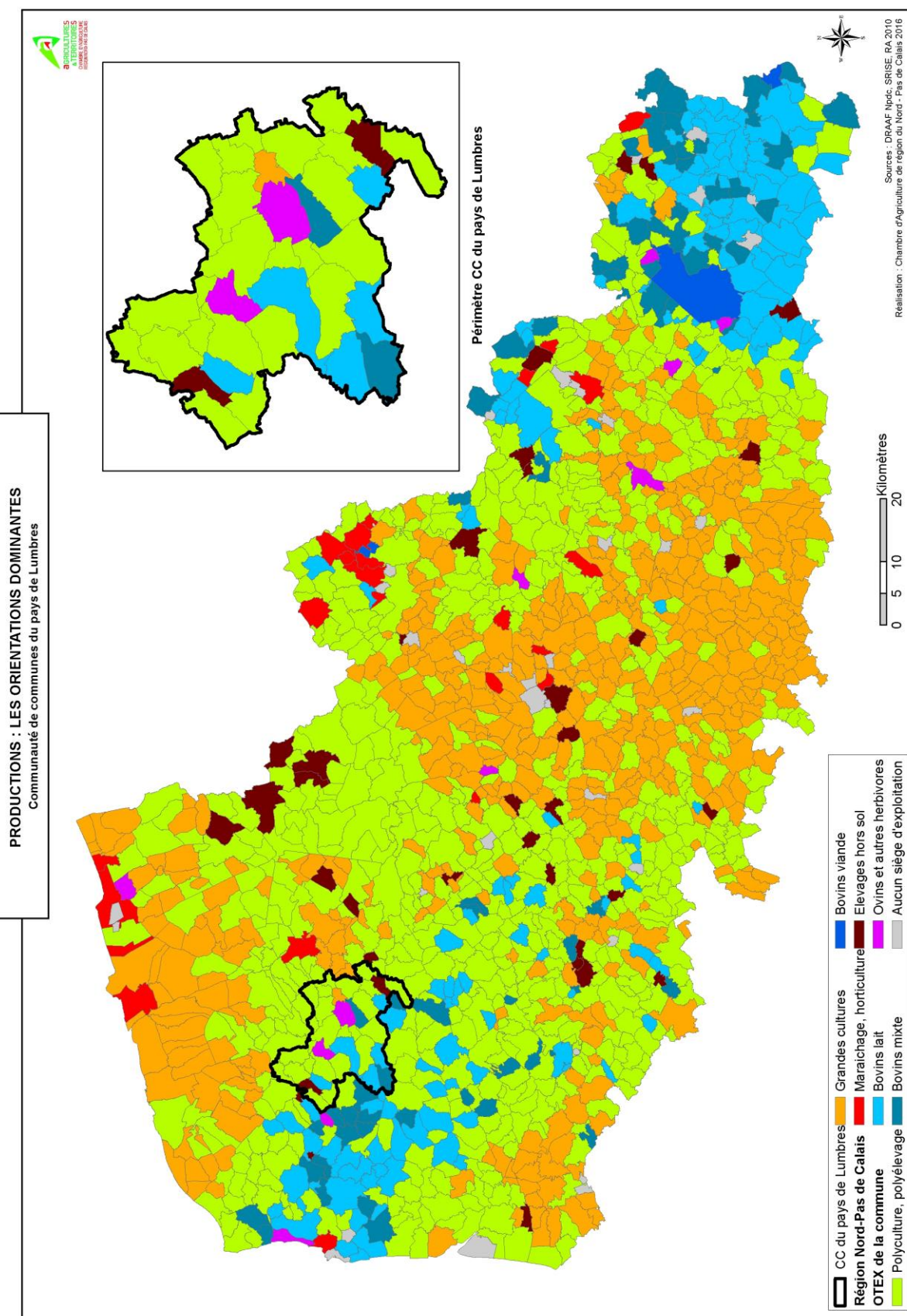
Deux bassins de production de lait sont présents dans le Nord-Pas-de-Calais : le Boulonnais et l'Avesnois.

Le graphique suivant reprend les résultats obtenus lors des enquêtes avec les exploitants.



Source : Enquêtes agricoles

87% exploitations agricoles rencontrées dans le cadre des enquêtes sont de type polyculture-élevage et 11% sont de type polyculture. Quelques exploitations sont en élevage hors sol et une exploitation est en cultures spécialisées (arboriculture).



POINTS DE REPÈRE

244 exploitations recensées
188 exploitations enquêtées
Soit un taux de réponse de 77%

Une densité d'exploitations proche de la moyenne régionale

7 exploitations en moyenne **par commune**

Un **nombre d'exploitations** et de chefs d'exploitations **en diminution**
-28% entre 2000 et 2010

Une **augmentation de la SAU moyenne** par exploitation
+29% entre 2000 et 2010

Un **développement** des exploitations sous **forme sociétaire**

Un territoire dominé par des exploitations de type **polyculture-élevage**

La dimension humaine dans les exploitations

Les chefs d'exploitation

Les 188 exploitations enquêtées comptent 254 chefs d'exploitation. 131 exploitations ont un unique chef d'exploitation, dont 27 sont sous forme sociétaire. 46 exploitations ont deux chefs d'exploitation, 10 ont trois chefs d'exploitations et une a quatre chefs d'exploitations.

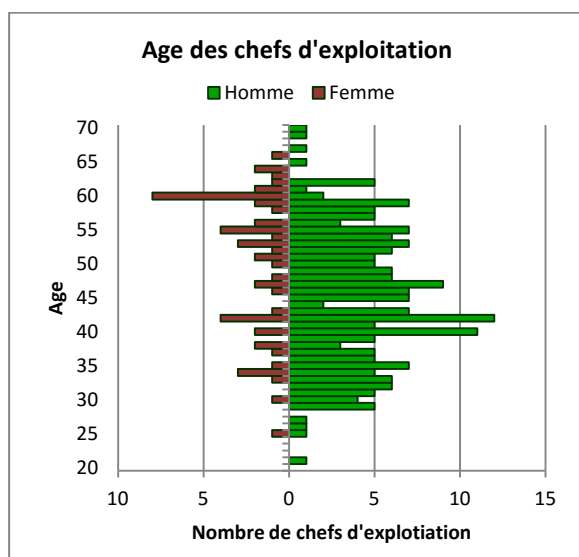
Le métier a tendance à se féminiser. Les femmes représentent en moyenne 20% des chefs d'exploitation. Ce chiffre est similaire à la moyenne rencontrée sur le Pays de Saint-Omer (19%) mais est inférieur à la moyenne régionale (29% au RGA de 2010).

Certaines épouses ne sont pas reconnues chefs d'exploitation mais ont le statut de salarié ou de conjoint collaborateur. Dans le second cas, elles entrent alors dans la catégorie de la main d'œuvre familiale non rémunérée.

→ Age des chefs d'exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitations est de 46 ans, la moyenne sur le Nord-Pas-de-Calais d'après le RGA de 2010 étant de 47 ans.

Le graphique suivant présente les résultats obtenus lors des enquêtes avec les exploitants pour les données portant sur l'âge des chefs d'exploitation.



Source : enquêtes agricoles

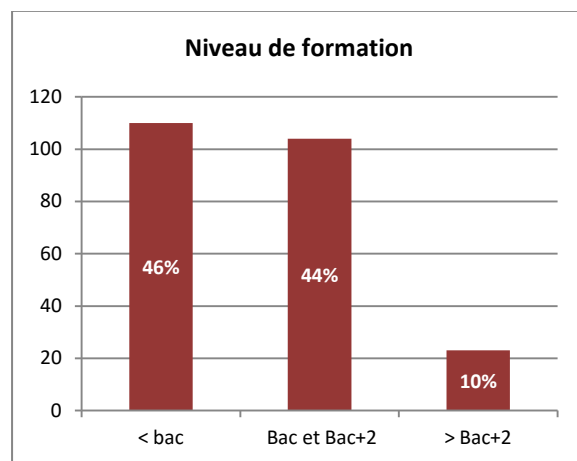
52% des chefs d'exploitations ont entre 40 et 55 ans. 28% ont moins de 40 ans et 20% ont plus de 55 ans. Cette distribution est similaire à celles que l'on peut

rencontrer sur les EPCI voisines du Pays de Saint-Omer.

On peut voir qu'une part importante des femmes s'installe plus tardivement vers l'âge de 60 ans. Il s'agit d'installations relais suite au départ à la retraite du mari.

→ Formation

Plus de la moitié des exploitants ont un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (graphique ci-dessous).

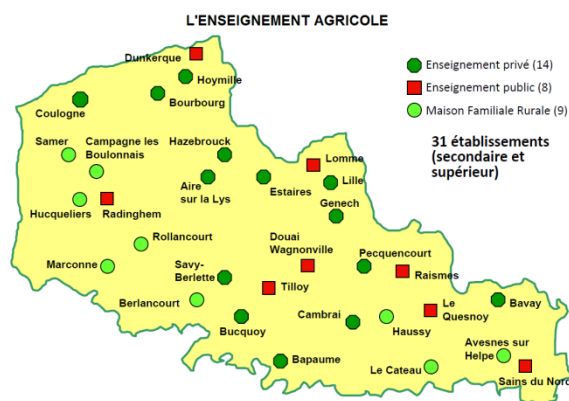


Source : enquêtes agricoles

Les exploitants ont un niveau de formation plus élevé que sur les autres EPCI du Pays de Saint-Omer, même si les valeurs restent proches de la moyenne obtenue sur le SCOT (50% ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat).

Seul 10% des exploitants ont continué leurs études après avoir obtenu un Bac+2.

Au niveau régional, on constate aujourd'hui une augmentation du niveau de formation des exploitants. L'offre de formation initiale est diversifiée et bien répartie sur le territoire, avec plusieurs établissements répertoriés (carte ci-dessous).



Source : Carnets de l'agriculture – Chambre d'agriculture NPDC

Ce maillage dense permet aux agriculteurs de bien se former à l'installation.

Par ailleurs, tout au long de leur carrière, différents organismes, dont la Chambre d'agriculture, proposent des offres de formation continue.

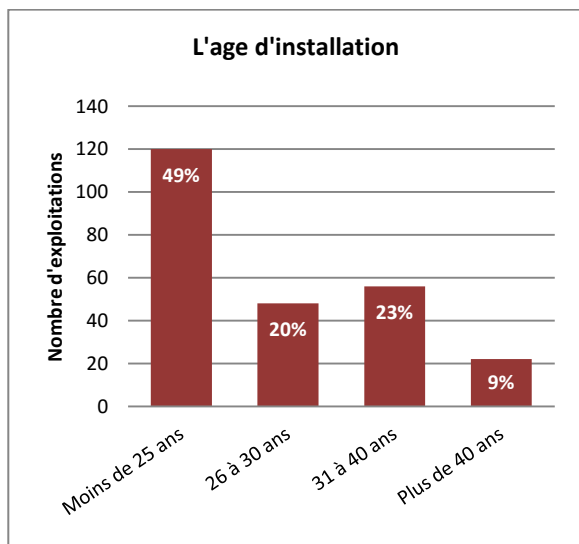
→ **L'âge d'installation**

L'âge auquel les chefs d'exploitation s'installent est très variable. Certains s'installent très rapidement à la sortie de la formation agricole initiale, d'autres retardent l'installation et ont tendance à trouver un emploi de salarié afin de pouvoir bénéficier d'une expérience professionnelle avant l'installation.

L'installation nécessitant un investissement important, une première expérience professionnelle est aussi l'occasion de constituer un apport financier permettant de concrétiser le projet d'installation.

Enfin, certaines installations sont tardives : l'épouse s'installe sur l'exploitation en relais de son conjoint, pour quelques années, mais à un âge proche de la retraite.

Sur le Pays de Lumbres, la moyenne d'âge à l'installation est de 28 ans, ce qui est similaire à la moyenne rencontrée sur le Pays de Saint-Omer. Un peu moins de la moitié des chefs d'exploitation s'installent avant l'âge de 25 ans.



Source : Enquêtes agricoles

Les données concernant la transmission des exploitations et le renouvellement des générations seront présentées dans le chapitre portant sur l'évolution des exploitations.

→ **Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité**

Sur le Pays de Lumbres, 36 chefs d'exploitation pluriactifs ont été recensés, soit 14% des exploitants. Dans 35% des cas, l'agriculture constitue l'activité principale et dans 65% des cas, elle constitue l'activité secondaire.

Les métiers exercés sont variés : agent de production, enseignant, ouvrier agricole...

Il existe plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

- La SAU de l'exploitation est insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire, un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation.

Des emplois présents dans les exploitations

Lors des enquêtes, 254 chefs d'exploitations, 73 conjoints et aides familiaux (main d'œuvre familiale non rémunérée) et 85 ETP (équivalent temps plein) salariés ont été recensés sur le territoire du Pays de Lumbres.

→ **La main d'œuvre familiale non rémunérée**

La main d'œuvre familiale est très présente sur les exploitations. Il s'agit généralement des parents, des conjoints ou des enfants.

Son recours, bien que traditionnel en région, est pour certaines exploitations une nécessité et peut conditionner la présence de l'élevage. On constate néanmoins qu'elle est de moins en moins présente.

→ **Des salariés peu présents sur les exploitations**

Au total, 85 ETP salariés ont été recensés sur le territoire du Pays de Lumbres. 6 salariés sur 10 sont des salariés polyvalents.

0,5 ETP sont présents en moyenne par exploitation. Par rapport à d'autres EPCI comme la Communauté d'agglomération de Saint-Omer qui compte 1,1 salarié par exploitation, les exploitations emploient peu de salariés. En effet, il s'agit plutôt d'exploitations « à taille humaine » en polyculture-élevage.

50 ETP permanents et 35 ETP saisonniers et apprentis ont été recensés sur le Pays de Lumbres.

18% des exploitations ont des salariés permanents et 11% des salariés saisonniers. 22% des exploitations ont des salariés polyvalents et 5% des salariés spécialisés.

Différents intervenants pour faciliter l'organisation du travail

→ Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)

Les CUMA relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble. Elles permettent aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifierait pas pour une seule exploitation.

D'après la FRCUMA Nord-Pas-de-Calais (Fédération Régionale des CUMA), 6 CUMA sont présentes sur le Pays de Lumbres.

Le recours à une CUMA concerne principalement les cultures céréalières mais également les travaux d'épandage.

→ L'entraide

Les exploitants pratiquent également l'entraide. Il s'agit d'échanges de journées de travail, de services, d'outils ou de machines dans des chantiers communs.

L'entraide est notamment pratiquée au moment du transport de la récolte et de l'ensilage, ce qui permet d'avoir un nombre suffisant de remorques et de conducteurs pour assurer un roulement sur les chantiers.

→ Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les ETA sont des prestataires privés de services et font de ce fait partie des nombreux opérateurs de la filière agricole.

Le recours aux ETA est régulier pour les cultures céréalières (blé, orge...), comme pour les cultures fourragères (ensilage). La plupart des exploitations sollicitant une ETA le font pour les semis et les travaux de récoltes.

→ Le service de remplacement

En cas d'absence des salariés et des exploitants agricoles, des services de remplacement ont été mis en place en 1972, sur la base d'initiatives locales et d'une expérimentation en régions. Ils se sont ensuite implantés progressivement dans les départements.

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, aux adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter leur exploitation ou de limiter momentanément leur activité sur l'exploitation.

Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement. Cette adhésion leur permet de se faire remplacer pour un des motifs suivants :

- maladie ou accident ;
- congés ;
- formation ;
- responsabilité professionnelle ;
- congé paternité ou maternité.

Le service de remplacement du Pas-de-Calais est basé à Aire-sur-la-Lys. Il compte 446 adhérents pour 34 salariés permanents.

POINTS DE REPÈRE

254 chefs d'exploitations dans les 188 exploitations enquêtées

20% de femmes

Age moyen : **46 ans**

54% des chefs d'exploitations ont au moins le niveau **baccalauréat**

14% sont pluriactifs

Une moyenne d'âge à l'installation de **28 ans**

Quelques emplois présents

85 conjoints et aides familiaux

73 ETP salariés (50 permanents, 35 saisonniers et apprentis)

Des services qui interviennent pour faciliter l'organisation du travail

CUMA, entraide, ETA, service de remplacement

Le foncier, support de l'activité agricole

Le foncier est le support de la production agricole. Les éléments présentés ci-après permettront de mieux comprendre le fonctionnement et les mécanismes de mise en valeur du foncier agricole.

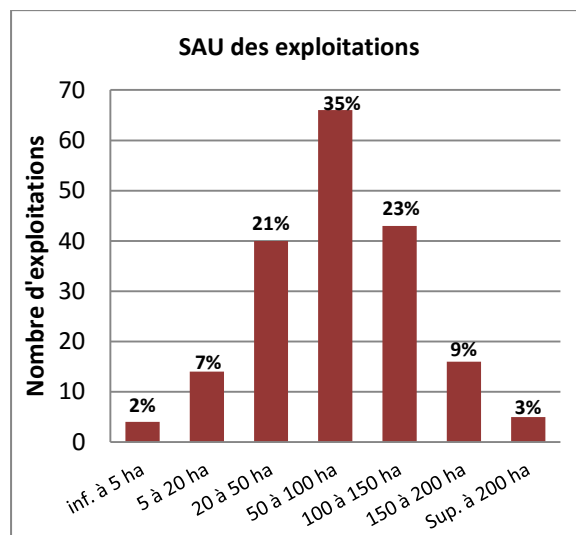
Un parcellaire agricole morcelé

→ La SAU

La SAU moyenne des exploitations enquêtées est de 83ha. A titre de comparaison la moyenne sur le Pays de Saint-Omer est de 76 ha et, d'après le RGA de 2010, de 61 ha dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les agriculteurs exploitent en moyenne sur 5 communes, ce qui est similaire à la moyenne rencontrée sur le Pays de Saint-Omer. 46ha sont situés sur la commune du siège, soit 55% de la SAU totale. On compte en moyenne 27 îlots par exploitation, un îlot correspondant au regroupement de parcelles cadastrales.

La SAU moyenne par exploitant est de 62ha. 35% des exploitations ont une SAU comprise entre 50 et 100 ha (graphique ci-contre).

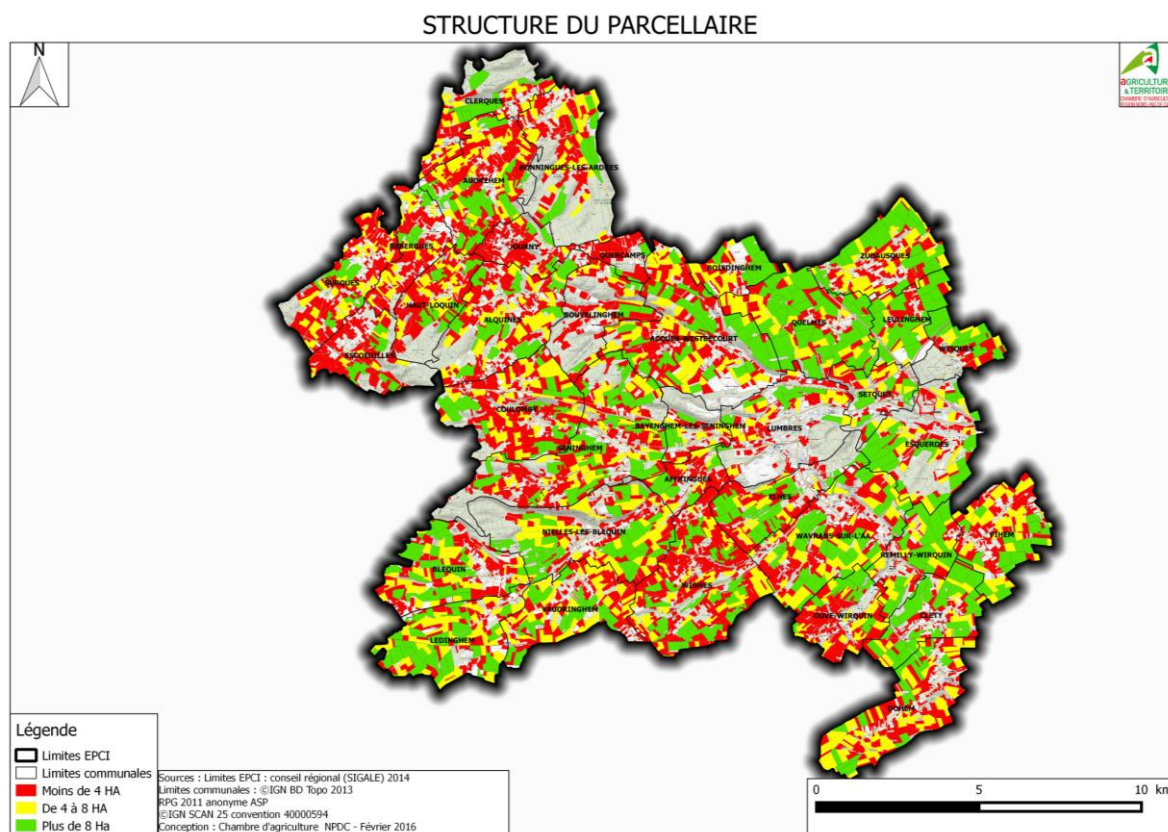


Source : Enquêtes agricoles

→ Répartition des îlots d'exploitation selon leur superficie

Sur le Pays de Lumbres, la taille moyenne d'un îlot est de 2,78 ha (carte ci-dessus et page 2 de l'atlas cartographique).

La taille moyenne des îlots est faible comparée à d'autres EPCI voisines. Par exemple, sur la Communauté de communes du Canton de Fauquembergues, la taille moyenne d'un îlot est de 3,62 ha.



→ **Mode de faire-valoir du foncier non bâti : un fermage largement dominant**

La maîtrise du foncier est un élément clé du développement des exploitations agricoles à court, moyen et long terme. Elle joue notamment un rôle essentiel pour la possibilité de développer les bâtiments d'exploitation.

Sur le Pays de Lumbres, le mode de faire-valoir est réparti de la manière suivante :

- 77% sous le statut du fermage ;
- 22% en propriété ;
- 1% en occupation précaire.

On observe peu de différences avec les autres EPCI du Pays de Saint-Omer. Globalement, la part en propriété est plus importante que la moyenne régionale (12%).

▪ Propriété

Le fait d'être propriétaire exploitant confère à l'agriculteur une maîtrise plus grande de son outil de production. L'exploitant peut ainsi envisager des investissements et le développement de son activité sur le long terme.

Cependant, cela implique également une immobilisation des capitaux.

▪ Fermage

Le statut du fermage est un statut spécifique à l'activité agricole : il permet à un exploitant agricole de tirer parti d'un bien dont il n'est pas propriétaire. Ce statut règle ainsi les droits et obligations du propriétaire (bailleur) et du locataire (preneur) dans le cadre du bail rural. Selon l'article L 411-1 article 1^{er} du Code rural, est soumise aux dispositions du statut du fermage toute « mise à disposition » à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter.

Il présente l'avantage d'éviter la charge d'acquisition du foncier. Le plus souvent, le bail liant les deux parties est conclu pour une durée de 9 ans. A défaut de congé justifié et délivré par l'une ou l'autre des parties, le bail est renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 9 ans.

Il existe aussi une possibilité, moins fréquemment utilisée, d'établir des baux à long terme pour une durée de 18 ans.

Le statut des baux ruraux sécurise les exploitants agricoles et permet d'assurer la transmission familiale directe de leur unité d'exploitation. Ce type de contrat prévoit en effet que le preneur puisse, en fin de carrière, céder son bail à son conjoint ou ses

descendants directs après en avoir informé le propriétaire.

Il existe cependant des risques pour l'exploitant :

- Résiliation du bail pour changement de destination ;
- Non renouvellement en cas de reprise pour « exploitation personnelle ».

Sur le Pays de Lumbres, on compte en moyenne 14 propriétaires par exploitation, chaque propriétaire possédant en moyenne 4,3 ha. Ces valeurs sont très variables d'un propriétaire à l'autre.

▪ Occupation précaire

Sur le Pays de Lumbres, un peu plus de 165 Ha en occupation précaire ont été recensés lors des enquêtes. Il s'agit généralement de surfaces en attente de changement de destination (carte ci-dessous et carte page 3 de l'atlas cartographique).

Le statut d'occupation précaire implique que les exploitants ont été indemnisés pour la perte de la ou les parcelles. Ils peuvent continuer à exploiter les parcelles mais devront libérer le terrain au moment de la mise en place du projet prévu. Les projets peuvent concerner la construction d'un lotissement, d'une zone d'activité ou encore d'une route.

Lorsque le propriétaire foncier est une collectivité, l'Etat ou un Etablissement public, les conventions d'occupation précaire peuvent être signées. Une harmonisation de ces contrats serait bénéfique pour la profession.

A court terme, il s'agit pour les agriculteurs d'être assuré de pouvoir récolter les productions implantées sur la/les parcelles concernées.

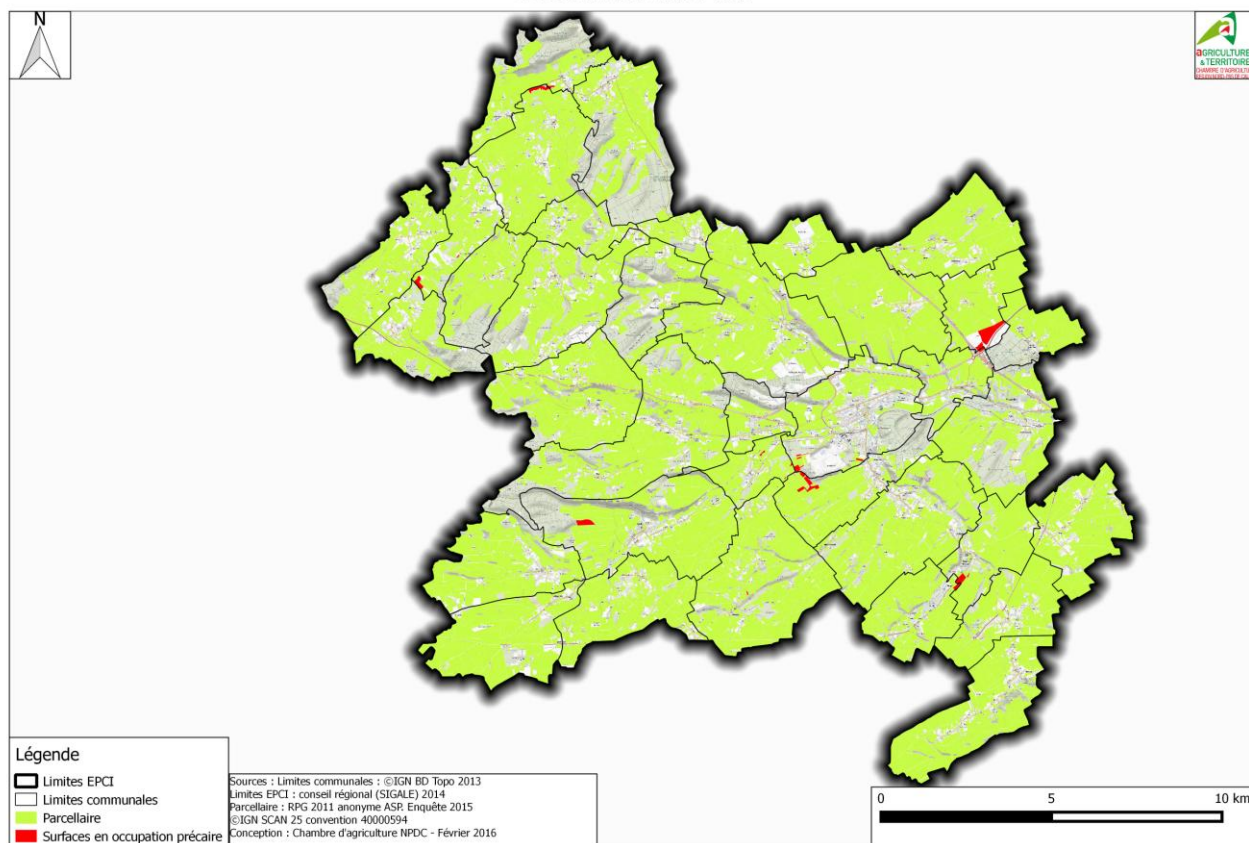
→ **Aménagement foncier**

Sur le Pays de Lumbres, 60% des communes ont déjà fait l'objet d'un aménagement foncier (carte page ci-contre).

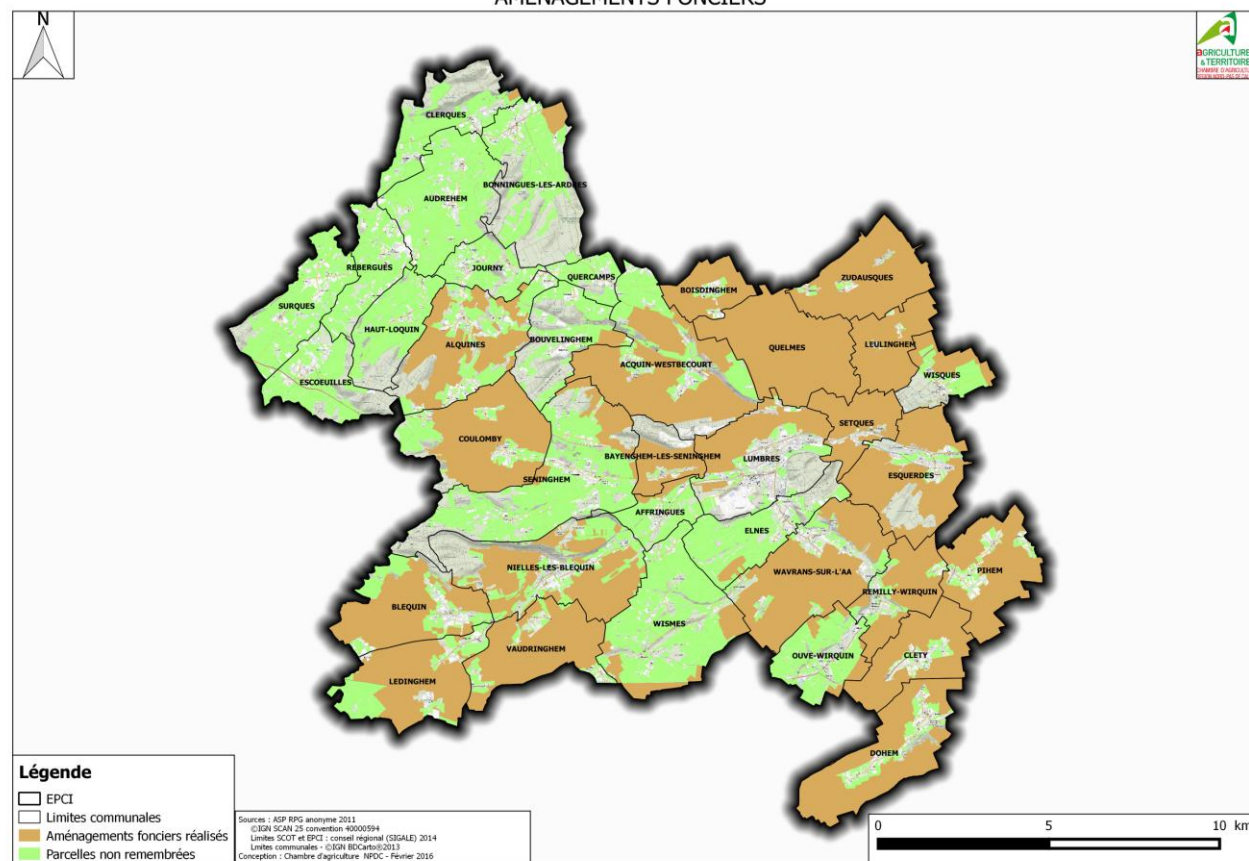
L'aménagement foncier (appelé remembrement jusqu'en 2005) est une opération régie par le code rural visant à :

- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières ;
- Assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.

OCCUPATION PRECAIRE



AMENAGEMENTS FONCIERS



Ainsi, il permet de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver. Il aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

La réalisation des aménagements communaux ou intercommunaux est échelonnée dans le temps. Elle peut être volontaire ou liée à la réalisation d'une infrastructure de type « ouvrage linéaire ».

Les bâtiments d'exploitation

Les bâtiments d'exploitation regroupent le siège d'exploitation et les différents sites secondaires. Ils ont différents usages : stockage de récolte ou de matériel, atelier d'élevage, atelier de diversification... La maison d'habitation fait également souvent partie du siège.

→ Localisation des bâtiments d'exploitation

Dans le Pays de Lumbres, plus de 6 exploitations sur 10 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le siège de l'exploitation (graphique ci-contre), la moyenne sur le SCOT du Pays de Saint-Omer étant de 7 bâtiments sur 10.

Pour les autres exploitations, on trouve un siège et un à plusieurs sites secondaires. Les sites secondaires peuvent abriter un hangar de stockage, un atelier d'élevage, un atelier de diversification...

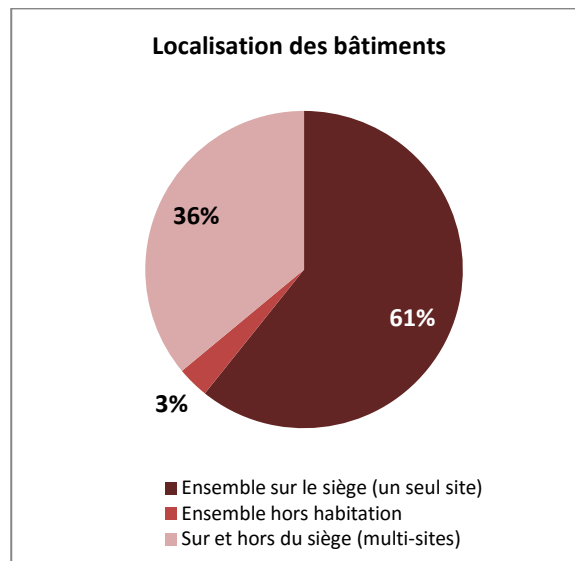
→ Mode de faire-valoir du foncier bâti

Sur le Pays de Lumbres, 59% des exploitations sont propriétaires en totalité de leurs bâtiments d'exploitation (graphique ci-contre).

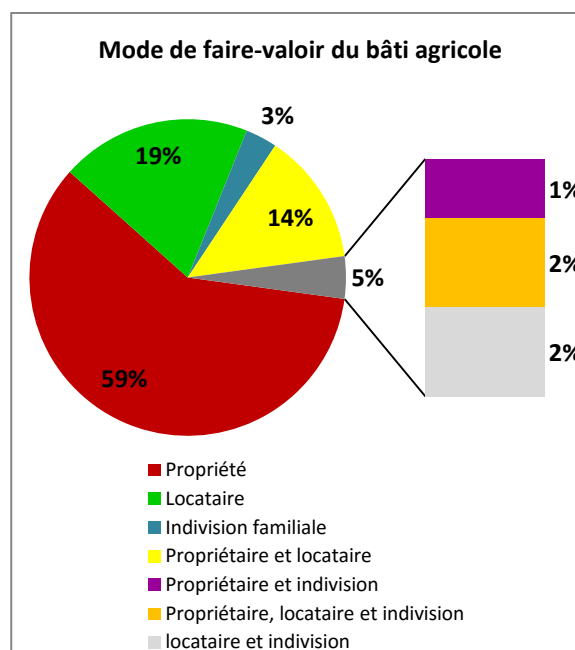
Le Pays de Lumbres a le taux d'exploitants propriétaires de l'ensemble de leurs bâtiments le plus faible du Pays de Saint-Omer.

19% ont une situation mixte : ils possèdent une partie de leurs bâtiments, tandis que l'autre partie est en location. Les exploitants doivent donc payer un fermage (loyer) au propriétaire. Dans certains cas, les parents sont propriétaires des anciens bâtiments et le jeune exploitant est propriétaire de sa maison et des bâtiments récemment construits.

6% des exploitations ont au moins un bâtiment en indivision.



Source : Enquêtes agricoles



Source : enquêtes agricoles

Les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu majeur pour les exploitations

Les parcelles attenantes aux bâtiments d'élevage ou facilement accessibles depuis ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'exploitation.

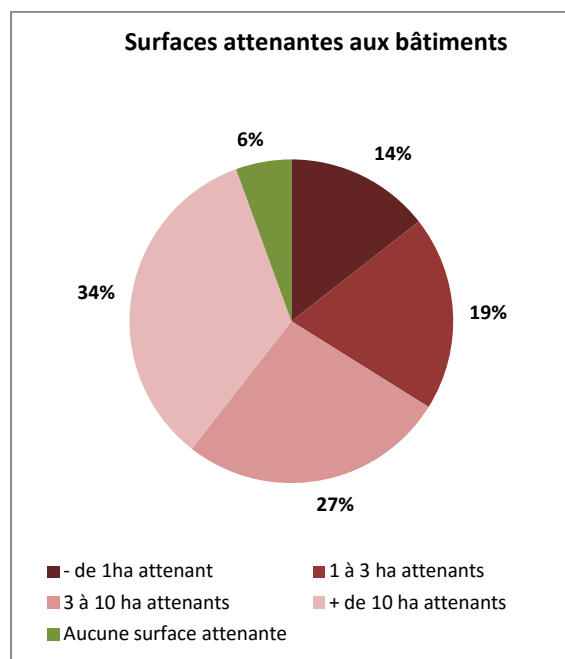
Pour les exploitations ayant des vaches laitières, les allers-retours entre les prairies et la salle de traite sont quotidiens. Lorsqu'un robot de traite est utilisé, les animaux peuvent circuler librement entre l'étable et les prairies.

Pour les exploitations ayant des vaches allaitantes, les prairies assurent la transition entre la période d'alimentation dans l'étable et la période de mise à l'herbe (gestion des premières sorties d'étables mouvementées). Elles facilitent également la surveillance du troupeau.

Ces parcelles jouent aussi un rôle essentiel pour les travaux de manutention (fumiers, lisiers, fourrages...) et de circulation, mais également pour le stockage de matériel et pour prévoir les besoins d'évolution des bâtiments et installations, notamment en termes de modernisation et de mises aux normes. Pour une bonne fonctionnalité des exploitations, il est plus judicieux de construire à proximité du siège ou d'un site secondaire.

Tout empiètement sur ces parcelles est une difficulté pour le fonctionnement courant de l'exploitation. C'est pourquoi il est important de préserver les abords des exploitations et des bâtiments d'élevage.

Sur le Pays de Lumbres, 94% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments hors exploitations en élevage hors sol (graphique ci-contre). Les surfaces exploitées aux abords des bâtiments sont très variables d'une exploitation à l'autre.



Source : Enquêtes agricoles

POINTS DE REPÈRE

SAU moyenne : 83 ha
Répartie sur **5 communes**
46ha sur la commune du siège

27 îlots en moyenne par exploitation
Taille moyenne d'un îlot : **2,78ha**

77% de la SAU en **fermage**
14 propriétaires en moyenne

6 exploitations sur 10 ont **l'ensemble de leurs bâtiments** regroupés sur le **siège**
59% des exploitations sont **propriétaires** de l'ensemble de leurs bâtiments

Les **parcelles attenantes aux bâtiments** constituent
un **enjeu essentiel** pour les exploitations
94% des exploitations ont **au moins une** parcelle attenante à leurs bâtiments

Productions et filières

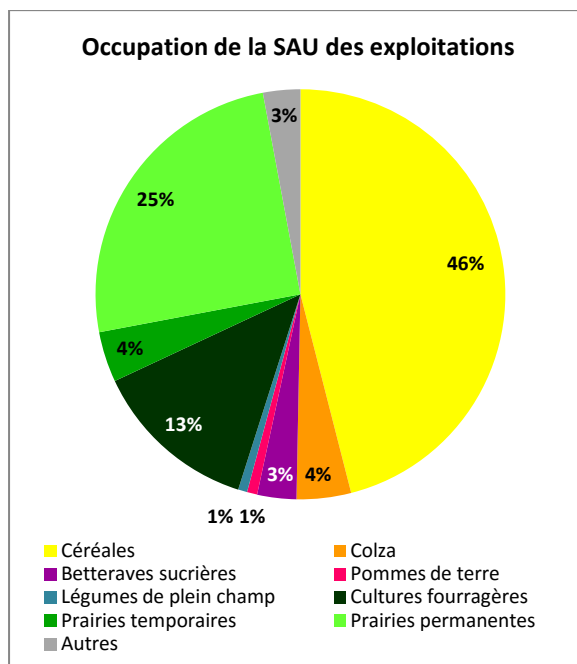
Productions végétales

Sur les 188 exploitations enquêtées, 184 ont des productions végétales. 4 exploitations pratiquent l'élevage hors sol, ce qui signifie qu'elles n'exploitent aucune parcelle.

Les terres labourables (TL) représentent 75% de la SAU. Les principales cultures rencontrées sont les céréales (46% de la SAU) et les cultures fourragères (13%).

Par ailleurs, les prairies permanentes (PP) représentent en moyenne 25% de la SAU de l'exploitation (carte ci-dessous et page 4 de l'atlas cartographique). Elles sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Les cultures fourragères et les prairies temporaires viennent compléter cette alimentation. Ainsi, 42% de la SAU est dédiée à l'élevage.

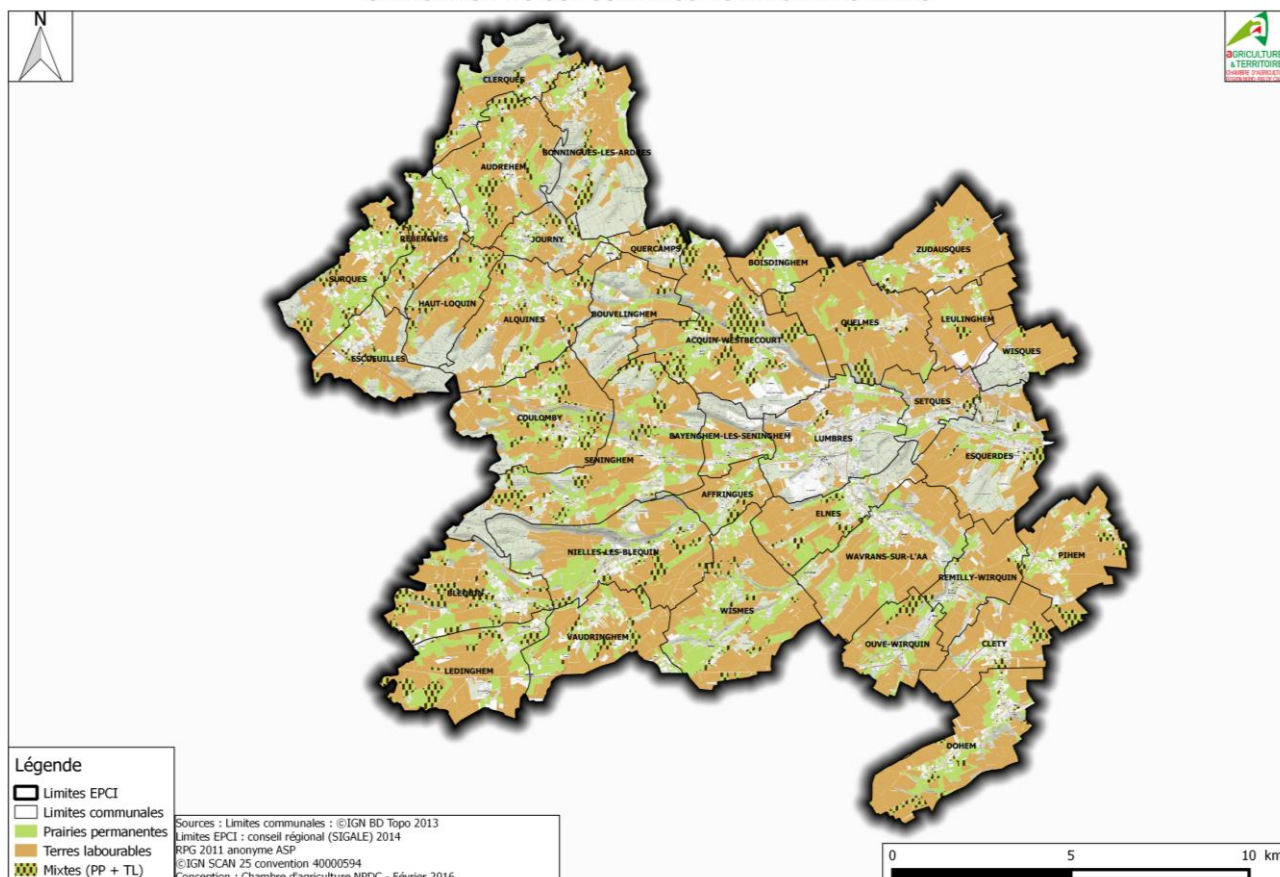
Cette occupation de la SAU correspond à des exploitations ayant de l'élevage bovin. Si l'on compare à l'Avesnois, la part de céréales dans l'occupation de la SAU est plus importante (46% contre 22%).



Source : Enquêtes agricoles

Les productions végétales sont donc pour moitié dédiées à l'élevage et pour moitié aux cultures de vente.

UTILISATION DU SOL SUR LA CC DU PAYS DE LUMBRES



Le tableau suivant présente le pourcentage d'exploitations en ayant.

Pourcentage d'exploitations en ayant	
Céréales	98%
Colza	36%
Betteraves sucrières	33%
Pommes de terre	8%
Légumes de plein champ	9%
Cultures fourragères	66%
Prairies temporaires	55%
autres	36%
Prairies permanentes	95%

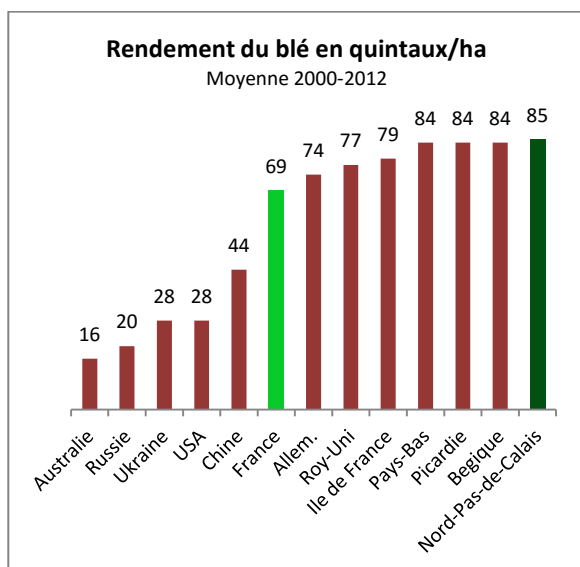
Source : Enquêtes agricoles

98% des exploitations intègrent des céréales dans leur rotation et 66% intègrent des cultures fourragères. Par ailleurs, 95% des exploitations ont des prairies permanentes et 55% des prairies temporaires.

1 exploitation sur 3 cultive des betteraves sucrières. Les betteraves n'occupent cependant que 3% de la SAU en moyenne. Les betteraves sont plutôt rencontrées sur d'autres arrondissements comme le Béthunois.

→ Les céréales

Les céréales sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale, mais également dans l'industrie agro-alimentaire et non alimentaire.



Source : F.A.O., calculs Chambre d'Agriculture de Région NPdC

Les rendements en Nord-Pas-de-Calais sont parmi les meilleurs du monde.

Cette fertilité exceptionnelle se double de conditions climatiques océaniques tempérées très favorables aux cultures et aux prairies.

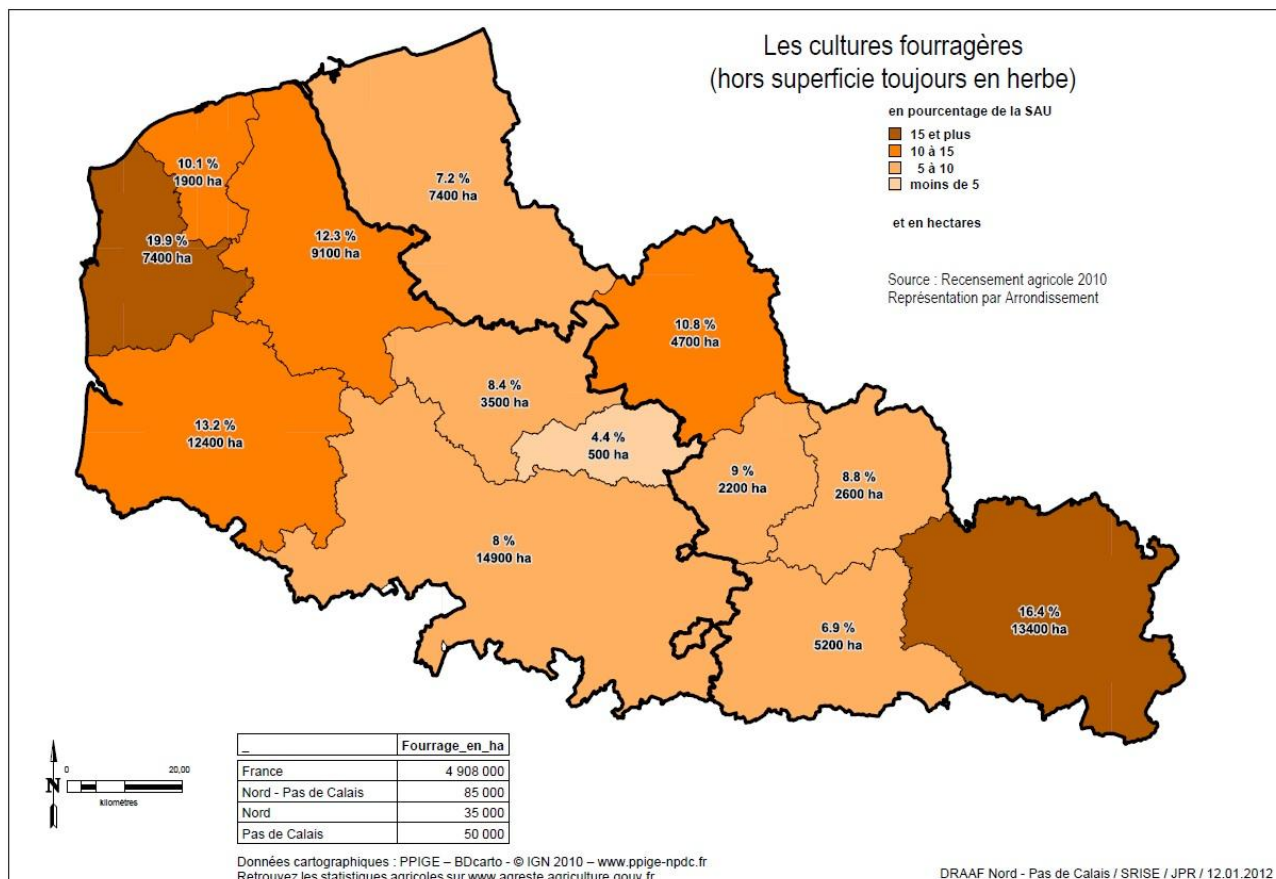
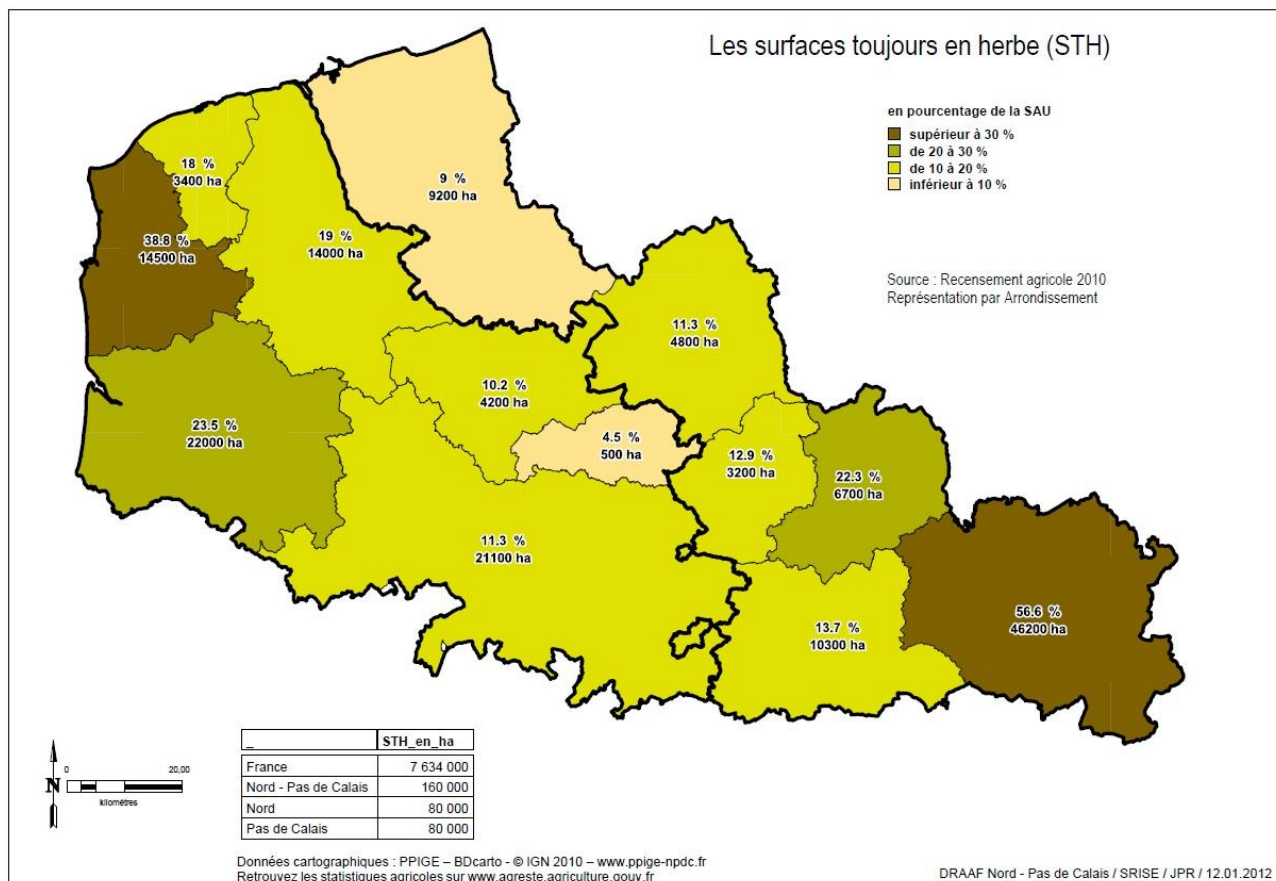
→ Les cultures utilisées pour l'alimentation des animaux

La ration alimentaire des bovins, et plus généralement des ruminants, est essentiellement constituée de fourrage. Il existe plusieurs types de fourrages qui se distinguent par leur mode de conservation :

- les fourrages verts directement pâturés par les animaux pendant la belle saison : herbe, luzerne, ... ;
- les fourrages récoltés et conservés pour une consommation pendant l'hiver, parmi lesquels :
 - ✓ les fourrages secs comme le foin (herbe fauchée puis séchée sur le pré avant sa récolte), ou encore la paille ;
 - ✓ les fourrages ensilés, stockés après broyage dans un silo et conservés par acidification en l'absence d'oxygène : ensilage de maïs, d'herbe, ou de betterave ;
 - ✓ les fourrages plus ou moins séchés, conservés à l'abri de l'air dans un film plastique, que les éleveurs appellent l'enrubannage d'herbe ou de légumineuses. C'est un produit intermédiaire entre un foin et un ensilage.

Sur le Pays de Lumbres, les prairies permanentes (surfaces toujours en herbe) représentent 25% de la SAU de l'exploitation. D'après le RGA de 2010, les surfaces toujours en herbe (carte page ci-contre) représentent en moyenne 20% de la SAU de l'exploitation avec de grandes disparités entre les arrondissements. Les exploitations du Pays de Lumbres se situent donc légèrement au-dessus de la moyenne régionale.

Les cultures fourragères occupent en moyenne 13% de la SAU de l'exploitation sur le Pays de Lumbres. Ces chiffres sont similaires à ceux du RGA de 2010 (carte page ci-contre). En Nord-Pas-de-Calais, elles représentent en moyenne 10% de la SAU, avec des disparités entre les arrondissements. Le Pays de Lumbres se situe donc légèrement au-dessus de la moyenne régionale.



Productions animales

167 exploitations sur les 188 enquêtées ont au moins un atelier d'élevage, soit 89% des exploitations rencontrées. L'élevage est donc fortement présent sur le territoire du Pays de Lumbres. Ce pourcentage est comparable à d'autres EPCI du Pays de Saint-Omer, notamment les Communautés de communes des Cantons de Fruges et Fauquembergues.

Atelier	Pourcentage d'exploitations en ayant	nombre moyen d'animaux
Bovins	82%	136
<i>Vaches laitières</i>	55%	52
<i>vaches allaitantes</i>	43%	26
<i>Taurillons</i>	32%	44
Porcs	9%	308
Volailles	8%	12009
Caprins	1%	40
Lapins	1%	400
Ovins	6%	103
Chevaux d'élevage	2%	11

Source : Enquêtes agricoles

82% des exploitations ont un atelier bovin. D'après les données du RGA de 2010, en moyenne 50% des exploitations du Nord-Pas-de-Calais possèdent un atelier des bovins (carte ci-contre).

Certaines exploitations cumulent plusieurs ateliers.

→ L'élevage bovin

L'élevage bovin est fortement présent sur le territoire. 32% des exploitations ont uniquement des vaches laitières, 19% uniquement des vaches allaitantes et 23% des troupeaux mixtes constitués de vaches laitières et de vaches allaitantes.

D'après les enquêtes, la taille moyenne d'un élevage bovin est de 136 têtes. Ces chiffres sont similaires à ceux du Canton de Fauquembergues, pour lequel la taille moyenne d'un élevage bovin est de 141 têtes.

D'après les données du RGA de 2010 (carte ci-contre), la taille moyenne d'un élevage bovin sur le Nord-Pas-de-Calais est de 93,5 UGBTA (Unité Gros Bétail Tous Aliments, qui compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage, concentré). Sur le territoire du Pays de Lumbres, la taille des élevages bovins est légèrement supérieure à la moyenne régionale, avec plus de 120 UGBTA en moyenne.

→ Le régime sanitaire des élevages

En fonction du type d'élevage et de l'effectif, l'exploitation relèvera soit du Régime sanitaire départemental (RSD), soit de la législation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le classement éventuel dans une rubrique « installations classées » s'apprécie activité par activité (vaches laitières d'une part et vaches allaitantes d'autre part), les effectifs des diverses activités ne s'additionnent pas (décret n°2011-842 du 15 juillet 2011 modifiant la nomenclature des installations classées).

Cette classification impose des distances à respecter entre les installations d'élevage (bâtiment hébergeant des animaux, stockage de déjections ou silo) et les tiers.

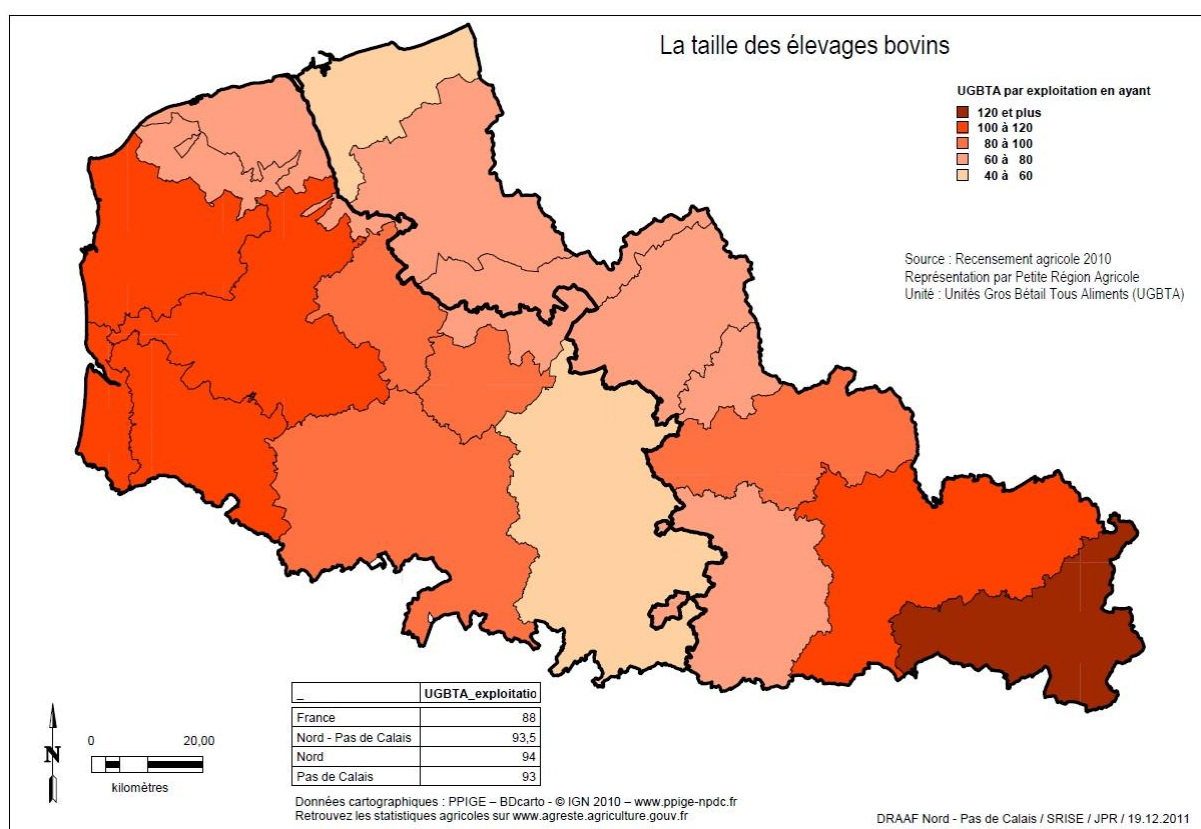
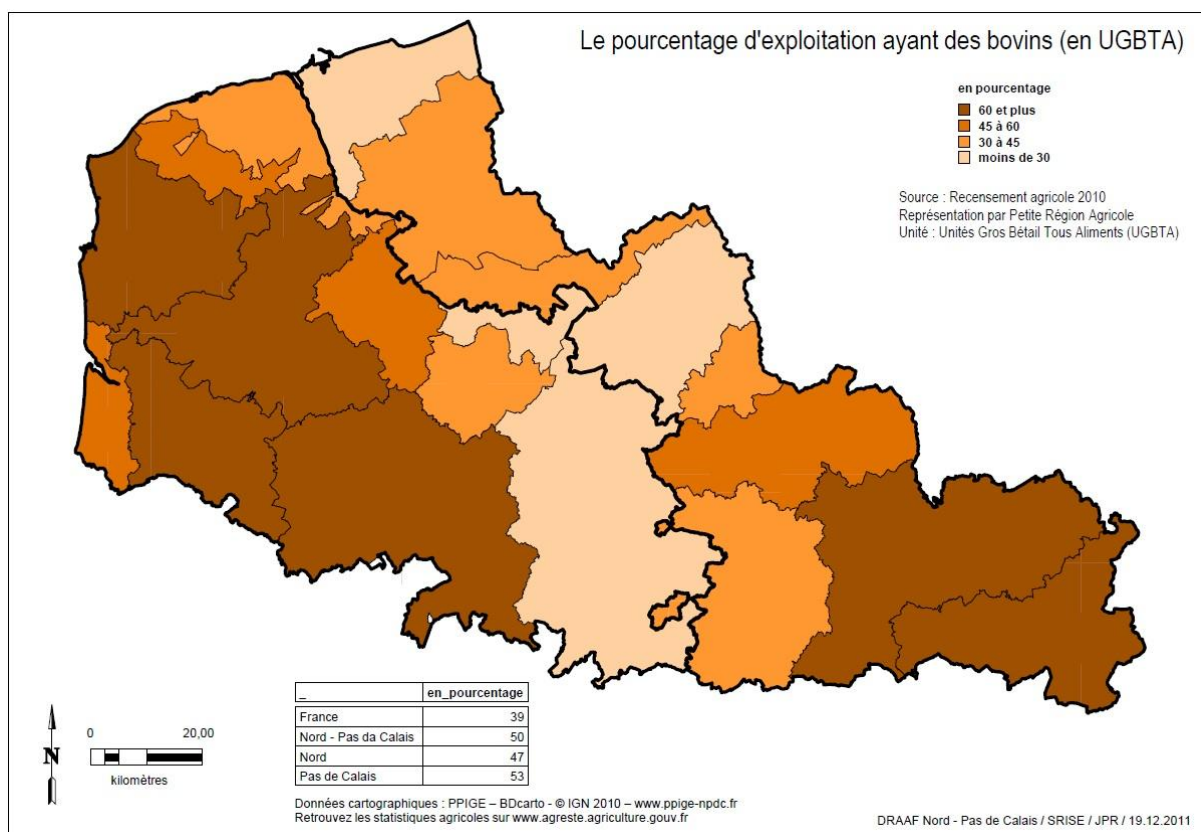
Dans le cas d'une ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres. Cette limite concerne l'ensemble de l'installation :

- tous les bâtiments hébergeant des animaux ;
- les stockages de déjections et ensilages ;
- les stockages de fourrages.

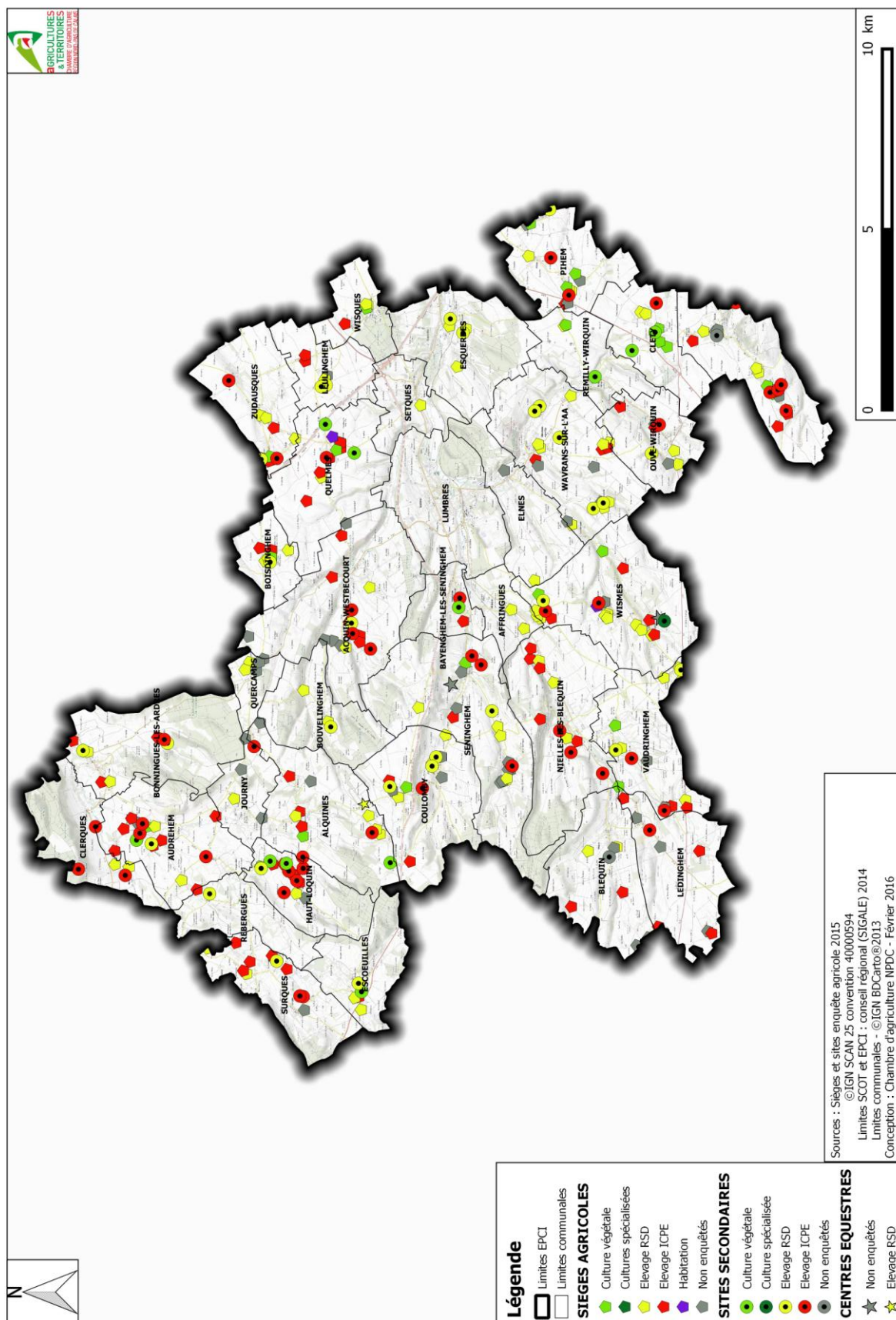
Cette réglementation s'impose également aux tiers par le principe de réciprocité, ce qui les oblige à respecter les mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des élevages. En application du principe de réciprocité, un local habituellement occupé par des tiers ne peut être implanté à moins d'une distance identique.

Des dérogations sont possibles après avis de la Chambre d'agriculture.

Sur le territoire du Pays de Lumbres, 87 exploitations dépendant du RSD et 80 exploitations dépendant du régime des ICPE ont été enquêtées (carte page suivante et page 5 de l'atlas cartographique).



LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR REGIME SANITAIRE



→ **L'épandage des effluents d'élevage**

L'épandage des effluents d'élevage fait l'objet d'une réglementation, dont l'application est plus difficile en milieu périurbain.

En effet, les exploitants doivent respecter une distance de retrait vis-à-vis des zones urbanisées (zones d'activités, habitations...) et des cours d'eau. Ces zones d'exclusions peuvent représenter une surface importante et les terres exploitées ne suffisent pas toujours pour accueillir les effluents. Les exploitants doivent alors avoir recours à des prêteurs afin d'exporter le surplus sur les terres d'un exploitant voisin, c'est par exemple le cas lors d'un échange paille-fumier.

L'ensemble des parcelles d'une exploitation sont potentiellement incluses dans le plan d'épandage. En cas d'emprise foncière, la suppression de parcelles incluses dans un plan d'épandage est préjudiciable à la fonctionnalité de l'exploitation et peut générer des difficultés au niveau de l'élevage pouvant aller jusqu'à une obligation de réduction de l'effectif du cheptel alors que les investissements (notamment pour les mises aux normes) ont été dimensionnés en fonction de la taille de ce cheptel.

→ **La réglementation : une « contrainte » pour les exploitations**

La réglementation pèse énormément sur les exploitations d'élevage.

Les exigences techniques sont lourdes. La mise aux normes des bâtiments d'élevage entraîne des investissements conséquents avec une durée d'amortissement relativement longue, notamment en exploitation laitière.

Le cumul des réglementations et la lourdeur des formalités administratives sont ressentis comme une pression par les exploitations.

Démarches de qualité

Les démarches de qualité valorisent l'origine d'un produit ou son mode de production. Elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la production ou en faciliter la commercialisation. Plusieurs signes de qualité sont présents sur le territoire du Pays-de-Lumbres.

→ **Les Signes d'Identification de l'Origine et de la Qualité**

En France, les signes d'identification de l'origine et de la qualité regroupent un ensemble de démarches qui garantissent que des produits agroalimentaires répondent à des caractéristiques particulières et

contrôlées. Leur gestion est confiée à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

▪ L'Indication Géographique Protégée (IGP)



L'IGP désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique dans laquelle se déroule au moins leur production ou leur transformation.

Le Pays de Lumbres fait parti de l'aire de production des volailles de Licques, pour lesquelles il existe une IGP.

▪ Le Label Rouge



Le Label Rouge est un signe officiel de qualité qui atteste un niveau de qualité supérieur. Il est attribué par l'État à un organisme de défense et de gestion représentant toute une filière collective.

Les volailles de Licques, pour lesquelles il existe une IGP, sont également Label rouge.

▪ L'Agriculture biologique



L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

Aucune exploitation en agriculture biologique n'a été recensée sur le territoire du Pays de Lumbres.

Le passage en agriculture biologique implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production. L'accompagnement professionnel d'un agriculteur en conversion et le soutien des politiques publiques sont donc nécessaires.

→ Les marques

▪ Bienvenue à la ferme – produits fermiers



Bienvenue à la ferme est un réseau national géré par les Chambres d'agriculture. Il regroupe plus de 6500 agriculteurs qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités. Quatre segments regroupent l'offre Bienvenue à la ferme, dont les produits fermiers. Agréés par une commission, ils ont choisi d'adhérer à Bienvenue à la ferme afin de garantir la qualité de leurs prestations.

Sur le Pays de Lumbres, deux agriculteurs adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme pour les produits fermiers.

▪ Saveur en'Or



Saveurs en'Or est une marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité. Les produits Saveurs en'Or sont le reflet de la richesse et du savoir-faire agronomique et agroalimentaire régional. La marque favorise la production régionale avec une majorité d'ingrédients issus de la région. Elle contribue activement au développement des emplois régionaux.

Sur le Nord-Pas-de-Calais, on compte aujourd'hui plus de 200 adhérents à la marque Saveur en'Or. Sur le Pays de Lumbres, un adhérent est recensé : la société SOCLA SA basée à Vaudringhem. Il s'agit d'un centre d'abattage, de découpe et de conditionnement du lapin des Beffrois.

▪ Produit à la ferme



La démarche Produit à la ferme vise à une reconnaissance du producteur fermier. Mise en avant par l'ARVD (Association Régionale des Vendeurs Directs de produits à la ferme), elle offre une assurance de consommer un produit de qualité fabriqué à la ferme. Les produits proposés sont des produits laitiers (lait, crème fraîche, yaourts, glaces...).

▪ Le Porc des Hauts Pays



Cette association créée en 1996 a pour objet de valoriser la viande de Porc des Hauts Pays, de gérer les contrats entre éleveurs, grossistes, artisans- bouchers

et partenaires et de mettre en œuvre les moyens pour faire respecter le cahier des charges.

Aujourd'hui, 25 éleveurs de la région Nord-Pas-de-Calais se sont engagés dans l'association. Parmi eux un est situé sur le Pays de Lumbres.

Par ailleurs, deux artisans bouchers partenaires sont situés sur le Pays de Lumbres.

Filières et débouchés

Le Nord-Pas-de-Calais est la 4^{ème} région d'emploi agroalimentaire de province après la Bretagne, le Pays-de-la-Loire et le Rhône-Alpes. De l'amont à l'aval, l'agriculture représente 85500 emplois, ce qui en fait le premier employeur régional devant la construction. (Sources : INSEE, AGRESTE).

L'agriculture et les industries agroalimentaires génèrent 12 milliards de chiffre d'affaires annuel, soit 11,9% du produit intérieur brut de la région.

Les principales filières présentes en région sont :

- Grains et amidon (3,7 milliards de chiffre d'affaire) ;
- Légumes et pommes de terre (2 milliards de chiffre d'affaire) ;
- Viande et plats cuisinés (1,6 milliard de chiffre d'affaire) ;
- Lait (1,3 milliard de chiffre d'affaire) ;
- Sucre, confiserie (0,8 milliard de chiffre d'affaire).

La carte ci-contre présente la répartition des industries liées à l'agriculture sur le territoire du Pays de Lumbres.

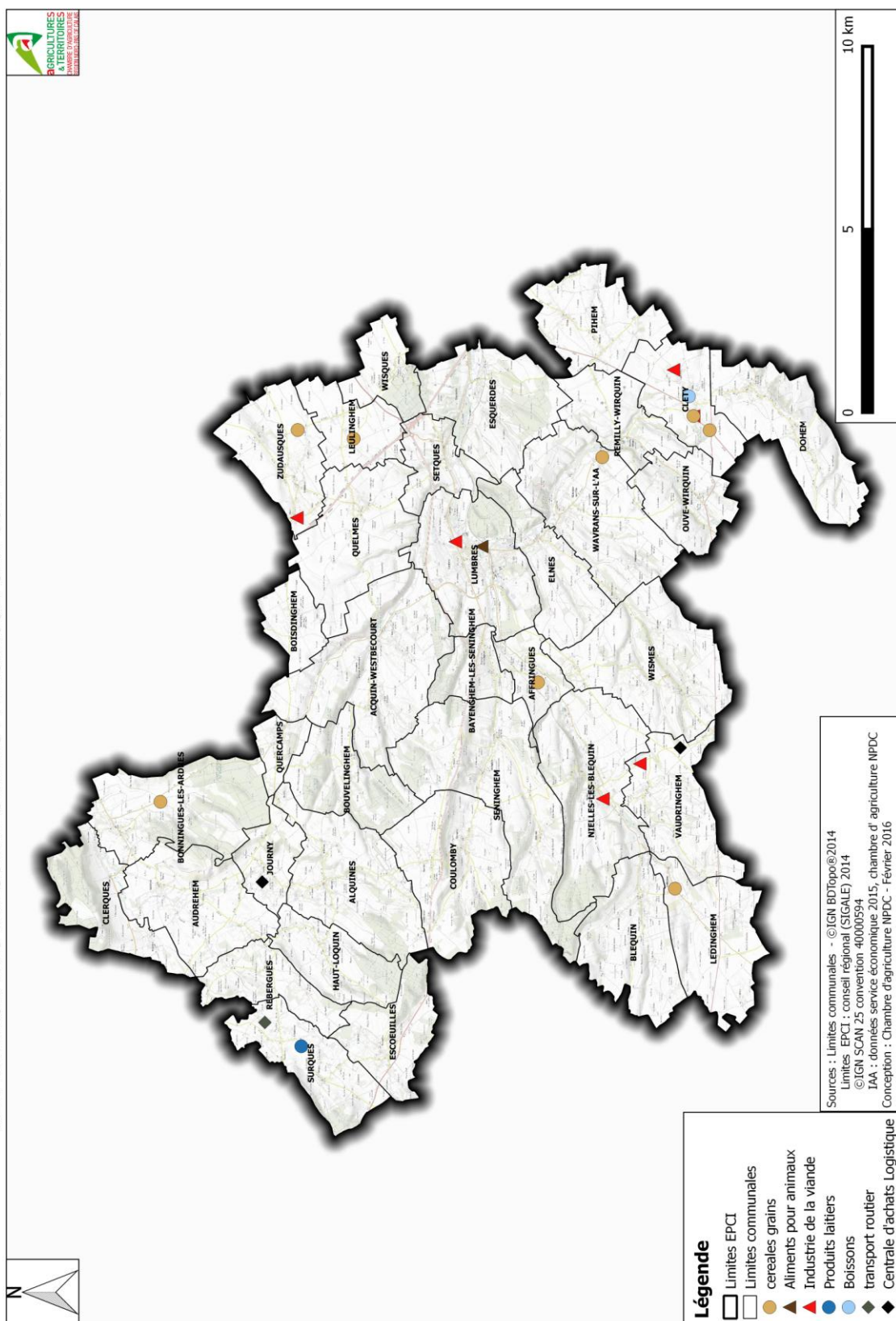
Les industries sont réparties sur l'ensemble du territoire.

D'après le dispositif « Connaissance Locale de l'Appareil Productif » (CLAP), au 31 décembre 2013, les établissements des sections Agriculture, Sylviculture, Pêche, Industries agroalimentaires comptent 1689 postes salariés basés sur le territoire du Pays de Saint-Omer.

D'après la nomenclature d'activités française, ces sections comprennent les intitulés :

- Culture et production animale, chasse et services annexes (division 1) ;
- Sylviculture et exploitation forestière (code division 2) ;
- Pêche et aquaculture (division 3) ;
- Industries alimentaires (division 10) ;
- Fabrication de boissons (division 11) ;
- Fabrication de produits à base de tabac (division 12).

REPARTITION DES INDUSTRIES LIEES A L'AGRICULTURE SUR LA CC DU PAYS DE LUMBRES



Le tableau ci-dessous présente le nombre d'emplois salariés par division sur le Pays de Lumbres.

Nombre d'emplois salariés des sections Agriculture, Sylviculture, Pêche, Industries agroalimentaires

Division	Nombre d'emplois
Culture et production animale, chasse et services annexes	103
Sylviculture et exploitation forestière	15
Pêche et aquaculture	6
Industries alimentaires	49
Fabrication de boissons	0
Fabrication de produits à base de tabac	0
TOTAL	173

Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

Sur le territoire du Pays de Lumbres, près de 60% des emplois salariés relevant des sections Agriculture, Sylviculture, Pêche, Industries agroalimentaires appartiennent à la division des Cultures et productions animales, chasse et services annexes.

→ Les Industries agro-alimentaires présentes sur le territoire du Pays de Lumbres

L'industrie agro-alimentaire (IAA) regroupe l'ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture et de l'élevage en produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine et animale.

On distingue généralement plusieurs grandes familles d'activités dans l'industrie agroalimentaire :

- Industrie de la viande ;
- Fabrication de produits alimentaires élaborés ;
- Fabrication de produits à base de céréales ;
- Fabrication d'huiles, de corps gras et de margarines ;
- Industrie sucrière ;
- Fabrication de produits alimentaires divers ;
- Fabrication de boissons et alcools.

Les industries présentes sur le Pays de Lumbres sont principalement liées aux céréales, à la production de viande et à la production de lait. Les industries de transformation sont plutôt situées sur les territoires voisins (Communauté d'agglomération de Saint-Omer et Communauté de communes du Pays d'Aire).

→ La filière céréalière

Avec 3 millions de tonnes de céréales produites chaque année, le Nord-Pas-de-Calais fournit près de 7% de la production française de blé tendre, ce qui en fait la 4^{ème} région productrice.

La filière emploie plus de 21000 personnes, soit 25% des emplois des filières agricoles et agroalimentaires.

Les débouchés sont nombreux : farine, glucose, pains, biscuits, bières, composés pour animaux...

25000 baguettes de 250g ou 900000 petits-beurre peuvent être fabriquées avec un hectare de blé tendre. 140000 verres de 25 centilitres peuvent être produits avec un hectare d'orge de brasserie. 13 tonnes d'aliments composés pour animaux peuvent être produits à partir d'un hectare de céréales.

→ La filière lait

1280 milliard de litres de lait sont produits chaque année. Le Nord-Pas-de-Calais se situe au 5^{ème} rang de la production nationale. Le Pays de Lumbres fait partie de l'un des deux principaux bassins de production.

La fabrication de laits liquides et de yaourts valorise plus de la moitié des volumes de lait transformés en région. 541 millions de litres de lait liquides et 228000 tonnes de yaourts sont transformés chaque année.

Les produits à très haute valeur ajoutée (produits infantiles et ingrédients) représentent près du quart de la valorisation régionale du lait.

POINTS DE REPÈRE

Principales cultures : céréales (46%), cultures fourragères (13%)
Présence de **prairies permanentes** (25%)

Forte présence de l'élevage : 89% des exploitations ont au moins un atelier animal

Une majorité d'**élevages bovins** : 82% des exploitations ont un atelier bovin
55% des exploitations ont des **vaches laitières**

RSD : 87 exploitations enquêtées
ICPE : 80 exploitations enquêtées

Présence de **signes d'identification de l'origine et de la qualité**
IGP, Label rouge

Des **filières** tournées vers l'élevage bovin
Lait et viande

Les activités de diversification

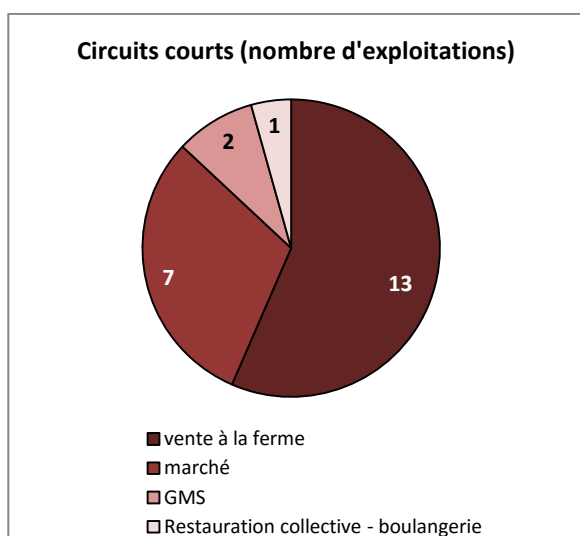
Complément de revenu, valorisation du patrimoine, adaptation à la demande sociétale, meilleure maîtrise des aléas de production... sont autant de raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier. L'éventail des domaines de production des agriculteurs, le potentiel de leur patrimoine, ainsi que la diversité de leur situation géographique ouvrent un large champ aux activités de diversification réalisées dans les exploitations : hébergement, restauration, loisirs, visites pédagogiques, transformation des produits de la ferme, production d'énergie renouvelable...

La carte ci-contre présente la répartition des exploitations pratiquant une activité de diversification ou ayant un projet de création (atlas cartographique page 6).

Commercialisation en circuits courts

Sont appelés circuits courts les formes de commercialisation pour lesquelles il existe au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Une telle dénomination regroupe ainsi des modalités de vente variées : vente directe à la ferme, points de vente collectif, marchés, livraisons à une grande ou moyenne surface (GMS) ou à un restaurant collectif, vente via internet...

Au total, 15 exploitations pratiquant une activité de circuit court ont été recensées, soit 8% des exploitations enquêtées (graphique ci-dessous).



Source : Enquêtes agricoles

Comparé aux autres EPCI du Pays de Saint-Omer, ce pourcentage est faible. A titre de comparaison, 25% des exploitations de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer pratiquent une activité de circuit court.

La vente à la ferme est la principale activité de diversification développée (graphique ci-dessus). La vente sur les marchés est également pratiquée. Les ventes en grande et moyenne surface (GMS) et en restauration collective sont peu développées. Aucun exploitant ne pratique la vente sur internet ou via des points de vente collectifs.

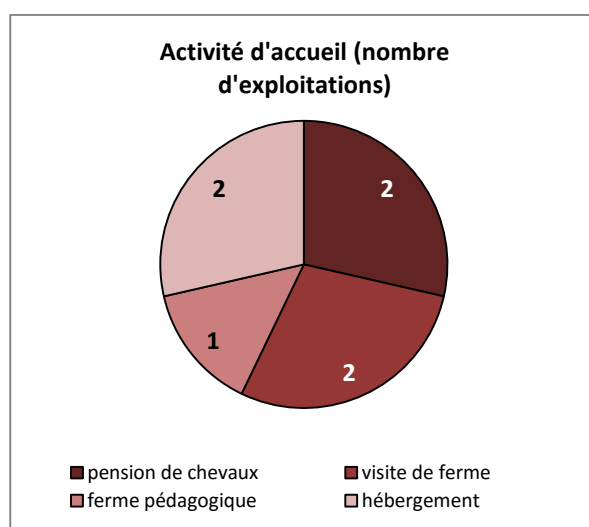
Activités d'accueil

Les activités d'accueil regroupent les prestations d'accueil touristique, d'hébergement, de restauration et de loisirs.

Au total, 6 exploitations ont une activité d'accueil, soit 3% des exploitations enquêtées.

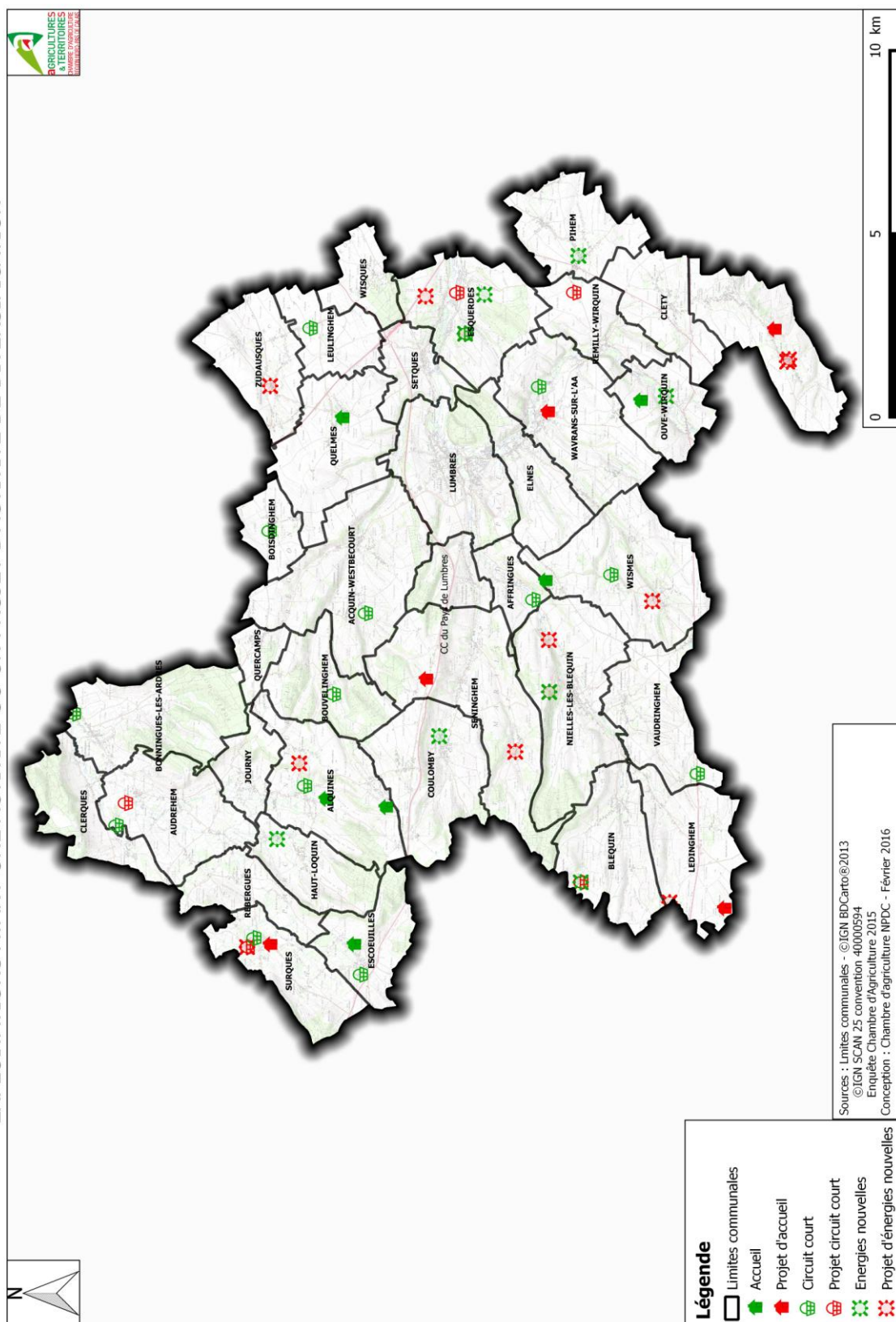
Les activités d'accueil sont peu développées par rapport à d'autres EPCI, comme la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (6%) et les Communautés de commune des Cantons de Fruges et de Fauquembergues (7%).

Les principales activités d'accueil développées sont l'hébergement, les visites de ferme et les pensions de chevaux (graphique ci-dessous).



Source : Enquêtes agricoles

EXPLOITATIONS AYANT UNE ACTIVITE OU UN PROJET D'ACTIVITE DE DIVERSIFICATION



Les réseaux

Les activités de diversification se développent avec l'appui de réseaux et d'associations. L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux, reconnu pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires, constitue sans doute un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités.

→ Bienvenue à la ferme



Bienvenue à la ferme est un réseau national géré par les Chambres d'agriculture. Il regroupe plus de 6500 agriculteurs qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

Agréés par une commission, ils ont choisi d'adhérer à Bienvenue à la ferme afin de garantir la qualité de leurs prestations.

Au total, deux exploitations adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme sur le Pays de Lumbres, avec une exploitation qui propose des produits fermiers et une exploitation qui propose une activité d'accueil (source : <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com>).

→ Le Savoir vert



Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 134 agriculteurs au niveau régional. Ils accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Cette initiative régionale est née en 1992, avec pour but d'ouvrir les fermes au grand public, de créer du lien et faire connaître son métier. Plusieurs constats ont motivé cette initiative :

- Le fossé s'est creusé entre le monde citadin et le monde agricole devenu minoritaire ;
- La profession agricole se sent mal comprise ;
- L'enseignement s'ouvre vers l'extérieur avec des projets pédagogiques.

Les objectifs sont donc de différents ordres :

- offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole ;
- proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour

réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs ;

- encourager la diversification des exploitations.

Sur le Pays de Lumbres, une exploitation adhère au Savoir Vert (Source : www.savoir-vert.asso.fr).

Les limites au développement des circuits courts

L'organisation actuelle des exploitations sur le Pays de Lumbres est peu propice au développement d'activités de diversification.

En effet, elles sont éloignées des bassins de consommation (Saint-Omer...) et ne disposent pas du temps nécessaire pour faire vivre ces activités. L'élevage nécessite en effet beaucoup d'investissements en termes de temps de travail.

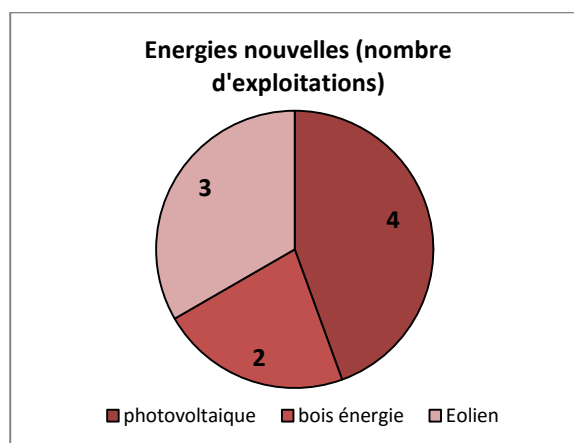
Les femmes travaillent à l'extérieur de l'exploitation et ne peuvent donc assurer cette activité comme on peut parfois le voir sur d'autres territoires. La main d'œuvre salariée est peu employée car elle a un coût non négligeable.

Développement des énergies nouvelles

Une étude de l'ADEME sur la dépendance globale de l'agriculture à l'énergie (2012) montre que l'énergie représente entre 12 et 20% des charges variables sur une exploitation. Le développement d'énergies nouvelles est donc un moyen pour les exploitants de diminuer leurs charges.

Sur le Pays de Lumbres, 9 exploitations possèdent au moins une source d'énergie nouvelle sur leur exploitation, soit 5% des exploitations enquêtées. Ce pourcentage est similaire à ceux rencontrés sur les autres EPCI du Pays de Saint-Omer.

Le photovoltaïque est le type d'énergie nouvelle le plus mis en place (graphique ci-dessous).



Source : Enquêtes agricoles

POINTS DE REPÈRE

15 exploitations commercialisent leur production via des circuits courts

Principaux types : vente à la ferme et sur les marchés

6 exploitations ont développé une activité d'accueil

Principaux types : hébergement, visite de fermes, pension de chevaux

Présence de réseaux en appui

9 exploitations possèdent au moins une source d'énergie nouvelle

Principal type : photovoltaïque

Perspectives d'évolution des exploitations

Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations

→ L'installation des agriculteurs

Sur la période allant de 1978 à 2012, 226 installations ont eu lieu, ce qui représente une moyenne de 6 installations par an (graphique ci-dessous).

Ces données sont issues des enquêtes. Les exploitants qui se sont installés durant cette période et qui ont cessé leur activité depuis n'ont donc pas été comptabilisés, ce qui explique certains résultats.

On constate que le nombre d'agriculteurs s'installant avant 30 ans est stable dans le temps mais que le nombre s'installant entre 31 et 40 ans est en augmentation depuis 1998. Les exploitants ont donc tendance à s'installer plus tardivement.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Chambre d'agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

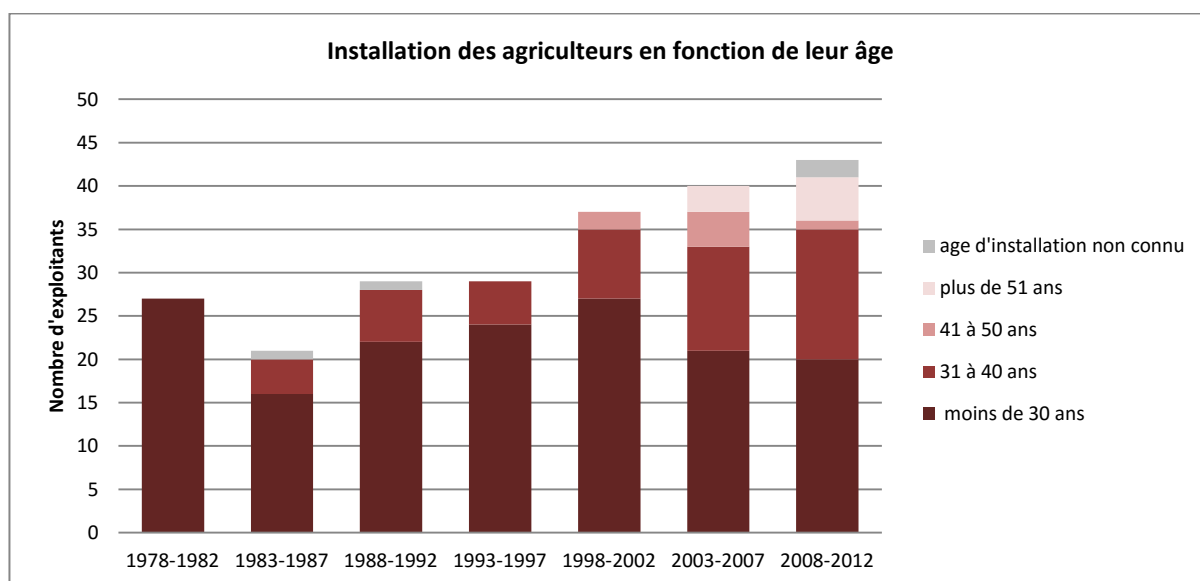
L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre pour leur donner les clefs de réussite de son projet.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département et qui a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'installation :

- Il accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'information sur l'installation ;
- Il informe sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités) ;
- Il renseigne sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat et aux aides à l'installation du Conseil Régional ;
- Il participe à la mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) ;
- Il oriente le candidat vers les structures les plus à même de l'aider à élaborer son projet ;
- Il aide le candidat à compléter son autodiagnostic.

Les jeunes installés sont également suivis en accompagnement à titre individuel avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture ou en accompagnement collectif au sein des GEDA.



Source : Enquêtes agricoles

Au niveau régional, la MSA compte 330 installations par an. Sur le territoire du Pays de Lumbres, en moyenne 7 exploitants de moins de 40 ans s'installent par an, soit 37 installations entre 2010 et 2014 (tableau ci-dessous). 60% des installations sont sous forme individuelle.

Année	Nombre d'installations
2010	12
2011	6
2012	8
2013	6
2014	5
2010-2014	37

Source : MSA

Au niveau régional, 6 installations sur 10 bénéficient des aides de l'Etat. Une aide régionale peut être accordée pour les jeunes qui n'ont pas accès aux aides nationales sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité.

A noter

Financées par l'Etat et l'Union Européenne, les aides à l'installation en agriculture assurent le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit de jeunes qualifiés, maintiennent une population rurale, notamment dans les zones défavorisées et de montagne, soutiennent financièrement les jeunes agriculteurs pour leur permettre de mettre en œuvre un projet économique viable.

Pour atteindre ces objectifs, un nouveau parcours à l'installation a été mis en place. Il permet de mieux prendre en compte les spécificités du projet d'installation avec les compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de son parcours de formation. A cet effet, un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) est mis en œuvre en remplacement du stage de 6 mois et du stage de 40 heures. Une fois le PPP et le projet d'installation validés, le jeune qui s'installe peut bénéficier d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, de prêts bonifiés, de déductions de charges sociales et fiscales.

Ministère en charge de l'agriculture, 2012

→ **Succession**

Afin d'appréhender au mieux la transmission des exploitations, nous nous sommes d'avantage intéressés aux exploitations dont le ou les chefs d'exploitations ont tous plus de 55 ans.

Parmi les 33 chefs d'exploitation concernés, 14 ont connaissance d'un successeur potentiel, soit 42% des exploitants.

Dans 92% des cas, il s'agit d'une transmission familiale avec une échéance plus ou moins longue (plus ou moins 3 ans).

Plusieurs exploitations ont indiqué n'avoir pas de successeur au moment des enquêtes. Leur parcellaire partira en agrandissement pour conforter d'autres exploitations ou les parcelles seront boisées ou construites.

Vu l'évolution de la conjoncture économique, il arrive que des enfants d'agriculteurs ayant un emploi à l'extérieur reviennent sur l'exploitation.

Les Chambres d'agriculture accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant ;
- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont disponibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic comprenant un descriptif détaillé de l'outil de production (bâtiment, matériel, cheptel, foncier...) ainsi qu'une aide à l'évaluation de la valeur économique de repreneabilité de l'exploitation ;
- proposition de formation pour aborder l'ensemble des aspects juridiques, sociaux et fiscaux d'une transmission (baux ...), mais également humain (projet de vie après la retraite) ;
- inscription au RDI (répertoire départemental installation) ;
- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;
- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.

Les projets liés aux cultures et aux ateliers animaux

Certains exploitants ont fait part de leur projet de développer certains ateliers.

Ainsi, 14 exploitations souhaitent développer leurs productions végétales afin de conforter leur structure, généralement les céréales et/ou les prairies. Plusieurs exploitants souhaiteraient également augmenter leur SAU.

41 exploitations ont pour projet de développer un atelier d'élevage, principalement de vaches laitières.

D'autres exploitations souhaitent au contraire arrêter certains ateliers.

Ainsi, 10 exploitations souhaitent arrêter une partie ou l'ensemble de leur atelier bovin.

Les projets de bâtiments

Les projets de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement d'un bâtiment existant peuvent résulter de plusieurs facteurs : mise aux normes, développement d'un atelier...

Sur le territoire du Pays de Lumbres, 52 exploitations ont un projet de construction ou d'extension d'un bâtiment sur leur siège et 24 exploitations ont un projet de construction ou d'extension d'un bâtiment hors de leur siège au moment des enquêtes (mai-juin 2015).

Pour 54 exploitations, ce projet est lié à l'élevage et pour 54, il est lié au stockage. Certaines exploitations ont un projet lié à l'élevage et au stockage.

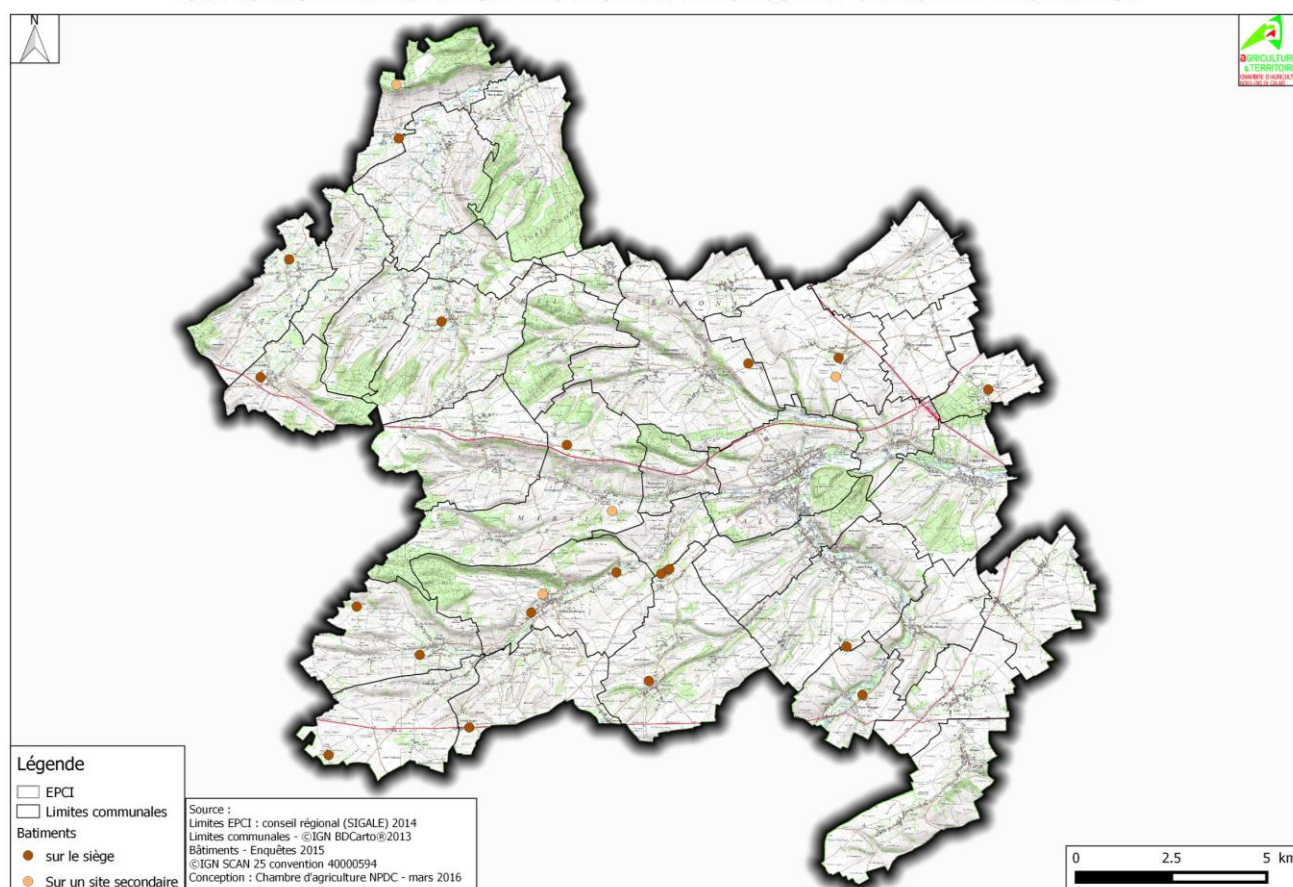
→ **Changement de destination des bâtiments agricoles**

Le changement de destination est le fait de faire passer un bâtiment, en totalité ou en partie, d'une utilisation à une autre. Les différentes destinations possibles sont définies dans le Code de l'urbanisme.

Sur le territoire du Pays de Lumbres, 23 bâtiments ont été identifiés par les exploitants comme étant situés en zone agricole et pouvant changer de destination. Ce nombre peut évoluer dans le temps.

La carte ci-contre (carte page 7 de l'atlas cartographique) reprend la localisation des sites sur lesquels un bâtiment pouvant changer de destination est présent. Ces données sont basées sur le questionnaire rempli par les exploitants.

LOCALISATION PAR LES EXPLOITANTS DES BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION



Les projets de diversification

La carte présentant la répartition des exploitations ayant un projet de création d'une activité de diversification est disponible page 37 ou page 6 de l'atlas cartographique.

→ Commercialisation en circuits courts

Au total, 7 exploitations projettent de mettre en place un atelier de vente en circuits courts, soit 4% des exploitations.

Les projets concernent principalement la mise en place d'une activité de vente à la ferme (graphique ci-contre).

→ Activités d'accueil

Au total, 7 exploitations ont le projet de mettre en place une activité d'accueil, soit 4% des exploitations rencontrées

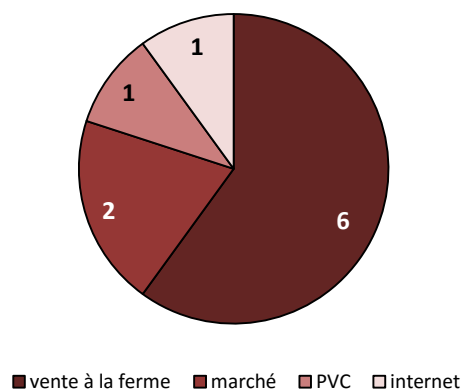
La moitié des projets concerne la mise en place d'un hébergement (graphique ci-contre).

→ Développement des énergies nouvelles

Au total, 12 exploitations projettent de mettre en place des énergies nouvelles sur leur exploitation, soit 6% des exploitations enquêtées.

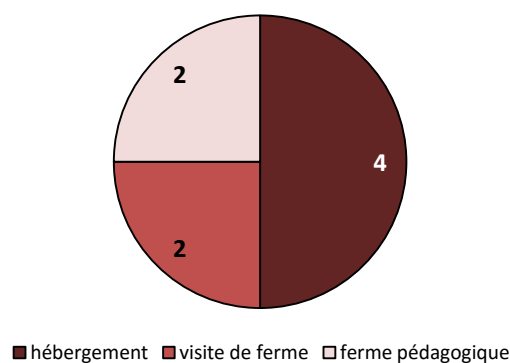
Les projets concernent principalement la mise en place de panneaux photovoltaïques (graphique ci-contre). Par ailleurs, plusieurs exploitations ont un projet de méthanisation.

Projet de création de circuit court
(nombre d'exploitations)



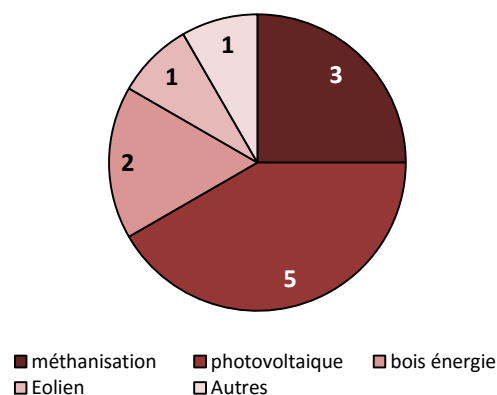
Source : Enquêtes agricoles

Projet de création d'une activité
d'accueil
(Nombre d'exploitations)



Source : Enquêtes agricoles

Projet de mise en place d'une source
d'énergie nouvelle (nombre
d'exploitations)



Source : Enquêtes agricoles

POINTS DE REPÈRE

6 installations par an en moyenne

42% des chefs d'exploitation de plus de 55 ans connaissent leur successeur

Une transmission essentiellement familiale

Une échéance plus ou moins longue

Des projets de bâtiments

52 exploitations ont un projet de bâtiment sur leur siège

24 exploitations ont un projet de bâtiment hors du siège

Des projets de diversification

7 exploitations ont un projet de vente en circuits courts

7 exploitations ont un projet d'activité d'accueil

12 exploitations ont un projet d'énergies nouvelles

Une multitude d'acteurs auxquels font appel les exploitants locaux

De nombreux acteurs gravitent autour des exploitations agricoles (schéma page suivante). On considère que l'exploitant agricole est en relation avec une vingtaine de types d'organismes ou interlocuteurs différents. Page suivante un schéma reprenant les principaux acteurs.

La mise en œuvre de la politique publique

→ *Les Chambres d'agriculture*

Les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires chargées de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elles ont également un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des agriculteurs. Elles assurent ainsi l'accompagnement des jeunes et la formation continue des exploitants.

→ *La Mutualité Sociale Agricole (MSA)*

La MSA est un organisme mutualiste qui gère de façon globale la protection sociale des salariés et non salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social.

→ *Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)*

À travers des études et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières, les SAFER jouent un rôle dans l'aménagement du territoire rural. Elles contribuent notamment à la restructuration du foncier agricole.

Les syndicats agricoles

Il s'agit de syndicats professionnels regroupant des exploitants agricoles. Trois principales tendances sont représentées :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ;
- La Coordination Rurale ;
- La Confédération Paysanne.

Les organisations économiques

→ *Les organisations de producteurs*

Une organisation de producteurs est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une

même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil (coopérative agricole...).

→ *Les interprofessions*

La création d'une organisation interprofessionnelle agricole est fondée sur une volonté des différents maillons d'une filière de s'organiser ensemble, de s'impliquer dans des actions d'intérêt collectif pour la filière, concernant tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation et voire de la distribution.

Les organismes de crédit et d'assurances mutualistes

Les organismes de crédits sont des établissements financiers dont le rôle est de mettre des fonds à la disposition des exploitations, avec la possibilité également de fournir des moyens de paiement.

L'appui technique et économique

→ *Les centres de comptabilité et de gestion*

Les centres de gestion apportent une assistance à la gestion et une prévention fiscale.

→ *Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)*

Les CUMA permettent aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

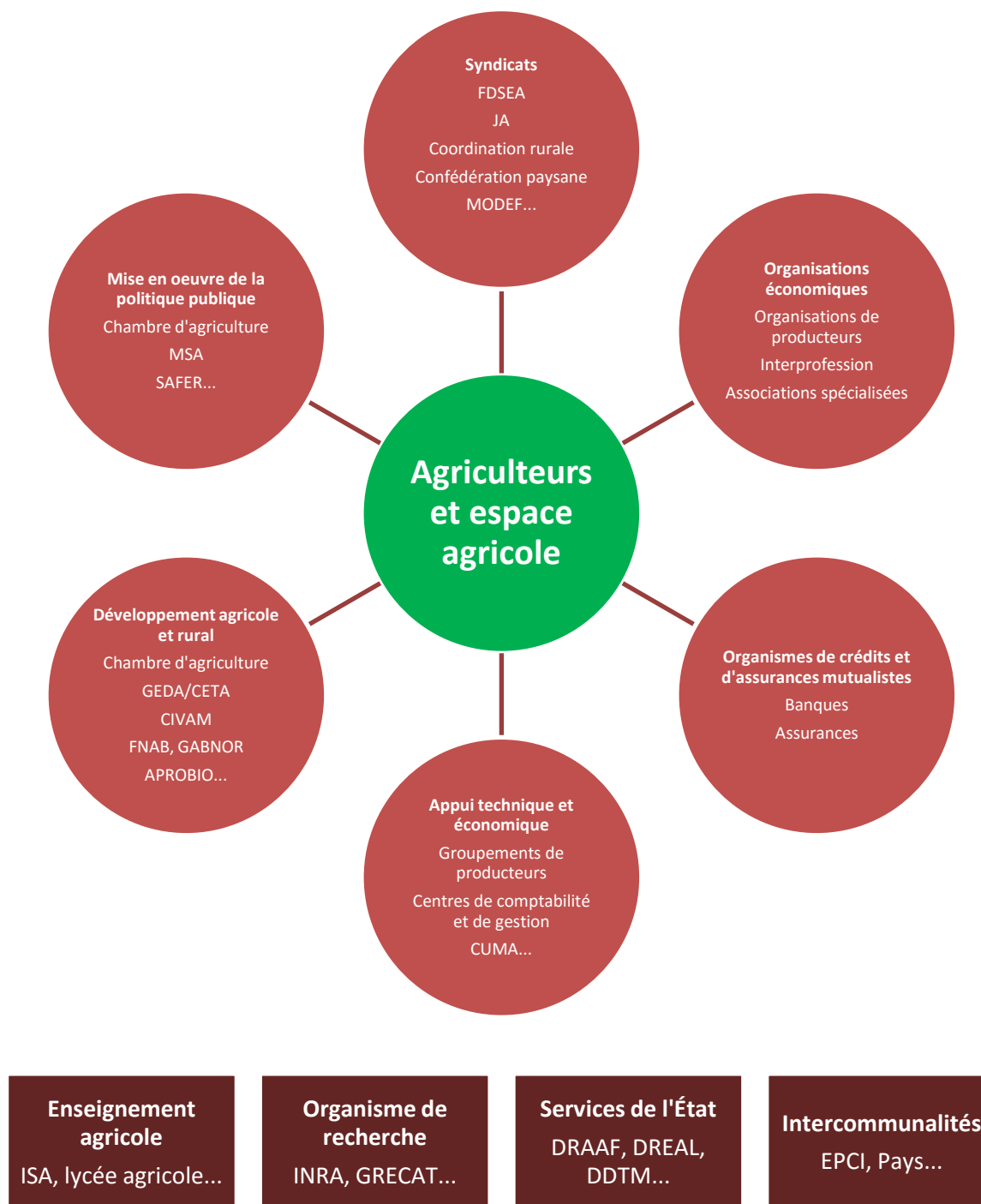
Le développement agricole et rural

→ *Les Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA)*

Les GEDA sont constitués d'agriculteurs qui se regroupent sur un secteur géographique pour mener des actions ensemble et s'impliquent dans la recherche et la mise en place de projets innovants. Ils sont animés par un ou plusieurs conseillers de la Chambre d'agriculture et interviennent dans de nombreux domaines.

Les agriculteurs adhérents au GEDA bénéficient :

- des échanges d'expériences pour progresser dans leurs pratiques et concrétiser leurs projets ;
- d'un accompagnement technique neutre, pour décider en toute autonomie ;
- d'un conseil personnalisé, adapté au contexte local et opérationnel sur son exploitation ;



- de repères techniques et économiques, grâce aux références (veille, expérimentations...).

→ **Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)**

Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information,

l'échange et la dynamique collective, innove sur les territoires.

Ils développent des initiatives et testent de nouvelles pratiques pour constituer des références transmissibles à d'autres.

→ **Les associations de développement de l'agriculture biologique**

Il existe plusieurs associations rassemblant les agriculteurs biologiques, notamment la Fédération

Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (GABNOR), ou encore A PRO BIO.

Leurs objectifs sont de soutenir et développer les filières biologiques.

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole est un système complet d'enseignement qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4^{ème} jusqu'aux diplômes d'ingénieurs, en passant par les CAP, BEP, bacs, BTS et licences professionnelles.

Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience.

Les organismes de recherche

→ L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Premier institut de recherche agronomique en Europe, l'INRA mène des recherches finalisées pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable, et pour un environnement préservé et valorisé.

→ Le Groupe de Recherches et d'ÉTUDES Concertées sur l'Agriculture et les Territoire en Nord-Pas-de-Calais (GRECAT)

Le GRECAT propose un accompagnement aux conseils régionaux et professionnels de l'agriculture par le biais de sondages ou observatoires classiques.

Il contribue également à donner l'approche technico-économique ou d'étudier la perception sociale dans plusieurs projets de recherche, en partenariat avec d'autres équipes de recherche.

Les services de l'État

→ La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

La DRAAF est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui a pour mission de mettre en œuvre au niveau de la région la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt.

→ La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

LA DREAL met en œuvre les politiques de l'État résultant notamment des lois Grenelle. Sous l'autorité du Préfet de région, elle agit en faveur du développement durable. Elle pilote la mise en œuvre des politiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en région. Pour cela, elle mobilise au profit de l'État une capacité d'expertise et d'ingénierie.

→ La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

La DDPP pilote l'inspection des installations classées relevant des élevages et des industries agro-alimentaires pour les impacts sur la santé et l'environnement, Elle assure également la protection et la surveillance sanitaire des animaux et des végétaux.

→ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

La DDTM a en charge la gestion des aides européennes directes qui relèvent de la politique agricole commune (PAC) ainsi que des aides agroenvironnementales et contractualisées et des aides conjoncturelles. Cela comprend les contrôles correspondants et le travail sur les structures d'exploitation.

La DDTM mobilise et accompagne également les acteurs concernés pour un développement durable de l'agriculture locale. Elle joue un rôle important dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle gère les dossiers présentés en CDPENAF.

→ La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La commission émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole.

L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE

Le paysage, l'eau et l'environnement

L'agriculture dans le paysage

La qualité des paysages est en grande partie fondée sur les types de production agricole.

Le rôle paysager de l'agriculture est indéniable et en perpétuelle évolution à la recherche d'une meilleure adéquation entre l'économie et l'exploitation et les aspects environnementaux et paysagers, garants de la ruralité.



Le rôle de l'agriculture dans le paysage

La préservation des paysages représente un travail important d'entretien que les agriculteurs ont toujours fait : fauchage des bandes enherbées au bord des rivières, élagage des haies, entretien des clôtures de pâturage...

Le paysage participe à l'identité du territoire et donc à son attractivité : il revêt de ce fait une dimension économique. Mais un rôle social lui est

aussi dévolu puisqu'il participe à la qualité de vie des habitants.

L'eau, un enjeu sur le territoire du Pays de Lumbres

Le territoire du Pays de Lumbres a la particularité de présenter des ressources en eau de bonne qualité (carte page ci-contre). Plusieurs captages sont présents sur le territoire.

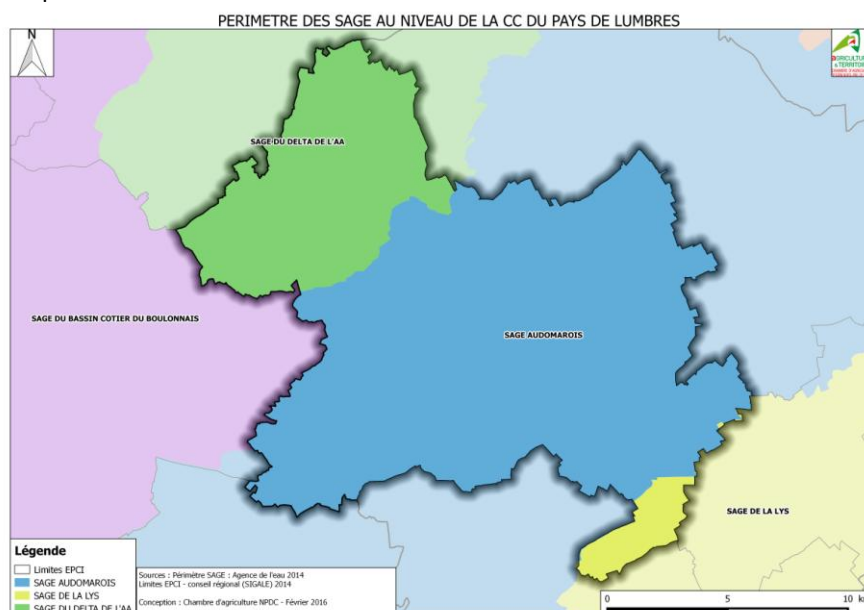
→ **La ressource en eau est encadrée par plusieurs documents : le SDAGE et les SAGE**

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

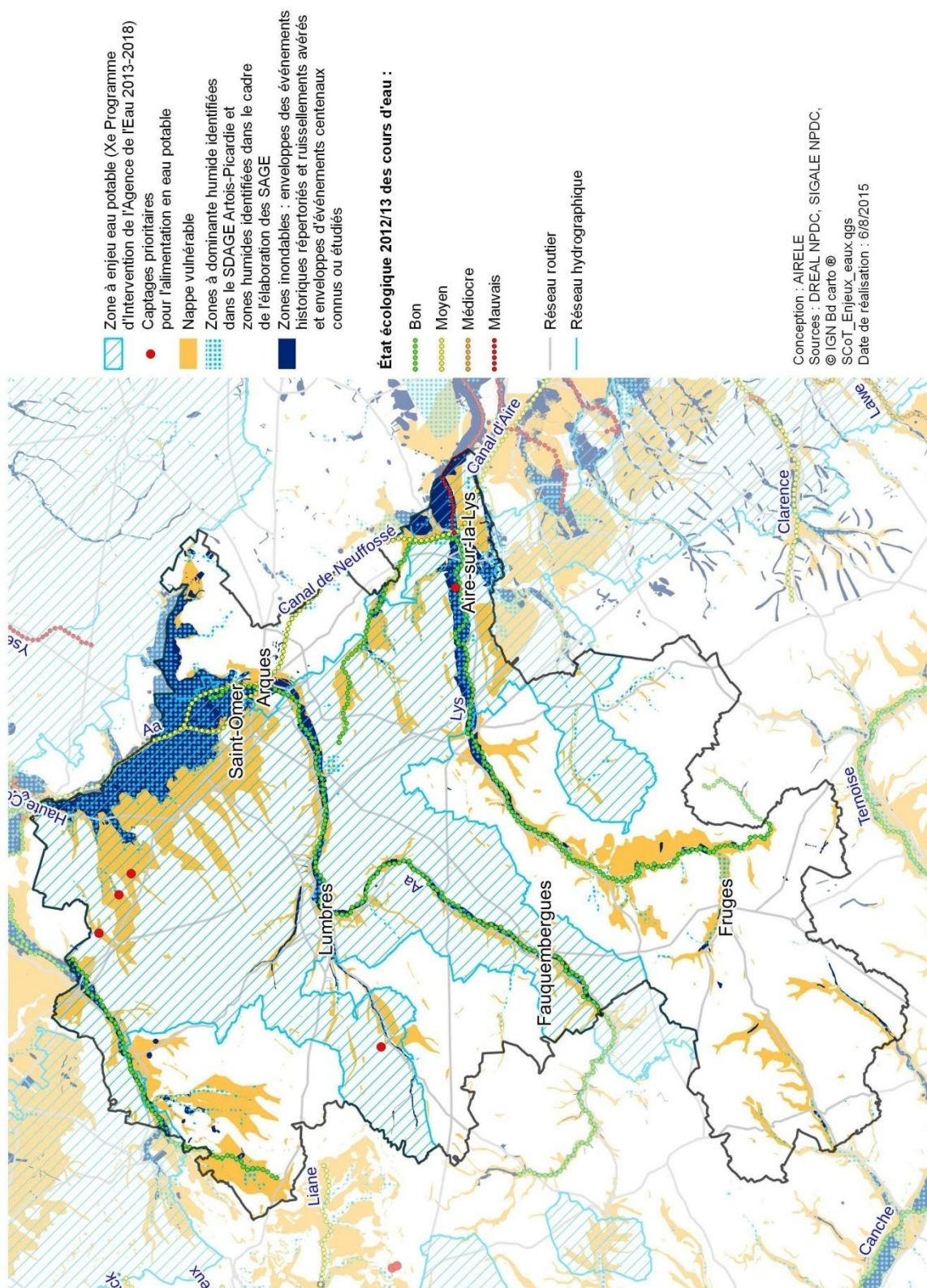
Le SDAGE est ensuite décliné dans les documents de gestion (SAGE) qui doivent permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

Le Pays de Lumbres se situe sur le territoire de trois SAGE mis en œuvre (carte ci-dessous):

- Le SAGE du Delta de l'Aa ;
- Le SAGE de l'Audomarois ;
- Le SAGE de la Lys.



Les enjeux liés à l'eau



Source : Profil environnemental, DREAL NPdC

→ Les zones à dominante humide

Le SDAGE 2016-2021 a défini comme enjeu la préservation et la restauration des zones humides. Afin de déterminer les zones d'actions, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est dotée d'une cartographie au 1/50 000^e des zones à dominante humide réalisée à partir de photo-interprétation.

Cette délimitation a plusieurs finalités :

- améliorer la connaissance en constituant un bilan afin de suivre l'évolution de ces espaces ;
- être un support de planification et de connaissance ;
- être un outil de communication en terme d'information et de sensibilisation ;
- être un outil d'aide à la décision pour les collectivités ;
- donner un cadre pour l'élaboration d'inventaires plus précis.

Sur le Pays de Lumbres, l'Aa et le Bléquin constituent les principales zones à dominante humide présentes. Ces zones sont ensuite identifiées plus précisément dans les SAGE.

→ Les captages en eau potable

On compte plusieurs captages en eau potable sur le territoire du Pays de Lumbres (carte ci-dessous).

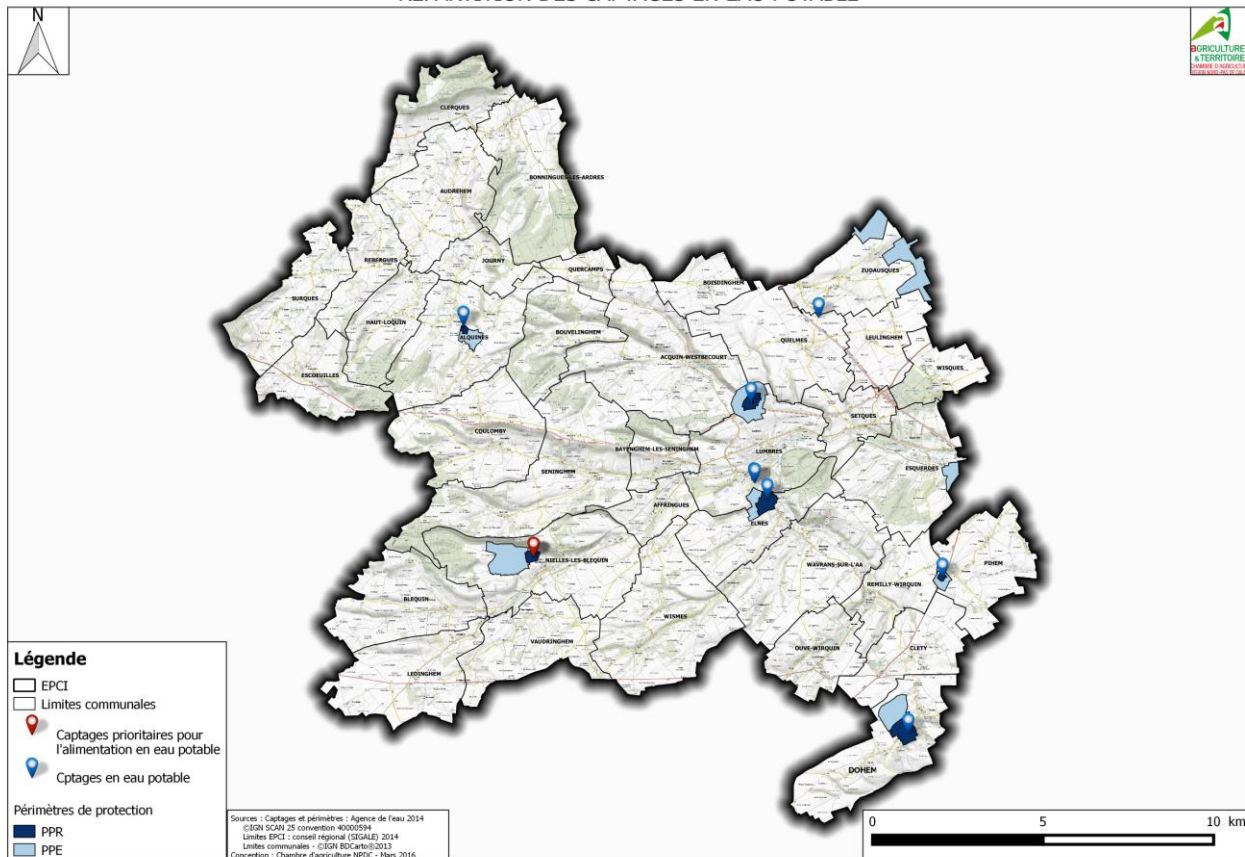
Selon leur vulnérabilité et selon les lois, des périmètres de protection, dits « périmètres de captages », sont définies réglementairement. Trois niveaux de protection existent :

- Le périmètre de protection immédiat : d'une surface réduite, toute activité à risque est interdite ;
- Le périmètre de protection rapproché : il s'agit d'une zone intermédiaire dont la surface varie selon la vulnérabilité du captage et de la ressource en eau. Les activités sans risque pour la ressource et le captage sont autorisées ;
- Le périmètre de protection éloigné : il s'agit du périmètre le moins contraignant.

Depuis 2007, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur l'intégralité de l'aire d'alimentation pour protéger les captages des pollutions diffuses.

Une ORQUE est actuellement en cours sur le bassin versant Nord Audomarois.

REPARTITION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE



→ Les zones inondables

Sur le Pays de Lumbres, des zones inondables sont présentes, en particulier dans la vallée de l'Aa. Lors des entretiens avec les exploitants, plusieurs agriculteurs ont indiqué des zones régulièrement inondées.

Le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) est un outil réglementaire visant à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.

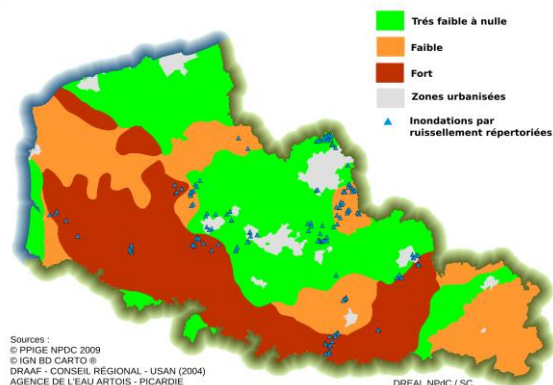
Il a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction de futurs biens. Il peut également fixer des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants. Les documents d'urbanisme doivent être conformes avec le PPRI.

→ La sensibilité des sols à l'érosion

Une part importante du territoire du Pays de Lumbres est sensible à l'érosion.

49 exploitations ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion, soit, 26% des exploitations enquêtées.

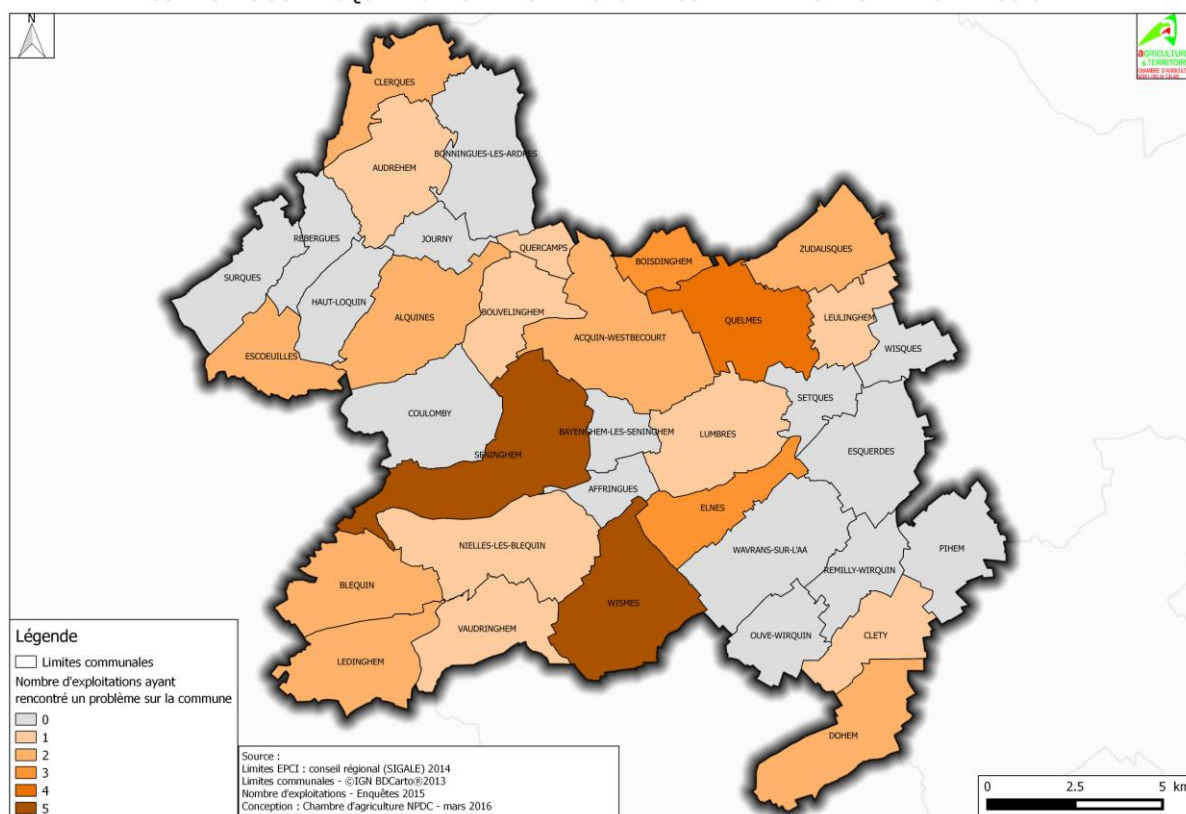
Sensibilité des sols à l'érosion



Ce pourcentage est plus faible que sur d'autres EPCI. Notamment, sur la Communauté du canton de Fruges, qui est située en zone fortement sensible à l'érosion, près de la moitié des exploitants ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion.

La carte ci-dessous recense les communes sur lesquelles les exploitants ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion. On peut voir que les exploitants rencontrent des problèmes sur plusieurs communes et notamment sur Senninghem et Wismes.

COMMUNES SUR LESQUELLES LES EXPLOITATIONS RENCONTRENT DES PROBLEMES D'EROSION



Depuis le début des années 1980, la Chambre d'agriculture mène des actions de lutte contre l'érosion des sols sur les territoires. En partenariat avec les Conseils Départementaux du Nord, du Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois – Picardie, elle met en place le cadre technique des opérations de création et d'entretien des ouvrages en relation avec les animateurs spécialisés dans les bassins versants.

Les actions mises en place dans les territoires agricoles sont :

- L'adaptation des pratiques culturales afin de limiter le ruissellement (couverture végétale, travail du sol...) ;
- La mise en place d'aménagements hydrauliques afin de réduire la vitesse de l'eau (aménagements d'hydraulique douce, zone de rétention des ruissellements...) ;
- La mise en place d'aménagements légers afin d'empêcher les incisions dans les talwegs (talweg retassé, bande enherbée...).

→ **Le drainage**

Le drainage permet une meilleure évacuation des eaux et ainsi une meilleure structuration du sol.

Le drainage agricole est une opération foncière lourde ayant pour but d'éliminer l'excédent d'eau par la pose de tuyaux enterrés. Sa mise en œuvre dans les sols hydromorphes assure une meilleure exploitation des terres agricoles en régularisant et en sécurisant la production tout en améliorant les conditions de travail et d'accès au champ.

Sa réalisation est historique et les techniques ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, tous les travaux se font avec des drains en PVC même si les anciennes installations en poterie restent pour la plupart toujours fonctionnelles.

L'objectif premier de ces aménagements est de mieux maîtriser le régime des eaux, faciliter la conduite des cultures et éviter les pertes de rendements dues à l'excès d'eau.

Sur le territoire du Pays de Lumbres, 9 exploitations, ont au moins une parcelle drainée, soit moins de 5% des exploitations. Ces exploitations se situent sur les communes situées au nord-ouest du Pays de Lumbres : Audrehem, Haut-Loquin, Rebergues et Surques.

Par rapport à d'autres ECPI, comme la communauté de communes du Pays d'Aire où 62% des exploitations ont au moins une parcelle drainée, le drainage est peu pratiqué sur le Pays de Lumbres.

→ **L'irrigation**

L'irrigation est une technique couramment utilisée pour les cultures maraîchères et légumières ainsi que la culture de pommes de terre. Cette pratique correspond à un choix stratégique de l'exploitant : elle permet de créer d'avantage de valeur ajoutée à la production.

Sur le territoire du Pays de Lumbres, l'irrigation est peu pratiquée. Un seul exploitant a indiqué avoir des parcelles irriguées. L'irrigation est plutôt développée sur la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, avec 16% des exploitations ayant au moins une parcelle irriguée.

→ **Les forages présents sur les exploitations**

En exploitation agricole, l'eau est utilisée pour l'abreuvement du cheptel, le nettoyage des équipements, des bâtiments et du matériel, les traitements phytosanitaires, l'alimentation d'une réserve incendie... Ces différents usages peuvent être couverts par de multiples ressources : le réseau public, l'eau de pluie ou encore les puits et les forages.

Les puits et forages utilisés en exploitation agricole doivent être déclarés au titre de la loi sur l'eau (services de la police de l'eau). Toute nouvelle création doit faire l'objet d'une déclaration avant travaux avec étude d'incidence pour les prélèvements supérieurs à 1000 m³ par an.

Sur le territoire du Pays de Lumbres, on recense 13 exploitations ayant au moins un forage, soit 7% des exploitations enquêtées. La plupart des forages sont à proximité des bâtiments. Par rapport aux autres exploitations du Pays de Saint-Omer, les agriculteurs du Pays de Lumbres ont peu de forages. A titre de comparaison, en moyenne 13% des exploitations ont un forage sur le Pays de Saint-Omer.

Les enjeux environnementaux

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux.

Les interactions entre l'activité agricole et l'environnement sont en effet nombreuses.

L'agriculture est une chance pour la biodiversité. En effet, la préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien d'une biodiversité.

→ **Des espaces d'intérêts communautaire protégés contractuellement**

▪ Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Le réseau mis en place en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la directive Habitats datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à fort enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les ZPS visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant dans la directive oiseau.

Aucune ZPS n'est recensée sur le territoire du Pays de Lumbres.

Les ZSC visent la conservation des types d'habitats des espèces animales et végétales figurant dans la directive habitat.

On recense quatre ZCS sur le territoire du Pays de Lumbres (liste en annexe 2).

Hormis les surfaces en eau marine ou douce, et les rochers d'altitude, l'essentiel des milieux naturels concernés par Natura 2000 sont sur des terrains agricoles ou boisés. Il s'agit alors de surfaces « semi-naturelles », créées et entretenues par l'activité humaine. Leurs caractéristiques « naturelles » disparaîtraient souvent avec la fin de l'activité agricole ou de l'élevage.

L'objectif de Natura 2000 sera donc de maintenir les activités présentes sur le site ou, localement, d'améliorer certaines pratiques dans un sens favorable au cycle de vie des espèces visées par Natura 2000, via des mesures contractuelles financées (contrats d'agriculture durable, contrats Natura 2000) ou des chartes Natura 2000.

▪ Les réserves naturelles

Une réserve naturelle est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire.

La réglementation permet d'exclure, de restreindre ou d'organiser les activités humaines qui mettent en cause le patrimoine à protéger. Sont notamment visés les travaux, la circulation des personnes, des animaux et des véhicules, les activités agricoles, pastorales et forestières.

Ils peuvent cependant faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) visent à préserver des milieux naturels rares ou menacés, de haute valeur écologique et scientifique. Elles sont classées par l'État.

On recense une RNN sur le territoire du Pays de Lumbres (liste en annexe 2).

Les Réserves Naturelles Régionales (RNR) présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les RNN, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions.

On recense une RNR sur le territoire du Pays de Lumbres (liste en annexe 2).

En plus des interdictions, l'arrêté peut également prévoir des mesures visant à améliorer le biotope, par exemple en imposant aux propriétaires de négocier en fin de bail le retour en prairies de terrains labourés.

Aucun arrêté de protection du biotope n'est recensé sur le territoire du Pays de Lumbres.

→ **Des espaces inventoriés, sans portée réglementaire**

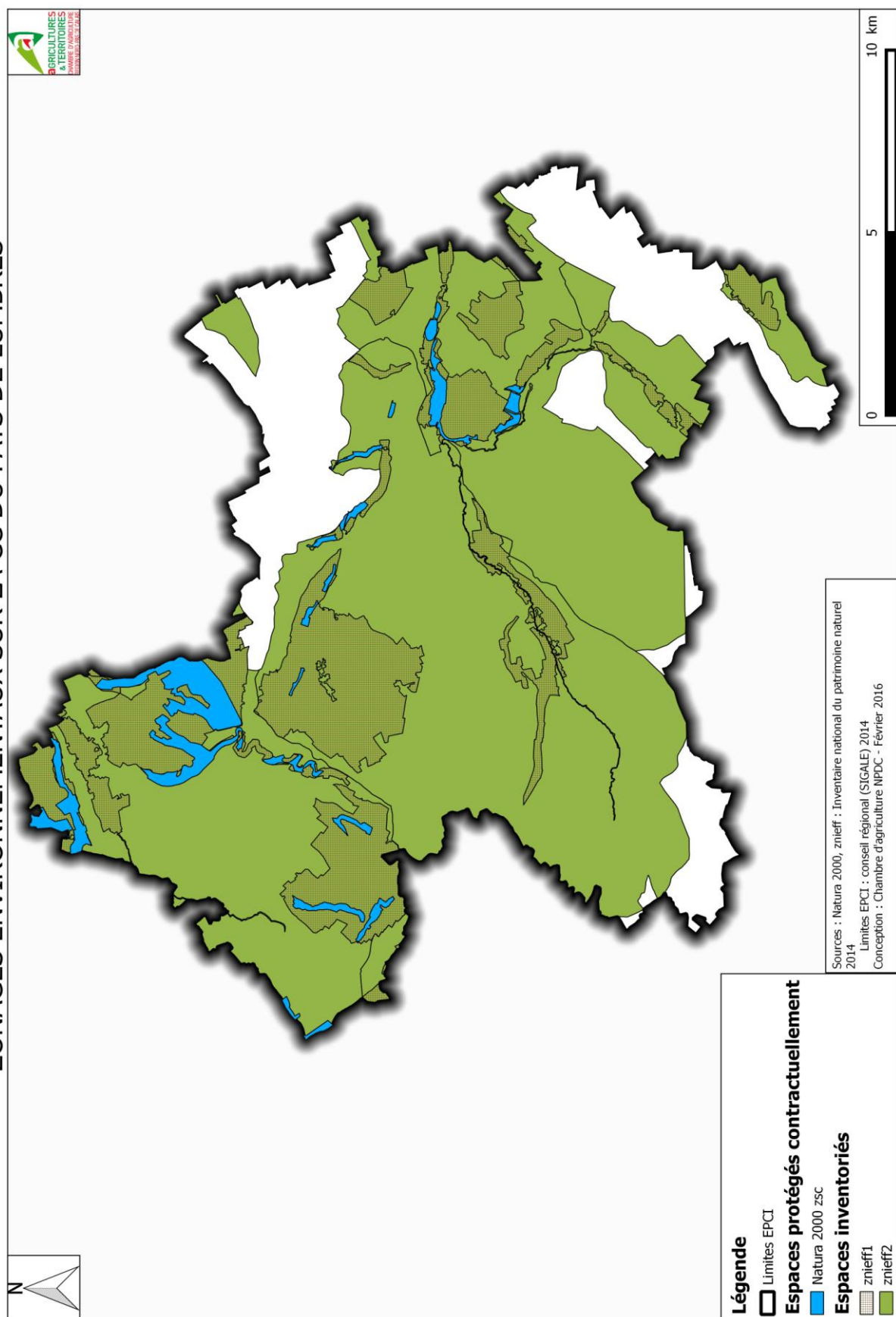
▪ Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ne sont pas des mesures de protection. Elles ont pour but de signaler l'intérêt patrimonial d'un espace. Elles sont classées au sein d'un inventaire, constituant l'outil principal de connaissance scientifique du patrimoine naturel. C'est un outil de connaissance et non une procédure de protection. Il n'a pas de portée normative.

Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs d'une superficie généralement limitée et définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

On recense 19 ZNIEFF de type 1 sur le Pays de Lumbres (liste en annexe 2).

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX SUR LA CC DU PAYS DE LUMBRES



Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. On recense 7 ZNIEFF de type 2 sur le Pays de Lumbres (liste en annexe 2).

La carte page ci-contre reprend les principaux zonages environnementaux (carte page 8 de l'atlas cartographique).

→ **Le Schéma Régional de Cohérence Écologique et la Trame Verte et Bleue**

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique - Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) présente un réseau de continuités écologiques d'importance régionale à maintenir et à reconstituer pour assurer le développement des espèces animales et végétales.

Deux grandes composantes sont à prendre en compte :

- Les réservoirs de biodiversité, qui sont des zones riches en biodiversité où les espèces peuvent réaliser une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie ;
- Les corridors écologiques, qui sont des voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité.

Les collectivités doivent prendre en compte le SRCE-TVB dans leurs documents d'urbanisme.

Sur le Pays de Saint-Omer, un schéma général a été mis en place entre 2011 et 2013. Il est destiné à servir de base pour les futures déclinaisons. Basé sur la concertation, il propose des connexions sans localisation précise. La traduction cartographique est ensuite réalisée dans les PLUi.

→ **Le Parc Naturel régional Caps et Marais d'Opale**

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé Parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'étend en grande partie dans le département du Pas-de-Calais (150 communes) et partiellement dans le département du Nord (3 communes).

L'ensemble du Pays de Lumbres se trouve dans le périmètre.

Le territoire du PNR Caps et Marais d'Opale



Source : <http://www.parc-opale.fr/>

L'agriculture occupe une place privilégiée au sein du Parc. Elle s'étend sur près de 66 % du territoire et façonne ainsi des paysages typiques tels que le bocage boulonnais, les plaines cultivées du Site des Caps ou encore la mosaïque de parcelles maraîchères dans l'Audomarois.

Les Parcs accompagnent une agriculture :

- attachée au territoire qui soit adaptée aux ressources locales et contribuant au développement du territoire ;
- à dimension humaine, contribuant au maintien de petites exploitations, valorisant le patrimoine et les savoir-faire et favorisant l'accessibilité à tous des produits ;
- attentive à l'environnement, aux ressources naturelles, et à la qualité des paysages spécifiques au territoire.

La Charte du Parc précise l'ensemble des enjeux et les actions à mettre en œuvre pour y répondre. Les enjeux agricoles concernent notamment le renouvellement des générations, le développement de l'agriculture biologique, la valorisation des produits de qualité...

Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement

→ **D'un point de vue réglementaire**

▪ Les zones vulnérables

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive Nitrates, qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par

les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables.

L'ensemble du Pays de Lumbres est classée zone vulnérable aux nitrates.

▪ La conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides de la PAC est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou de plusieurs des aides liées à la surface ou à la tête (paiements découplés, aides couplées pour des animaux ou des végétaux, MAEC surfaciques, agroforesterie). La conditionnalité comporte des exigences relatives au respect des dispositions réglementaires. Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides sera appliquée.

Parmi les mesures réglementaires, l'exploitation doit disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes enherbées, certains types de culture...) correspondant à au moins 5% de la surface en terres arables et SIE.

Pour bénéficier de la totalité des aides, l'agriculteur doit respecter l'ensemble des exigences qui concernent l'exploitation. En cas de contrôles, le non respect d'un ou plusieurs points de la conditionnalité peut entraîner des pénalités sur les aides PAC.

→ *D'un point de vue volontaire*

▪ Les pratiques raisonnées

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs optimisent leurs pratiques et travaillent à la réduction des intrants dans le sol.

Semis direct, analyses de sols et reliquats azotés, bas volumes, désherbage alternatif sont autant de pratiques qui peuvent être mises en place par les exploitants :

- Le semis direct désigne une technique culturale simplifiée basée sur le semis directement dans le sol, sans passer au préalable par le travail du sol.

- Le bas volume est un outil permettant d'intervenir dans des conditions optimales de fixation des matières actives. De bonnes conditions climatiques sont indispensables.
- Les techniques alternatives de désherbage concernent l'utilisation du désherbage mécanique.
- La réalisation de reliquats azotés permet de mesurer la quantité d'azote minéral disponible dans le sol à un moment donné.
- La réalisation d'analyses de sol permet de mesurer la quantité d'éléments nutritifs présents dans le sol.

Le choix des pratiques raisonnées employées dépend du type de sol et des conditions climatiques.

▪ Les Mesures Agro-Environnementales

Dans le cadre de la PAC, les exploitants peuvent contractualiser des Mesures Agro-Environnementales (MAE). Ils s'engagent alors, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques. Cette aide est prévue dans le cadre de contrats agro-environnementaux.

14% des exploitations du Pays de Lumbres ont contractualisé une MAE lors de la dernière PAC. Il s'agit principalement de mesures liées à l'entretien des haies et au maintien des prairies.

Ce pourcentage est similaire à celui rencontré sur le Pays de Saint-Omer, même si des disparités sont constatées entre les EPCI. Ainsi, sur la Communauté de communes du Canton de Fruges, 23% des exploitations ont contractualisé une MAE. A l'inverse, sur les Communautés de communes de la Morinie et du Pays d'Aire, moins de 5% des exploitations ont contractualisé une MAE.

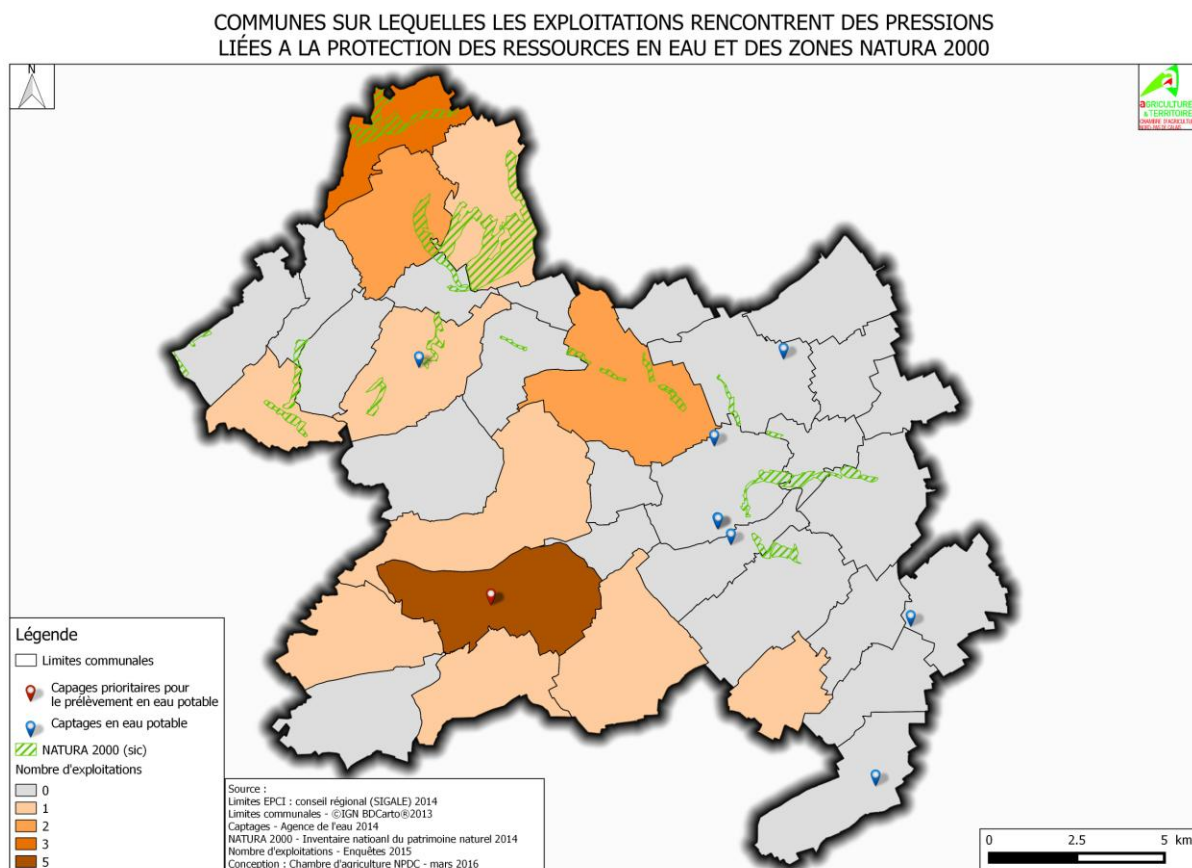
Mais des pressions liées aux périmètres de protection de captage et aux zonages environnementaux

Les périmètres de captage imposent des servitudes et les zones NATURA 2000 des contraintes aux exploitants. Les contraintes peuvent notamment concerner l'interdiction ou la limitation d'usage de certaines pratiques.

La carte ci-dessous (carte page 9 de l'atlas cartographique) reprend les communes pour lesquelles les exploitants ressentent des pressions vis-à-vis des captages et des zones NATURA 2000.

On peut voir que les exploitants ayant des parcelles situées dans un périmètre de captage prioritaire ou

en zones NATURA 2000 ressentent plus de pressions que les autres exploitations. Ces pressions sont plutôt localisées sur la moitié ouest du territoire.



POINTS DE REPÈRE

L'eau, un enjeu sur le territoire

Peu de parcelles drainées et/ou irriguées
7% des exploitations ont au moins un **forage**

Des problèmes d'inondations

26% des exploitations rencontrent des **problèmes d'érosion**

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

De nombreux **zonages environnementaux**
Natura 2000, ZNIEFFI et II

14% des agriculteurs ont souscrit une **MAE**

Difficultés rencontrées par les exploitations agricoles

Une forte pression sur le foncier

Le foncier est le support de l'activité agricole. En effet, il constitue la base de travail de l'exploitation et permet à l'exploitant de tirer un revenu de son activité. Il est également le support :

- Des aides de la PAC ;
- De plans d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel ;
- Du développement des bâtiments.

Les dispositions réglementaires nationales et européennes renforcent l'importance du foncier dans la fonctionnalité de l'exploitation et de son revenu, ce qui explique que certains exploitants soient davantage intéressés par des compensations foncières plutôt que par des compensations financières en cas d'expropriation.

Lors des enquêtes, 47 exploitations ont indiqué subir une pression foncière, soit 25% des exploitations enquêtées. Ce taux est similaire à celui rencontré sur la Communauté de communes de la Morinie (28%) mais est plus faible que celui de la Communauté de communes du Pays d'Aire (44%).

Les principales causes de la perte de foncier sont le changement de destination (construction de logements, création ou agrandissement de zones d'activités, boisement...) ou la création de routes.

Dans le cadre d'expropriations, une convention d'occupation précaire peut être signée après indemnisation du propriétaire et du locataire. Les

parcelles restent exploitées en attendant la réalisation du projet.

Dans le cadre de projet ayant eu une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) peut contribuer à la réalisation de réserves foncières.

Le boisement : une problématique importante sur le territoire

Lors des enquêtes, 35 exploitations ont indiqué subir une pression liée aux boisements, soit 19% des exploitations enquêtées. Il s'agit du plus haut taux rencontré sur le Pays de Saint-Omer.

Le boisement de parcelles constitue une problématique forte sur le territoire et a plusieurs conséquences sur les exploitations.

En cas de non renouvellement du bail et en l'absence d'une réglementation de boisement, un propriétaire peut décider de boiser une ou plusieurs de ses parcelles au milieu d'une zone agricole au lieu de reprendre un nouveau locataire. Cela a pour conséquence la fragmentation de l'espace agricole.

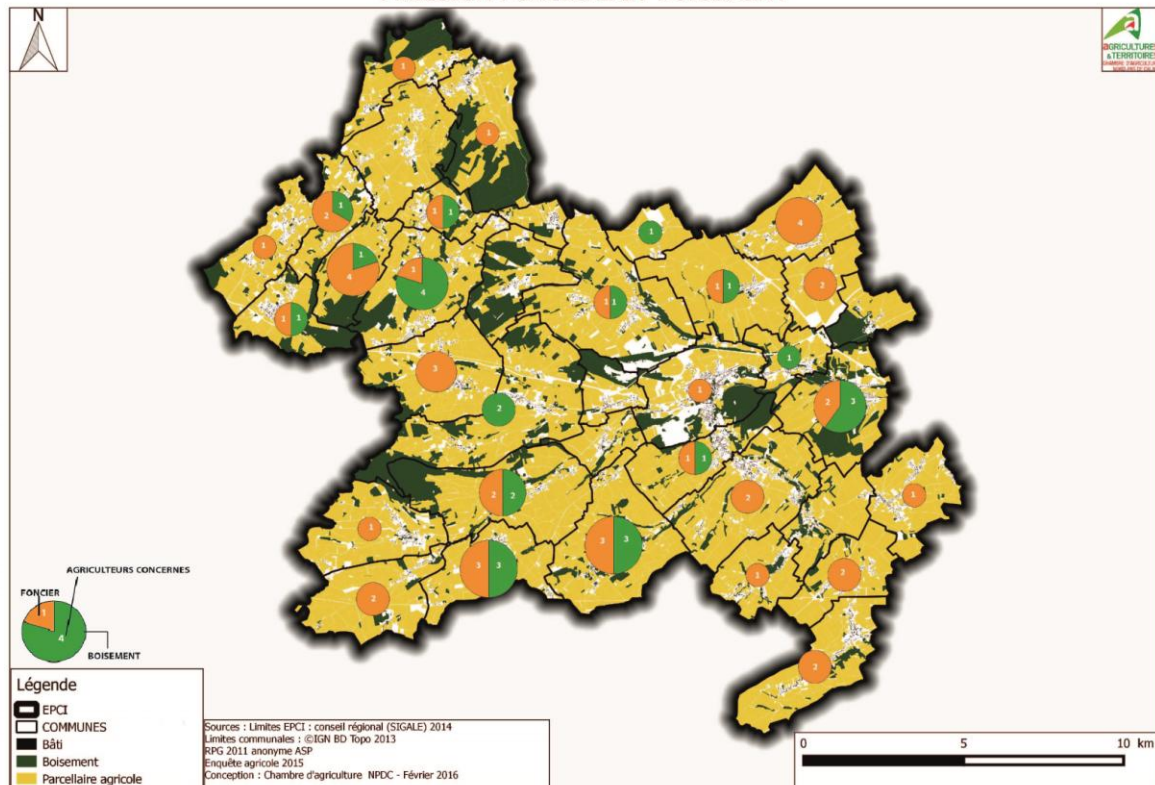
La carte page suivante (carte page 10 de l'atlas cartographique) reprend les communes sur lesquelles les exploitants ont signalé subir une pression foncière liée à l'urbanisation et/ou au boisement.

Les problèmes liés aux boisements sont principalement rencontrés sur la moitié Ouest du territoire, tandis que la pression foncière est ressentie sur la plupart des communes.

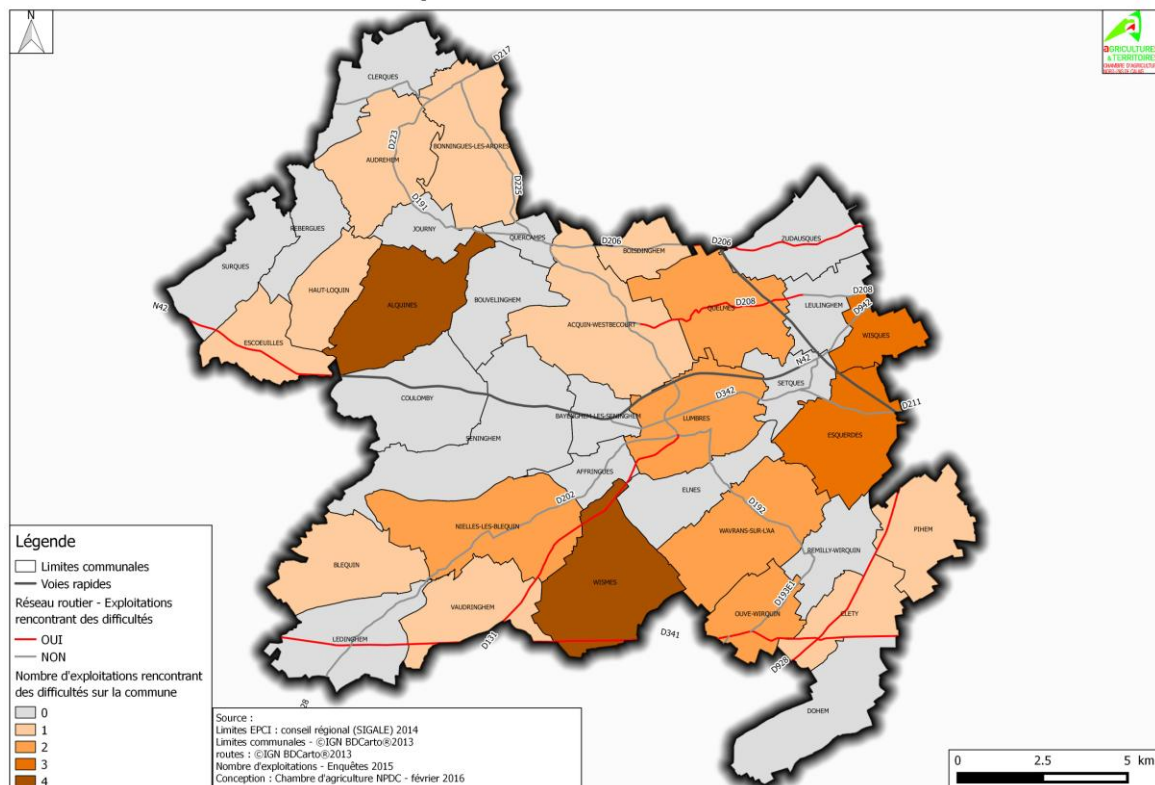


Le boisement de parcelles au niveau d'Escaëwilles

PRESSION FONCIERE ET BOISEMENT



COMMUNES ET AXES ROUTIERS SUR LESQUELS LES EXPLOITATIONS RENCONTRENT DES PROBLEMES DE CIRCULATION



Des problèmes de circulation

83 exploitations rencontrent des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité agricole, soit 44% des exploitations rencontrées.

En règle générale, les exploitants sont plus nombreux à rencontrer des problèmes de circulation agricole sur les EPCI « urbaines », comme les Communautés de communes de la Morinie (55%) et du Pays d'Aire (60%), que sur les EPCI « rurales », comme les Communautés de communes des Cantons de Fruges (13%) et Fauquembergues (16%).

La carte page ci-contre présente la localisation des principales difficultés rencontrées qui ont été citées lors des enquêtes par les exploitants. Les problèmes concernent principalement la traversée de communes et l'utilisation de certains axes routiers.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été soulevés lors des enquêtes :

- Les aménagements urbains (ralentisseurs, chicanes...) qui peuvent endommager les systèmes hydrauliques et les bras de force des engins attelés ;
- Le stationnement des voitures qui gênent le passage ;
- La largeur des routes ;
- Les routes en mauvais état ;
- La fréquentation des routes et la vitesse des automobilistes avec un accroissement du problème les weekends et en période estivale ;
- Les problèmes de visibilité (arbres, haies...);
- Les restrictions de voiries, avec des arrêtés de limitations de tonnage.

De manière générale, lors de leurs déplacements, les exploitants tiennent compte de ces facteurs et s'y adaptent. Ainsi, ils effectuent régulièrement des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou au niveau desquels les aménagements ne correspondent pas au gabarit du matériel.

Malgré tout, ils rencontrent souvent des difficultés lors de la traversée de villes et villages où les voies ne sont pas aménagées pour la circulation du matériel agricole. C'est pourquoi, préalablement aux aménagements, il est important d'informer les agriculteurs et de les associer aux discussions.

Dégradations, incivilités et conflits de voisinages

Les types de problèmes rencontrés par les agriculteurs concernent :

- Les dégâts de gibier (104 exploitations, soit 55% des exploitations enquêtées) ;
- Les incivilités (53 exploitations, soit 28% des exploitations enquêtées) ;
- Les conflits de voisinages (25 exploitations, soit 13% des exploitations enquêtées).

La carte page suivante (carte page 11 de l'atlas cartographique) reprend les communes dans lesquelles sont localisés ces problèmes.

→ Les dégâts de gibier

Les dégâts de gibier sont un problème rencontré sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Omer.

Les espèces concernées sont nombreuses : lapins, lièvres, chevreuils, sangliers, corbeaux, faisans, pigeons. Ces espèces détruisent les cultures, entraînant une perte de revenu pour les exploitants.



Une poule faisane

Les animaux sont particulièrement présents aux abords des bois, le long des autoroutes et des voies ferrées, dans les zones délaissées... Leur augmentation est liée à l'augmentation des boisements.

Les dégâts de gibier sont plus importants sur la moitié ouest du territoire, ce qui peut s'expliquer par une présence plus importante de boisements.

Des solutions ponctuelles existent (grillages enterrés, distribution de grains de blé...) mais elles ont un coût.

→ Les incivilités

Sur le Pays de Saint-Omer, les EPCI ayant un caractère urbain sont globalement plus touchées par les incivilités que les EPCI ayant un caractère rural. Sur le territoire du Pays de Lumbres, 13 communes sont concernées.

Parmi les types d'incivilités, on rencontre :

- Les déchets dans les champs ;
- Le vol de matériel et/ou de récolte ;
- Le passage d'engins motorisés dans les récoltes ;
- Les chiens en liberté qui, en effrayant les animaux ou en les pourchassant, peuvent être à l'origine de blessures ou d'avortements...

Les déchets ont un impact sur les exploitations et peuvent engendrer des pertes économiques importantes, notamment pour les exploitations pratiquant l'élevage (corps étrangers qui touchent les organes vitaux de l'animal) ou ayant des cultures légumières de plein champ (refus de la récolte par les industriels).

Victimes de ces incivilités, les agriculteurs se voient dans l'obligation d'effectuer un ramassage régulier dans leurs parcelles, ce qui n'est pas toujours suffisant (exemple : une bouteille cassée).

Une sensibilisation des citoyens ne pourrait qu'améliorer ce constat (opérations de sensibilisation dans les écoles, encarts dans les journaux ...).

→ **Les conflits de voisinage**

La proximité entre activités agricoles et citoyens résidents n'est pas toujours évidente.

Le métier n'est pas souvent reconnu comme il se doit. On peut même aller jusqu'à parler de vision contradictoire. En effet, en général les personnes se représentent l'espace agricole comme un espace vert accessible à tous alors que l'agriculteur le voit comme un espace de travail et de production.

Il est important donc de communiquer sur le métier car ces différences de points de vue engendrent des incompréhensions. Ainsi, chacun se plaint du

comportement de l'autre même si les situations ne vont souvent pas plus loin que des remarques.

Il faut souligner que les urbains qui viennent habiter à la campagne cherchent les avantages de la campagne et ignorent souvent les nuisances inhérentes aux activités agricoles (olfactives, visuelles et auditives).

De plus en plus, les agriculteurs prennent des précautions pour limiter ces conflits de voisinage. Certains regrettent la mauvaise image de l'agriculture transmise par une minorité d'agriculteurs peu soucieux de leur environnement.

Malgré ces observations, on constate que 87% des exploitants entretiennent de bonnes voire très bonnes relations avec leur voisinage.

Seules 13 % des exploitations ont déclaré avoir des relations « mitigées voire mauvaises » avec leur voisinage. 13 communes sont concernées.

Un grand nombre des conflits cités lors des enquêtes portent sur le salissement des routes, la réalisation de travaux des champs en soirée ou week-end (hors des horaires de travail), les nuisances sonores ou olfactives qui sont inhérents à l'activité agricole.

Le comportement de certains citoyens étrangers au fonctionnement agricole peut également avoir un impact sur la circulation des engins : absence d'entretien des arbres en bordure des chemins gênant l'accès aux parcelles, stationnement de véhicules sur les chemins de desserte agricole...

Ces exemples identifient des situations généralement occasionnelles :

- Le salissement des routes est surtout lié aux conditions météorologiques peu favorables lors des récoltes d'automne (betteraves). Les exploitants agricoles sont conscients de ces désagréments et, une fois la récolte faite et stockée sur l'exploitation, ils nettoient généralement les routes salies lors du transport.



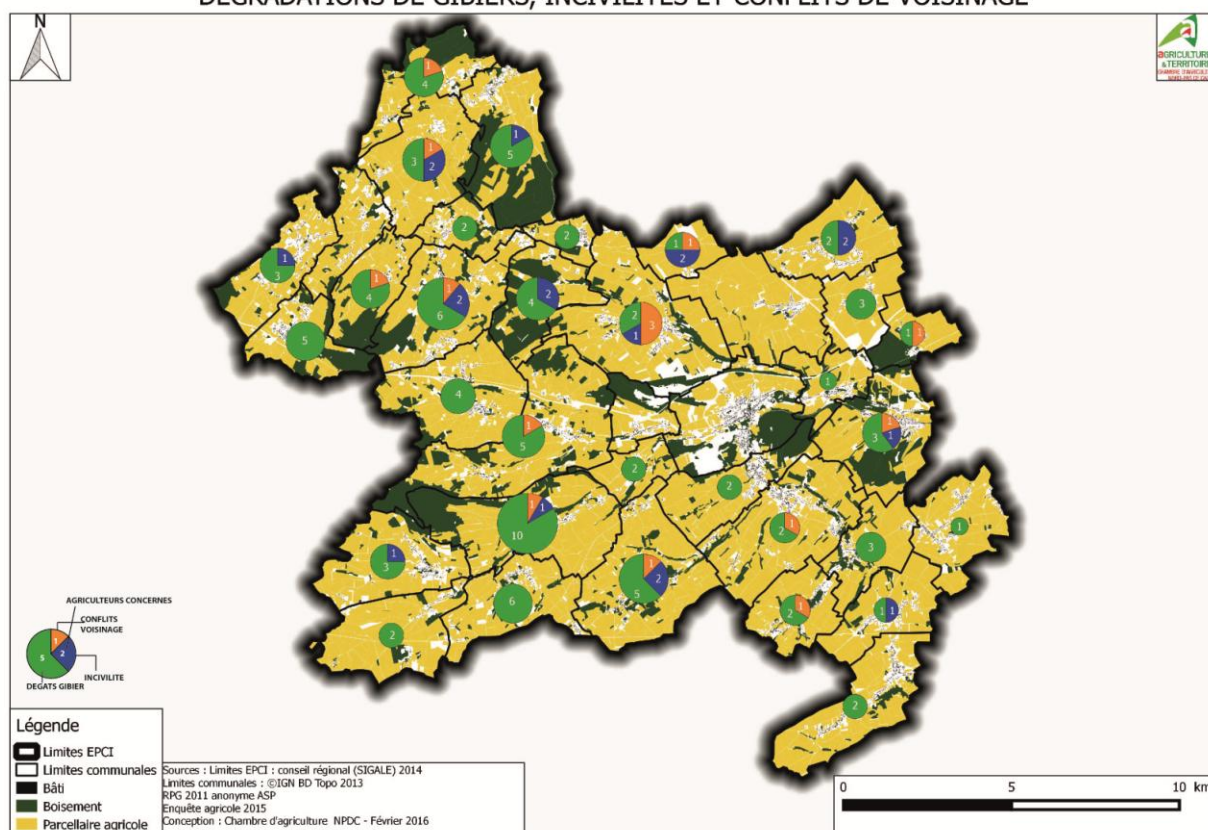
Des déchets en bord de champ

- La réalisation de travaux agricoles en nocturne ou week-end est elle aussi une conséquence des conditions météorologiques. En effet, les opérations de semis, traitements ou récoltes ne peuvent être effectuées de façon optimale que lorsque certaines conditions météorologiques sont remplies : taux d'humidité du sol, absence de vent ou vent très faible...

- Les nuisances sonores ou olfactives pouvant être dues à un épandage de fumier ou lisier sur une parcelle, à la présence d'un élevage à proximité des habitations ...

Il convient tout de même de veiller à maintenir un climat favorable aux discussions entre les différents résidents du territoire.

DEGRADATIONS DE GIBIERS, INCIVILITES ET CONFLITS DE VOISINAGE



POINTS DE REPÈRE

Une pression foncière forte : 25% des exploitations enquêtées
Conséquence principale : perte de foncier

Des problèmes de boisement : 19% des exploitations enquêtées

Des problèmes de circulation : 44% des exploitations enquêtées

Des dégâts de gibier importants : 55 % des exploitations enquêtées
Conséquence principale : une perte de revenu

Des incivilités nombreuses : 28% des exploitations enquêtées
Conséquence principale : des déchets dans les champs pouvant entraîner des blessures sur les animaux ou le refus des récoltes par les industriels

Des conflits avec le voisinage : 13% des exploitations enquêtées

ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS, ENJEUX ET PRÉCONISATIONS

Approche humaine

Constats et éléments de contexte

ATOUTS

244 exploitations recensées, 7 chefs d'exploitation en moyenne par commune, acteurs de la dynamique locale.

- 1,33 exploitation pour 100ha de SAU (1,37 sur le SCOT de Pays de Saint-Omer).

Un métier que se professionnalise de plus en plus :

- Une progression du niveau de formation des agriculteurs : 54% ont au moins le niveau baccalauréat.
- Une offre de formation (initiale et continue) bien développée.

Une main d'œuvre familiale très présente :

- Une aide pour la traite et les périodes de gros travaux.

Appel aux CUMA et ETA :

- Des intervenants complémentaires entre eux ;
- Les ETA permettent aux exploitants de se libérer du temps.

Une évolution du statut de la femme sur l'exploitation :

- Un passage du statut de conjointe collaboratrice au statut de chef d'exploitation, d'associée ou de salariée ;
- De plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur et apportent ainsi un revenu complémentaire.

FAIBLESSES

Une diminution de 28% du nombre d'exploitations en 10 ans (-25% au niveau régional)

Des exploitations en bovins lait très exigeantes en temps de travail et insuffisamment rémunérées :

- Un métier très exigeant en temps de travail (la traite est effectuée 2 fois par jour tous les jours de l'année) et insuffisamment rémunéré entraînant une baisse de la qualité de vie ;
- Sur certaines exploitations, les parents retraités assurent la traite. Qu'en sera-t-il lorsqu'ils ne pourront plus assurer cette activité ?

Un métier qui se féminise peu : 20% de femmes chefs d'exploitation (moyenne régionale : 29% au RGA 2010) :

- Beaucoup de femmes travaillent à l'extérieur et l'élevage de bovins, un métier difficile ;
- Une part de femmes en installation relais suite à la retraite de leur mari.

Une augmentation de la pluriactivité :

- 14% des exploitants sont pluriactifs (13% sur le SCOT de Pays de Saint-Omer) ;
- Un désir de conserver l'activité agricole mais un revenu tiré de l'exploitation insuffisant pour vivre correctement.

Une main d'œuvre salariée peu présente :

- Un coût et des contraintes ;
- La présence d'épouses conjointes collaboratrices ;
- Des exploitations à « taille humaine » : une absence de besoins.

Un manque de successeurs :

- 58% des exploitants de plus de 55 ans ne connaissent pas encore leur successeur ;
- Des installations tardives ;
- Une installation hors cadre familial difficile (coût de l'installation, reprise des terres en fermage, nombre

- important de propriétaires, morcellement du parcellaire...) ;
- Des exploitations qui iront conforter les structures voisines.

OPPORTUNITÉS

Le développement des formes sociétaires :

- Un regroupement des troupeaux est un moyen d'améliorer la qualité de vie (congs...) par rapport à leur entourage (épouse qui travaille à l'extérieur) ;
- Mais cela nécessite d'avoir des bonnes relations humaines.

L'apprentissage, une voie pour rentrer dans l'agriculture :

- Mais des carences dans la réglementation qui ne permettent pas de prendre en compte certaines spécificités de l'agriculture.

MENACES

Une transmission faible des exploitations :

- Un risque d'augmentation des exploitants pluriactifs, avec pour conséquence un arrêt des ateliers bovins.

Une complexification du métier :

- Des démarches administratives de plus en plus lourdes ;
- Un métier très prenant qui laisse peu de disponibilités pour s'impliquer dans des instances extérieures.

Un éloignement des centres de formation :

- Arras, Fruges, Ardres...

Relations avec le voisinage : 13% des agriculteurs entretiennent des relations mitigées, voir mauvaises avec leurs voisins :

- Des exploitations situées dans les villages.
- Des contraintes liées à la réglementation et à la météo qui poussent les agriculteurs à concentrer leurs travaux et à aller vite (travail le weekend,...).
- Une intolérance de la part de certains nouveaux arrivants.

Besoins, enjeux et préconisations

→ Favoriser le renouvellement des générations

Il est nécessaire d'encourager l'installation des jeunes agriculteurs afin de maintenir et de développer l'agriculture sur le territoire.

Pour cela, il faut **permettre les évolutions de l'exploitation et faciliter la réalisation des projets et des actions innovantes** : construction d'un nouveau bâtiment, développement d'un atelier d'élevage ou d'une production végétale, changement de destination d'un bâtiment agricole pour en faire un gîte...

Par ailleurs, il faut **préserver le foncier agricole** et améliorer sa structuration (voir le paragraphe sur les besoins, enjeux et pistes de réflexion de l'approche foncière).

→ Développer le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants

Afin de préserver et d'améliorer les relations entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants, il est important de développer le dialogue et de communiquer sur le métier d'agriculteur auprès de divers publics.

Plusieurs actions peuvent être mises en place :

- L'association des agriculteurs dans les conseils municipaux, les associations et les groupes de travail thématiques (exemple : la circulation agricole) ;
- L'identification de référents ;
- L'élaboration de plans de communication...

Approche foncière

Constats et éléments de contexte

Le foncier, support de l'activité agricole
ATOUTS Des exploitations d'une bonne taille économique : - une SAU moyenne de 83 ha, supérieure à la moyenne régionale (61 ha). Des charges foncières limitées : - Une part en fermage de 77%, inférieure à la moyenne régionale (87%).
FAIBLESSES Assez peu de maîtrise du foncier agricole : - 77% en location et une multitude de propriétaires (14 en moyenne par exploitation) ; - Un foncier susceptible de changer de destination : des agriculteurs qui subissent des ventes de terrain ou de non renouvellement de baux si le propriétaire est lui-même non exploitant ; - Une difficulté potentielle lors de la construction ou de l'extension de bâtiments (création d'un nouvel atelier, modernisation, mises aux normes...) ; - Une difficulté potentielle lors de la transmission des exploitations, surtout hors cadre familial. Un foncier peu structuré : - Une taille moyenne des îlots faible (2,78 ha) et une moyenne de 27 îlots par exploitation ; - Un parcellaire réparti sur 5 communes en moyenne, avec 55% de la SAU sur la commune du siège ; - 94% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments, mais seul 34% ont plus de 10ha attenants ; - Les déplacements entre les bâtiments et le parcellaire : un coût économique et une dégradation des conditions de travail.
OPPORTUNITÉS Une gestion économe de l'espace rendue obligatoire par les lois Grenelle et ALUR (optimisation et densification des secteurs de développement). Réalisation d'aménagements fonciers et de réglementation de boisements. Mise en place de dispositifs de compensation foncière lors d'emprises. Améliorer les conditions de déplacement et de travail des agriculteurs : - Prise en compte du gabarit pour les aménagements de voiries futurs ou les aménagements ponctuels (par exemple utilisation de coussins berlinois pour limiter la vitesse) ; - Ouvrir le dialogue et associer les agriculteurs.
MENACES Des pressions sur le foncier : 25% des exploitations enquêtées ressentent une pression foncière : - Difficulté supplémentaire pour les jeunes qui souhaitent s'installer ; - Des boisements anarchiques entraînant un morcellement du parcellaire ; - Une réduction potentielle des élevages bovins entraînant une évolution du paysage. Des pressions liées au boisement de parcelles : - Un morcellement du parcellaire avec des boisements effectués sur les plaines agricoles - Une augmentation des zones d'ombre et de l'humidité préjudiciables aux cultures voisines ; - Une fermeture du paysage ; - Un risque de développement des espèces nuisibles ; - Un phénomène qui a tendance à s'amplifier.

Besoins, enjeux et préconisations pour l'espace agricole

→ Avoir une gestion économe du foncier agricole, bien non renouvelable et support de l'activité agricole

Pour limiter la pression foncière, il est nécessaire de limiter l'étalement urbain et de privilégier le recyclage des friches et des bâtiments non occupés et d'optimiser les zones d'activités existantes ou en cours d'aménagement.

Par ailleurs, il faut limiter les emprises et la pression foncière qui provoquent une augmentation du prix du foncier.

→ Améliorer la structuration du foncier

L'amélioration de la structuration du parcellaire est un enjeu fort sur le territoire. Dans ce cadre, il est possible de réaliser des aménagements fonciers.

→ Limiter les boisements anarchiques

Il est possible de mettre en place une réglementation de boisement seule ou en même temps qu'un aménagement foncier afin d'organiser le boisement pour éviter un mitage de l'espace agricole.

Besoins, enjeux et préconisations pour les exploitations et leur fonctionnement

→ Privilégier au maximum l'utilisation du zonage A

L'utilisation du zonage A est dédié au bon développement de l'agriculture et est une reconnaissance de l'activité agricole. Le zonage N doit se limiter à des espaces clairement identifiés à caractère environnemental.

→ Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments

Ces parcelles permettent :

- La création de nouveaux bâtiments ;
- La circulation des animaux et du matériel.

Il est nécessaire de permettre le développement des exploitations et d'éviter le rapprochement d'habitations à proximité des sièges d'exploitation. Cela passe par l'utilisation du zonage A et une limitation du zonage N à des espaces clairement identifiés à caractère environnemental.

→ Éviter de rapprocher l'urbanisation des élevages

En élevage, des distances sont à respecter entre les installations et les tiers. Dans le cas d'une ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres. Cette réglementation s'applique également aux tiers par le principe de réciprocité qui les oblige à respecter les mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des élevages.

→ Permettre les projets de bâtiments agricoles et autoriser si nécessaire leur délocalisation

Dans le cas où le siège est inséré dans le tissu urbain ou si l'exploitation n'est pas propriétaire des parcelles attenantes, il peut être nécessaire de délocaliser les bâtiments agricoles afin de permettre l'évolution de l'exploitation.

→ Préserver les accès aux îlots d'exploitation

Afin de préserver la fonctionnalité des exploitations, notamment en élevage laitier, il est important de permettre les accès aux parcelles proches de l'exploitation en sauvegardant les points de passage empruntés.

Approche économique

Constats et éléments de contexte

ATOUTS « Une agriculture qui contribue à l'identité du territoire »

Des exploitations en polyculture-élevage :

- L'élevage bovin est très présent ;
- 46% de la SAU en céréales, 25% en prairies permanentes et 13% en cultures fourragères ;
- La présence de cultures sous contrat : 5% de la SAU.

Des emplois générés en amont et en aval :

- Des entreprises en relation avec l'amont et l'aval : coopératives, négoce, abattoirs...
- La présence d'emplois non délocalisables ;
- Une organisation du travail qui fait appel aux ETA et aux CUMA.

FAIBLESSES

Une réduction importante du nombre d'exploitations en 30 ans

Une présence forte de l'élevage bovin avec un manque de rentabilité des exploitations en bovins lait par rapport au temps passé :

- 82% des exploitations ont des bovins (136 animaux en moyenne) ;
- 55% ont des vaches laitières (52 animaux en moyenne) ;
- Un manque de rentabilité dans le contexte de la crise actuelle (suppression des quotas laitiers, manque de régulation des volumes, concurrence européenne et mondiale) ;
- Un renforcement de la réglementation sur les zones vulnérables : le coût important des mises aux normes entraînant des investissements lourds avec un amortissement sur le long terme.

Un développement faible des activités de diversification :

- Un éloignement des bassins de consommation ;
- Une charge de travail élevée liée à la forte présence de l'élevage laitier ;
- Une absence de main d'œuvre et de femmes sur l'exploitation pour s'occuper de l'activité de diversification.

OPPORTUNITÉS

Un patrimoine bâti à développer ou à valoriser :

- Permettre l'évolution et l'extension des bâtiments agricoles ;
- Permettre aux bâtiments agricoles situés en zone A et ayant un caractère architectural de changer de destination sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole.

La présence de filières de qualité :

- Volailles de Licques : la présence d'un bassin de consommation et des productions moins exigeantes que l'élevage laitier.

MENACES

Un risque d'arrêt des ateliers bovins :

- Une conjonction de plusieurs phénomènes : un foncier peu structuré (un coût économique et une dégradation des conditions de travail), l'obligation de mises aux normes par rapport aux zones vulnérables et la crise laitière (suppression des quotas) ;
- Avec pour conséquence un risque de boisement des prairies permanentes, le retournement étant interdit sauf dérogation exceptionnelle, ou une apparition de friches dans les parcelles en forte pente.

Des conditions d'exploitation rendues plus difficiles :

- **Difficulté de circulation des engins agricoles** (44% des exploitations enquêtées) : des routes étroites, une augmentation du gabarit des engins agricoles (largeur, tonnage), la présence d'aménagements pour réduire la vitesse, des stationnements anarchiques, une absence d'entretien des arbres...
- **Dégâts de gibier** (55% des exploitations enquêtées) : une réglementation lourde et des démarches

longues pour obtenir des dérogations.

- **Des incivilités** (28% des exploitations enquêtées) : avec pour conséquence principale des déchets dans les champs pouvant entraîner des blessures sur les animaux ou le refus des récoltes par les industriels.

Besoins, enjeux et préconisations - productions

→ Maintenir l'élevage sur le territoire

Il faut permettre l'évolution ou la modernisation des bâtiments d'élevage pour réduire la pénibilité du travail.

Dans certains cas, il faut faciliter les démarches (permis de construire...) et les opérations de délocalisation des bâtiments d'élevage et limiter les contraintes liées à l'environnement.

Enfin, il faut mener des actions de communication en faveur de l'acceptation du voisinage de certaines nuisances liées à cette activité.

Besoins, enjeux et préconisations - diversification

→ Accompagner les activités de circuits courts

Pour développer les circuits courts, il est nécessaire d'une part d'évaluer les besoins et les attentes des consommateurs. Aujourd'hui, un consommateur achètera des produits en petites quantités et préférera un point de vente qui proposera une large gamme de produits, dont des produits transformés.

Par ailleurs, il faut faire connaître les agriculteurs pratiquant la vente en circuits courts, par exemple en réalisant des opérations de communication dans la presse locale.

Enfin, la démarche de mise en place ou de développement d'un circuit court doit s'effectuer avec la volonté des agriculteurs. Dans ce cadre, il faut encourager les agriculteurs en recherchant des pistes d'actions et les aider dans leurs projets, par exemple en participant à la mise à disposition d'un local.

Un groupe de travail spécifique avec les agriculteurs intéressés peut ainsi être mis en place afin de rechercher des solutions adaptées au territoire.

→ Encourager le développement de l'accueil à la ferme

Pour les exploitations ayant des bâtiments en zone A et ayant un caractère architectural, il faut permettre leur changement de destination.

Un accompagnement des collectivités et de l'office du tourisme est nécessaire pour développer les activités d'accueil en lien avec les réseaux professionnels existants.

→ Évaluer le potentiel de développement des énergies nouvelles

Une réflexion au niveau intercommunal est nécessaire, notamment pour rechercher des solutions rentables et complémentaires entre l'activité agricole et d'autres activités (par exemple les déchets verts).

Besoins, enjeux et préconisations – difficultés rencontrées

→ Tenir compte de la circulation agricole, une problématique croissante

Lors de la création ou de la modification de voiries, il est nécessaire de concerter la profession agricole afin de prendre en compte les aspects techniques, et notamment de :

- veiller à la compatibilité (largeur et gabarit) entre les voiries et les engins agricoles ;
- ne pas appliquer les limitations de tonnages pour les engins agricoles (actuellement, ils sont tolérés sur certains itinéraires mais n'ont aucune garantie de sécurité en cas d'accident) ;
- privilégier des aménagements de type coussin berlinois pour limiter la vitesse ;
- éviter les aménagements pouvant gêner les croisements, comme les poteaux en bois...
- aménager des refuges pour faciliter les croisements...

→ Réduire les incivilités constatées

Pour cela, il faut mener des actions de sensibilisation auprès de la population et intervenir si nécessaire.

→ Intervenir pour réduire les nuisances liées aux dégâts de gibier

Localement, les agriculteurs peuvent mettre en place des mesures ponctuelles (grillages enterrés, distribution de blé...) mais cela a un coût. Il est nécessaire de trouver des moyens de régulation, tout en conciliant environnement et économie.

Approche environnementale

Constats et éléments de contexte

ATOUTS

Un territoire valorisé par l'agriculture :

- Des paysages diversifiés, façonnés et entretenus par l'agriculture ;
- La présence du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ;
- La présence de prairies liée à l'élevage bovin.

Un climat favorable à l'agriculture.

Des **sols bien structurés** ne nécessitant pas de drainage.

Un développement des **pratiques raisonnées**.

Un intérêt pour la biodiversité :

- 14% des agriculteurs ont contractualisé une **MAE** ;
- Un entretien et une mise en valeur des prairies.

FAIBLESSES

Des problèmes d'érosion

- 26% des exploitations enquêtées.

OPPORTUNITÉS

Savoir apprécier et valoriser les contributions de l'agriculture à l'environnement :

- pour créer une dynamique positive.

Associer le monde agricole en amont :

- Évaluer les impacts globaux (NATURA 2000, captages) sur l'activité agricole.

Permettre les adaptations :

- grâce à des mesures contractuelles négociées plutôt que le réglementaire avec un souci de simplification des démarches.

Développer les énergies nouvelles.

MENACES

Le poids actuel des multiples réglementations et la crainte de leur renforcement :

- qui peuvent porter atteinte à la viabilité de l'exploitation et à l'attractivité du territoire dans le cadre du renouvellement des générations.

Un risque d'arrêt des ateliers bovins :

- Entraînant un risque de boisement des prairies avec une fermeture du paysage.

Besoins, enjeux et préconisations

→ **Reconnaître les services rendus par l'agriculture**

L'activité agricole et la biodiversité sont compatibles et inséparables. Il faut encourager les pratiques raisonnées et valoriser les contributions existantes.

→ **Privilégier le classement de l'espace agricole en zonage A au lieu de N**

Le classement en zone N limite le développement des exploitations agricole.

Le repérage cartographique des enjeux spatiaux

Après avoir évoqué les enjeux par grandes thématiques, une autre dimension s'impose : il s'agit des enjeux spatiaux dont l'ensemble est repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport.

Ces enjeux sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au développement des exploitations, au parcellaire et aux types de productions.

L'ensemble des sièges des exploitations recensées ont été repérés. Pour les exploitations enquêtées soit 77% des exploitations du Pays de Lumbres, la localisation des sites et du régime sanitaire a également été indiquée.

Les éléments abordés ci-dessous concernent uniquement les exploitations enquêtées et ne sont donc pas exhaustifs. Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un projet.

Les espaces non repris en « zones à enjeux agricoles » ne constituent pas des espaces où le changement de destination des sols ne poserait pas de problème.

Il conviendra d'examiner si ces territoires concernent :

- des exploitations non enquêtées ;
- des terres exploitées par une exploitation qui a son siège en dehors du Pays de Lumbres ;
- des impacts cumulés dans le temps (ex : emprises successives liées aux différents projets).

Selon les types d'enjeux, différents points de vigilance ont pu être localisés.

Des enjeux liés au bâti agricole

Les bâtiments composant l'exploitation ont été repérés au cours des enquêtes. Ces bâtiments comprennent le siège et les différents sites.

L'orientation technico-économique et la présence d'élevage avec le régime ont été indiquées pour les exploitations enquêtées.

Pour les exploitations non enquêtées, le siège a été repéré.

Des enjeux liés au parcellaire

→ Les parcelles de proximité

Les parcelles dites « de proximité » portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 m autour des bâtiments de l'exploitation.

Ces parcelles proches des bâtiments apparaissent comme importantes pour le bon fonctionnement des exploitations quelques soient leurs productions et nécessitent donc une attention particulière.

Compte tenu de ces caractéristiques, les agriculteurs cherchent à conforter leur parcellaire à proximité du siège ou des bâtiments.

→ Les parcelles attenantes

Les parcelles attenantes sont les parcelles présentes aux abords de l'exploitation et sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation.

Pour les exploitations ayant des bovins, la proximité a un intérêt marqué car elle facilite le passage des animaux des bâtiments vers les prairies et la surveillance du troupeau. Notamment, la traite quotidienne des vaches laitières implique une liaison forte entre les bâtiments et les prairies.

Par ailleurs, ces parcelles permettent :

- la circulation des engins agricoles ;
- le stockage des récoltes (maïs ensilage, ...) ;
- le stockage du matériel ;
- la construction de nouveaux bâtiments.

→ Les parcelles concernées par un projet de bâtiment

Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, ...)

Ces parcelles ont été identifiées comme support de projets de construction de bâtiments à court et moyen termes.

Ces parcelles peuvent également servir aux délocalisations des bâtiments d'élevage pour les exploitations ne pouvant se développer sur place.

Ce potentiel foncier peut également permettre l'installation d'un jeune agriculteur ou l'arrivée un nouvel associé sur l'exploitation.

→ Les parcelles dont l'enjeu est lié à la viabilité de l'exploitation

De part leur taille, leur forme et leur accessibilité, ces parcelles sont essentielles pour la viabilité économique de l'exploitation, notamment en élevage bovin.

De manière générale, il est nécessaire d'éviter des emprises provoquant de graves déséquilibres de l'exploitation, notamment quand les exploitations sont de taille limitée ou touchées par plusieurs projets.

→ ***Les parcelles dont l'enjeu est lié à la production de l'exploitation***

Elles sont liées à la présence d'une production sur l'exploitation. Il s'agit notamment :

- des parcelles utilisées lors de contrats de cultures. L'accréditation du contrat est basée sur la taille, la forme et l'accessibilité à la parcelle.
- des parcelles cultivées en agriculture biologique, un temps de conversion de plusieurs années étant nécessaire pour passer d'une parcelle en agriculture conventionnelle à une parcelle en agriculture biologique

Les équipements spécifiques : forages, points d'eau, drainage et réseau d'irrigation

Les forages et les points d'eau sont utilisés en élevage pour l'abreuvement des bovins.

Le drainage et l'irrigation entraînent des investissements lourds et onéreux pour l'agriculteur : installation de drains, équipements spécifiques à amortir sur une longue période.

Conclusion

L'artificialisation de ces parcelles peut être préjudiciable à l'activité de l'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un examen particulier en cas d'emprise afin d'éviter certains problèmes et de limiter les impacts sur les exploitations.

CONCLUSION

Sur le territoire du Pays de Lumbres, 244 exploitations ont été recensées et 188 exploitations ont été enquêtées, soit un taux de participation de 77%. On compte en moyenne 7 exploitations par commune.

Le secteur agricole évolue constamment. Les exploitations subissent la crise actuelle et ont besoin d'être soutenues pour pouvoir continuer à exister. **Suite aux résultats des enquêtes menées, plusieurs enjeux et besoins ont été identifiés.**

Les exploitations sont majoritairement des exploitations de type polyculture-élevage avec une prédominance de l'élevage bovin (lait et viande). Les exploitations sous forme sociétaire ont tendance à se développer. Cependant, les exploitations en bovin lait sont exigeantes en temps de travail et insuffisamment rémunérées.

Par ailleurs, seul 42% des exploitants de plus de 55 ans concernés par la question de la succession connaissent leur successeur.

C'est pourquoi **il est important de permettre l'évolution des exploitations et de préserver et améliorer le foncier agricole** afin d'encourager les agriculteurs ayant un esprit d'entreprise.

La SAU moyenne est de 83ha répartie sur 5 communes. 46ha sont situés sur la commune du siège. 77% de la SAU est en ferme. La taille moyenne d'un îlot est faible : 2,78ha.

Par ailleurs, le boisement des parcelles se développe, entraînant un fractionnement du parcellaire.

La réalisation d'aménagements fonciers couplée à la mise en place d'une réglementation de boisements permettrait d'améliorer la structuration du parcellaire et aurait pour effet d'améliorer les conditions de travail (diminution des temps de parcours) et de diminuer les charges (usure du matériel, quantités de fioul).

6 exploitations sur 10 ont l'ensemble de leurs bâtiments regroupés sur le siège. 94% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments. **Les parcelles attenantes constituent un enjeu essentiel pour le fonctionnement et le développement des exploitations.** Il est donc important de les protéger en appliquant le principe de réciprocité en élevage et en privilégiant le zonage A.

Les activités de diversification sont peu développées sur le territoire. Loin des grands

bassins de consommation, les exploitants ne disposent pas du temps nécessaire pour faire vivre une activité de diversification. Les femmes travaillent généralement à l'extérieur et ne peuvent donc assurer cette fonction.

Pour développer les activités de diversification, il est nécessaire de **soutenir les agriculteurs dans leur démarche et d'autoriser le changement de destination des bâtiments situés en zone A.**

L'eau est un enjeu fort sur le territoire. Par ailleurs, le Pays de Lumbres est situé dans le PNR Caps et Marais d'Opale. De nombreux zonages environnementaux sont présents, ce qui entraîne des pressions sur les agriculteurs.

L'agriculture joue un rôle important dans le paysage et la protection de l'environnement. Les exploitants souscrivent des MAE et utilisent des pratiques raisonnées.

C'est pourquoi il est important **de reconnaître les services rendus par l'agriculture et de valoriser les contributions existantes.**

Enfin, plusieurs difficultés sont rencontrées par les agriculteurs : problèmes de circulation, dégradations, incivilités, dégâts de gibier...

Il est nécessaire de **sensibiliser les riverains et d'associer la profession agricole lors des discussions.**

GLOSSAIRE, SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AB Agriculture Biologique

CIVAM Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

Chef d'exploitation

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

CUMA Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole.

C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EARL Entreprise A Responsabilité Limitée

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunal

ETA Entreprise de Travaux Agricoles

ETP Équivalent Temps Plein

FNAB Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

GABNOR Groupement des producteurs bio du Nord-Pas-de-Calais

GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GMS Grandes et Moyennes Surfaces

GRECAT Groupe de Recherches et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires

IAA Industrie Agro Alimentaire

ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IGP Indication Géographique Protégée

INRA Institut National de la Recherche Agronomique

MAE Mesure Agro-Environnementale

MBS Marge Brute Standard

MSA Mutualité Sociale Agricole

OTEX Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale

PAC Politique Agricole Commune

PLUI Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR Parc Naturel Régional

PP	Prairie permanente
RGA	Recensement Général de l'Agriculture <i>Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.</i>
RSD	Régime Sanitaire Départemental
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile <i>Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.</i>
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIE	Surface d'Intérêt Écologique
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
STH	Surface Toujours en Herbe
TL	Terre Labourable
UTA	Unité de Travail Annuel
VA	Vaches allaitantes <i>Élevées pour la production de viande.</i>
VL	Vaches laitières <i>Élevées pour la production de lait.</i>
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres

Diagnostic agricole – SCOT Lys Audomarois						QUESTIONNAIRE		
Commune de :			EPCI :					
Date :			Réalisé par :					
EXPLOITATION ET COORDONNEES								
LEGENDE	N°		N° RPG :					
RAISON SOCIALE								
N° SIREN/SIRET								
ADRESSE DU SIEGE								
NOM/PRENOM DE LA PERSONNE ENQUETEE	☐ Fixe : ☐ Portable : ☐ Mail :							
STATUT	☐ Individuel ☐ Sociétaire ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ SCL							
DIMENSION HUMAINE								
CHEF D'EXPLOITATION (C.E.)	CE	NOM Prénom	AGE	F	H	Pluriactif		Année installation
						Activité Principale	Activité Secondaire	
	1			☐	☐	☐	☐	
	2			☐	☐	☐	☐	
	3			☐	☐	☐	☐	
FORMATION	CE	< BAC				BAC et BAC + 2		> BAC + 2
	1	☐				☐		☐
	2	☐				☐		☐
	3	☐				☐		☐
	4	☐				☐		☐
SUCCESSEUR	NOM/PRENOM :				Cadre familial : ☐ oui ☐ non			
	AGE :				Echéance : ☐ - 3 ans ☐ + 3 ans			
EMPLOI	Type		Permanents		Saisonniers		Autres	
	Main d'Oeuvre salariée							
	Activité	polyvalente	☐		☐		☐	
		spécialisée	☐		☐		☐	
M.O. familiale non rémunérée Nbre :								
DIMENSION FONCIERE								
SAU	SAU totale (ha) :				Nbre de communes :			
	SAU sur la commune du siège (ha) :							
	Parcelles/Bâtiments	- de 1 ha	de 1 à 3 ha			+ de 3 ha et - de 10 ha	+ de 10 ha	
	attenantes	☐	☐			☐	☐	
	les plus proches	☐	☐			☐	☐	
BATI DE L'EXPLOITATION	Propriétaire : total ☐ partiel ☐ Locataire ☐ Indivision familiale ☐							
	Bâtiments agricoles :	2015			Projet			
			siège	hors du siège	siège	hors du siège		
	Localisation	Existants : ensemble	☐	☐	☐	☐		
		élevage	☐	☐	☐	☐		
	stockage	☐	☐	☐	☐			
Des bâtiments ayant un caractère architectural susceptibles de changer de destination en zone agricole (A) ? ☐ oui ☐ non								

LE FONCIER NON BATI	Faire valoir	Propriétaire		Locataire		Occupation Précaire		
	Surface (ha)							
	Nbre de propriétaires :							
	Hydraulique	Oui	Non	% SAU	Communes concernées			
	drainage	☐	☐					
	irrigation	☐	☐					
	forage	☐	☐					
	Problème d'érosion	☐	☐					
Mesures agri environnementales (M.A.E...)		☐	☐					
DIMENSION ECONOMIQUE								
ORIENTATION TECHNICO- ECONO.	☐ polyculture ☐ maraîchage ☐ horticulture ☐ polyculture-élevage ☐ élevage ☐ cultures spécialisées							
METHODE DE PRODUCTION	☐ conventionnelle ☐ raisonnée ☐ pratiques raisonnées ☐ Agriculture biologique ☐ partiellement ☐ en totalité ☐ en projet							
PRODUCTIONS VEGETALES	Cultures	Surface	Dvlpt	Arrêt	Cultures	Surface	Dvlpt	Arrêt
	Céréales		☐	☐	Fruits rouges		☐	☐
	Colza		☐	☐	Arboriculture		☐	☐
	Bett sucr.		☐	☐	Prairies temp.		☐	☐
	Pommes de terre		☐	☐	Prairies perm.		☐	☐
	Légumes plein champ		☐	☐	Cultures fourragères		☐	☐
	Maraîchage		☐	☐	Jachère/gel		☐	☐
	Autres		☐	☐				
	Surfaces en contrats de culture :ha							
PRODUCTIONS ANIMALES	Production	Nbre	Dvlpt	Arrêt	Production	Nbre	Dvlpt	Arrêt
	V. laitières		☐	☐	Chevaux		☐	☐
	V. allaitantes		☐	☐	Ovins		☐	☐
	Taurillons		☐	☐	Lapins		☐	☐
	Total bovins		☐	☐	Caprins		☐	☐
	Porcs		☐	☐	Volailles		☐	☐
	Elevage - Régime sanitaire : ICPE ☐ RSD ☐							
DIVERSIFICATION	Circuits courts	Type	En 2015	Adhésion à un réseau	Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Vente à la ferme	☐	☐	☐	☐	☐	
		Marché	☐	☐	☐	☐	☐	
		PVC	☐	☐	☐	☐	☐	
		Restauration collective	☐	☐	☐	☐	☐	
		Internet	☐	☐	☐	☐	☐	
	Accueil	Type	En 2015	Adhésion à un réseau	Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Hébergement	☐	☐	☐	☐	☐	
		Ferme pédagogique	☐	☐	☐	☐	☐	
		Visite de ferme	☐	☐	☐	☐	☐	
		Pension de chevaux	☐	☐	☐	☐	☐	

	Energies nouvelles	Type		En 2015	Projet			
					Dvlpt	Création	Arrêt	
		Méthanisation		☐	☐	☐	☐	☐
		Photovoltaïque		☐	☐	☐	☐	☐
		Bois énergie		☐	☐	☐	☐	☐
		Eolien		☐	☐	☐	☐	☐
	Autres		☐	☐	☐	☐	☐	
PRESSIONS et DIFFICULTES RENCONTREES								
PRESSIONS SUR L'EXPLOITATION	Type			Communes concernées				
	Foncière		☐					
	Boisement		☐					
	Zonages environnementaux		☐					
	Autres		☐					
DIFFICULTES RENCONTREES	Type de problèmes			2015	Grands axes routiers : Routes Nationales, Départementales, autres			
	Circulation agricole	du Matériel	traversée	☐				
			Itinéraire	☐				
			Autres	☐				
		des Animaux	Traversée	☐				
			Itinéraire	☐				
			autre	☐				
	Récoltes / Livraisons			☐				
	Type	2015	Communes concernées					
	Dégâts de gibier	☐						
	Incivilités	☐						
	Conflits de voisinage	☐						
	Autre	☐						
	OBSERVATIONS :							

ANNEXE 2 : Liste des zonages environnementaux présents sur le Pays de Lumbres

NATURA 2000 : ZCS	
FR3100485	Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et de Pays de Licques et forêt de Guînes
FR3100487	Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
FR3100488	Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres
FR3100498	Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques
RÉSERVES NATURELLES NATIONALES	
FR3600167	Grotte et pelouse Acquin-Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa
RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES	
FR93000090	Anciennes carrières de Cléty
ZNIEFF DE TYPE 1	
310007256	La Montagne de Lumbres
310007257	Pelouses crayeuses de Wavrans et Elnes
310007258	Coteaux d'Acquin-Westbécourt, du val de Lumbres et au nord de Setques
310007259	La forêt domaniale de Tournehem et ses lisières
310007260	Le mont de Bonningues
310007261	Les bois Court-Haut, bois Roblin, Bois Fort-Taille, bois du Locquin, Bois de la Longue Rue et leurs lisières
310007272	Haute vallée de la Hem entre Audenfort et Nordausques
310013267	La vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes
310013273	Complexe de vallées sèches et de bois autour de Bouvelinghem
310013283	Bois Bertoulin, bois d'Enfer et bosquets au sur de Dohem
310013676	Coteaux de Setques
310013680	Mont Gasart
310013682	Les Monts d'Audrehem
310013718	Bois et landes de Wisques
310013719	La couronne boisée au Nord de Licques
310014125	La Haute Aa et ses végétations alluviales entre Rémilly-wirquin et Wicquinghem
310030033	Bois d'Esquerdes et vallée Pruvost
310030034	Vallée du Bléquin de Nielles à Affringues
310030035	Réserve biologique de l'Aa
ZNIEFF DE TYPE 2	
310007270	La Haute vallée de la Lys et ses versants en amont de Thérouanne
310007271	La haute vallée de l'Aa et ses versants en amont de Rémilly-Wirquin
310013266	La moyenne vallée de l'Aa et ses versants entre Rémilly-Wirquin et Wizernes
310013272	La vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au ruisseau d'Acquin
310013274	La Boutonnière de Pays de Licques
310013353	Le complexe écologique du marais Audomarois et de ses versants
310013721	La cuesta du Boulonnais entre Neufchâtel-Hardelot et Colembert

Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.



L’AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Diagnostic agricole

Réalisé dans le cadre du PLUI

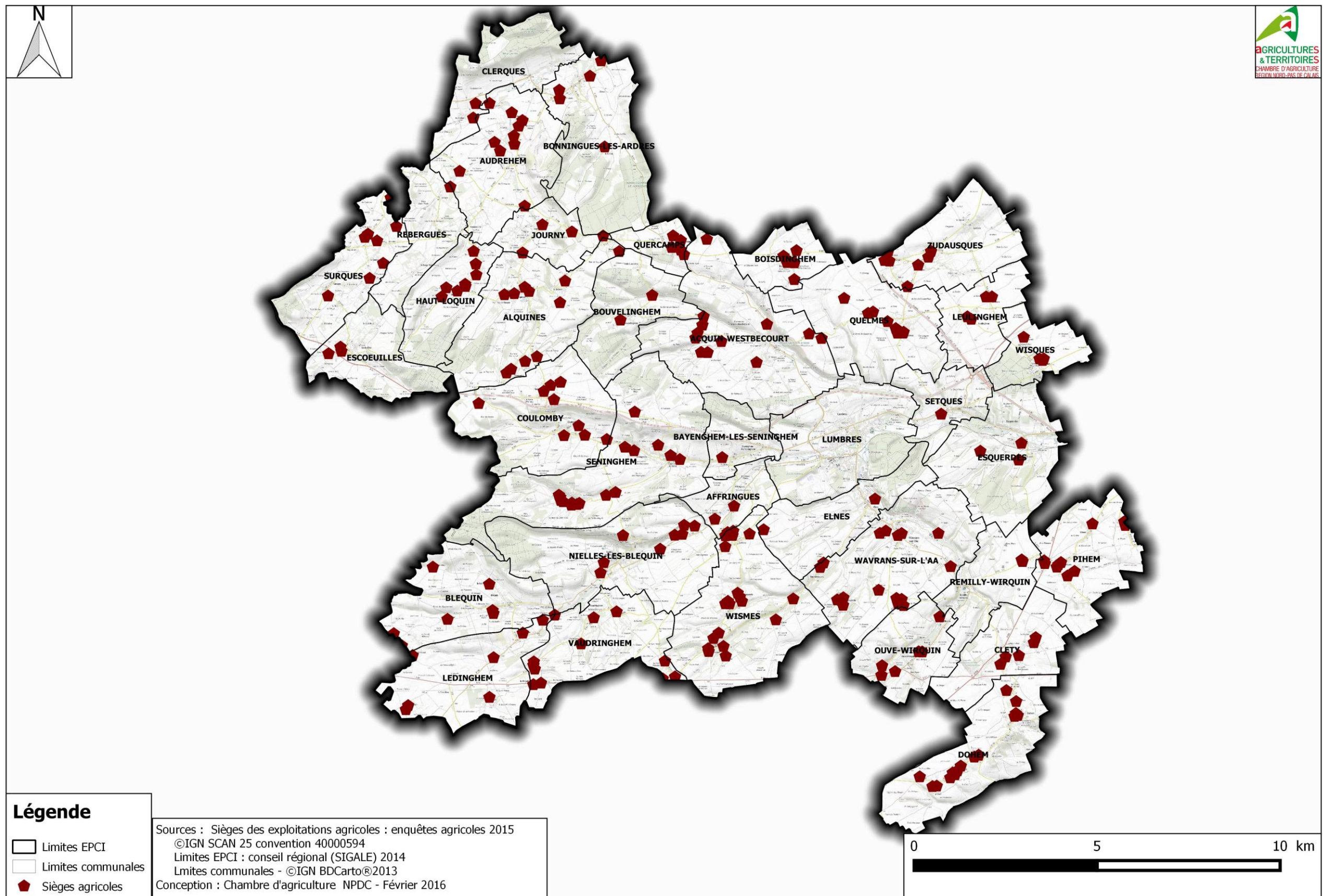
Atlas cartographique



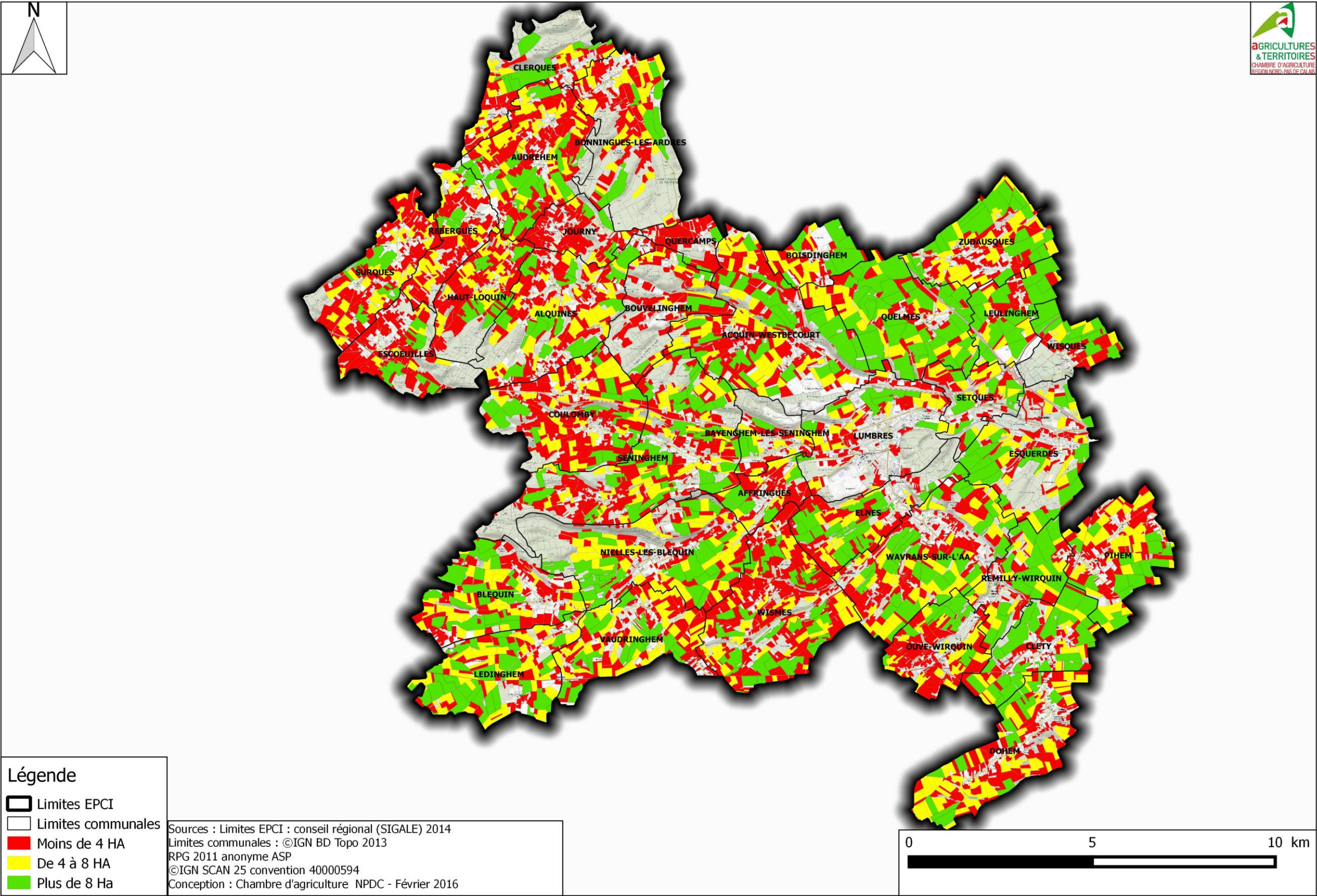
SOMMAIRE

Localisation des sièges des exploitations agricoles en activité.....	1
Structure du parcellaire	2
Occupation précaire	3
Utilisation du sol sur la CC de Pays de Lumbres	4
Localisation des sièges et des sites des exploitations selon leur régime sanitaire.....	5
Exploitations ayant une activité ou un projet d’activité de diversification	6
Localisation par les exploitants des bâtiments pouvant changer de destination.....	7
Zonages environnementaux sur la CC du Pays de Lumbres	8
Exploitations rencontrant des pressions liées à la protection des ressources en eau et des zones NATURA 2000.....	9
Pression foncière et boisement.....	10
Dégradations de gibiers, incivilités et conflits de voisinages.....	11

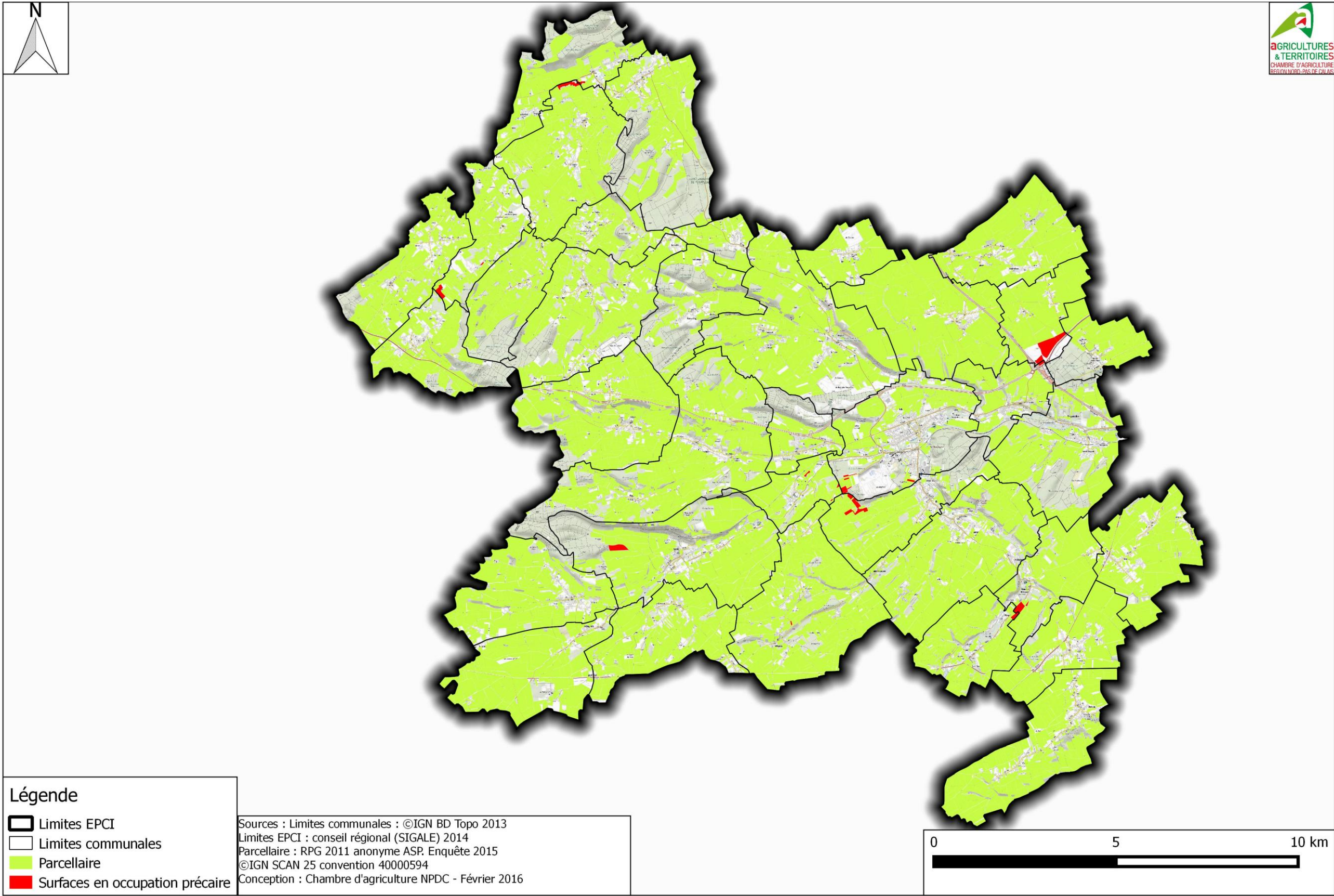
LOCALISATION DES SIEGES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ACTIVITE



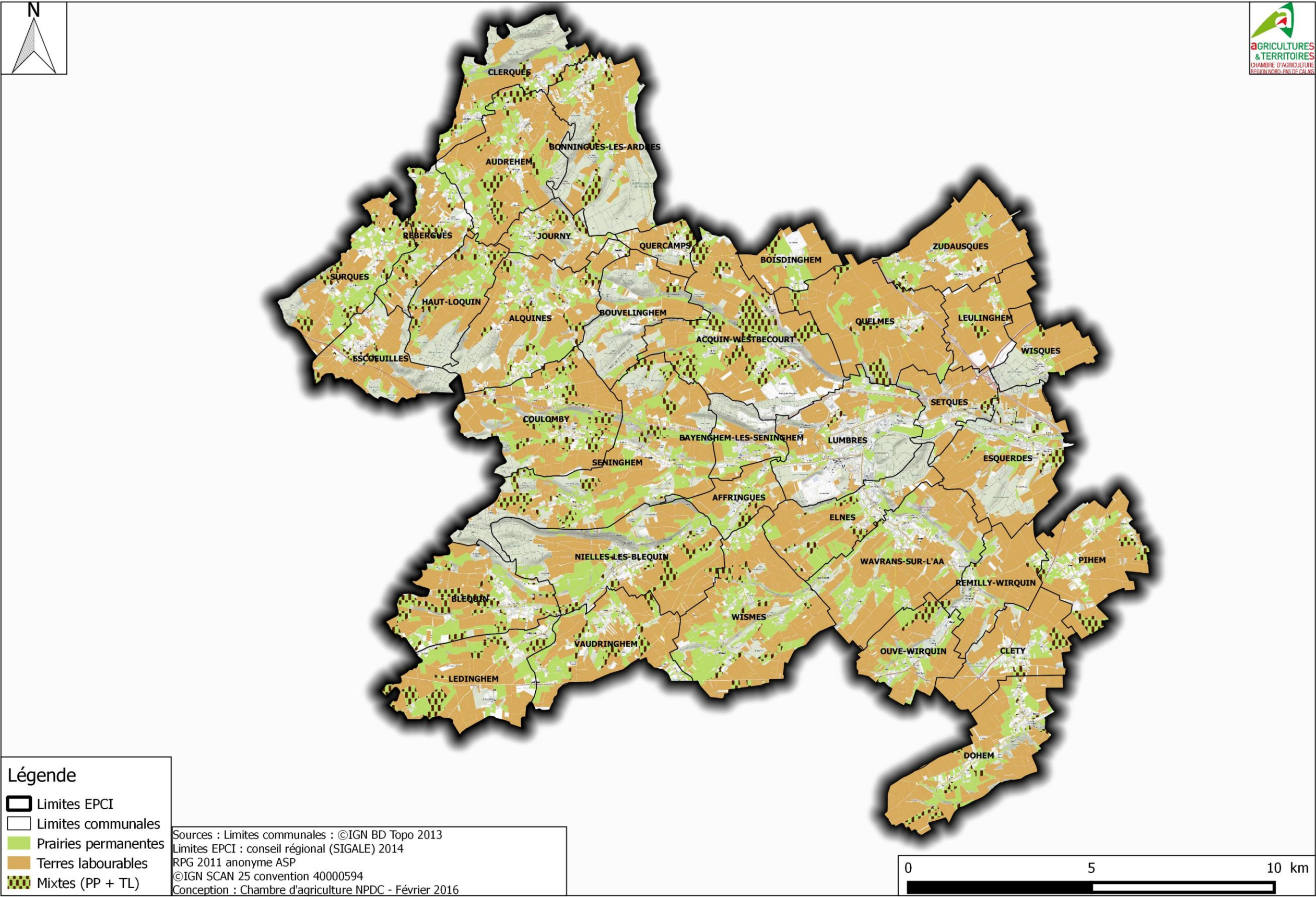
STRUCTURE DU PARCELLAIRE



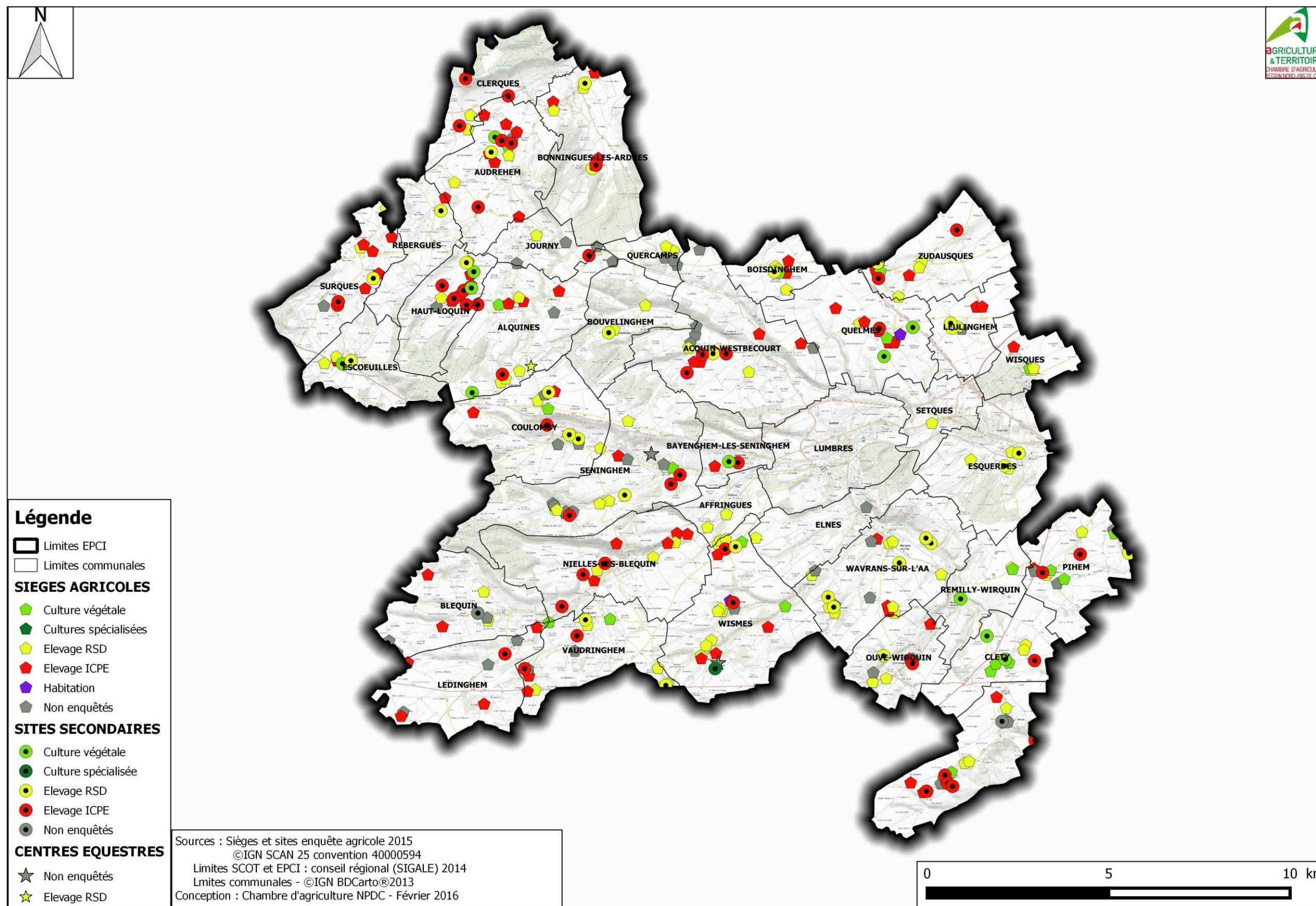
OCCUPATION PRECAIRE



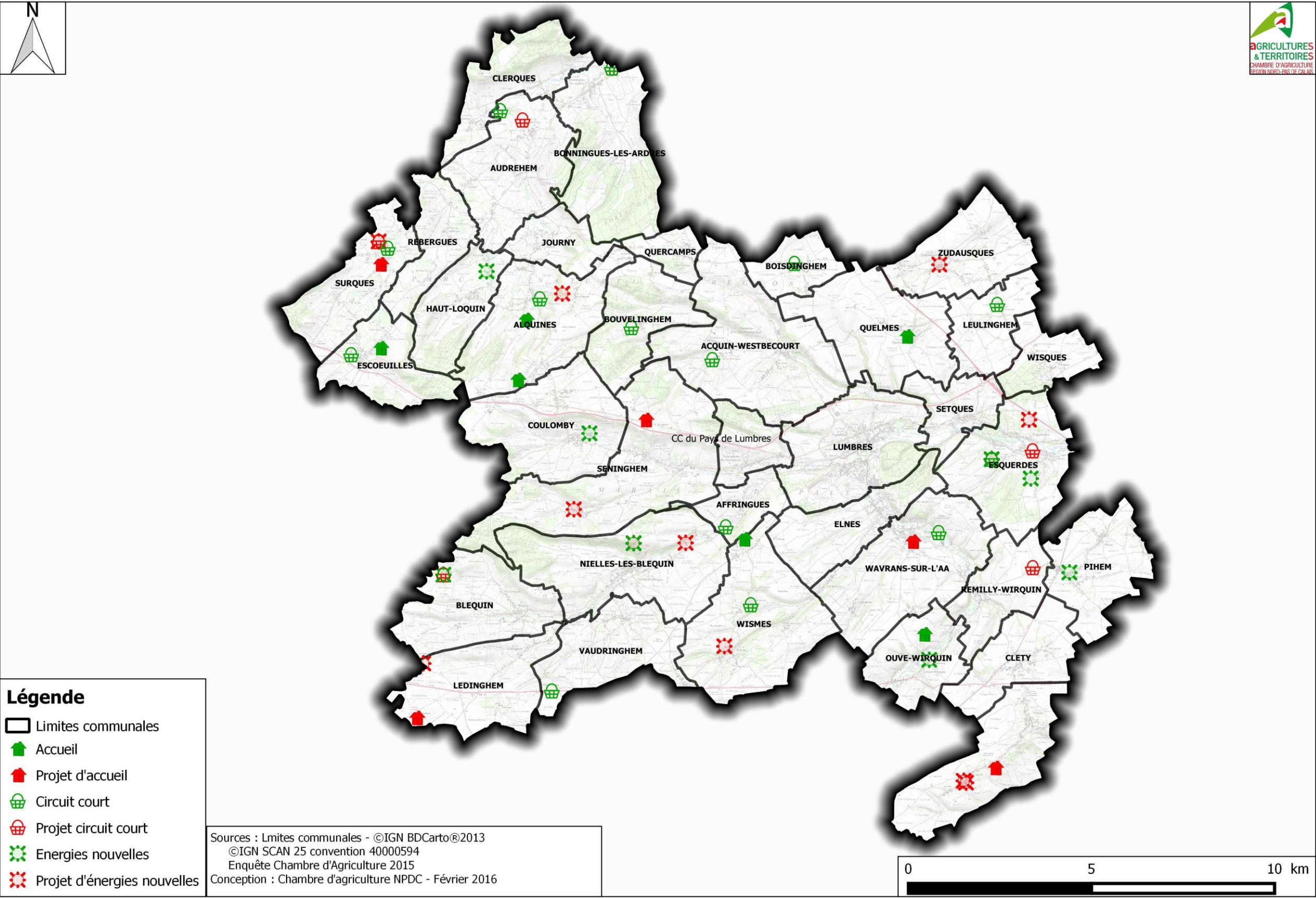
UTILISATION DU SOL SUR LA CC DU PAYS DE LUMBRES



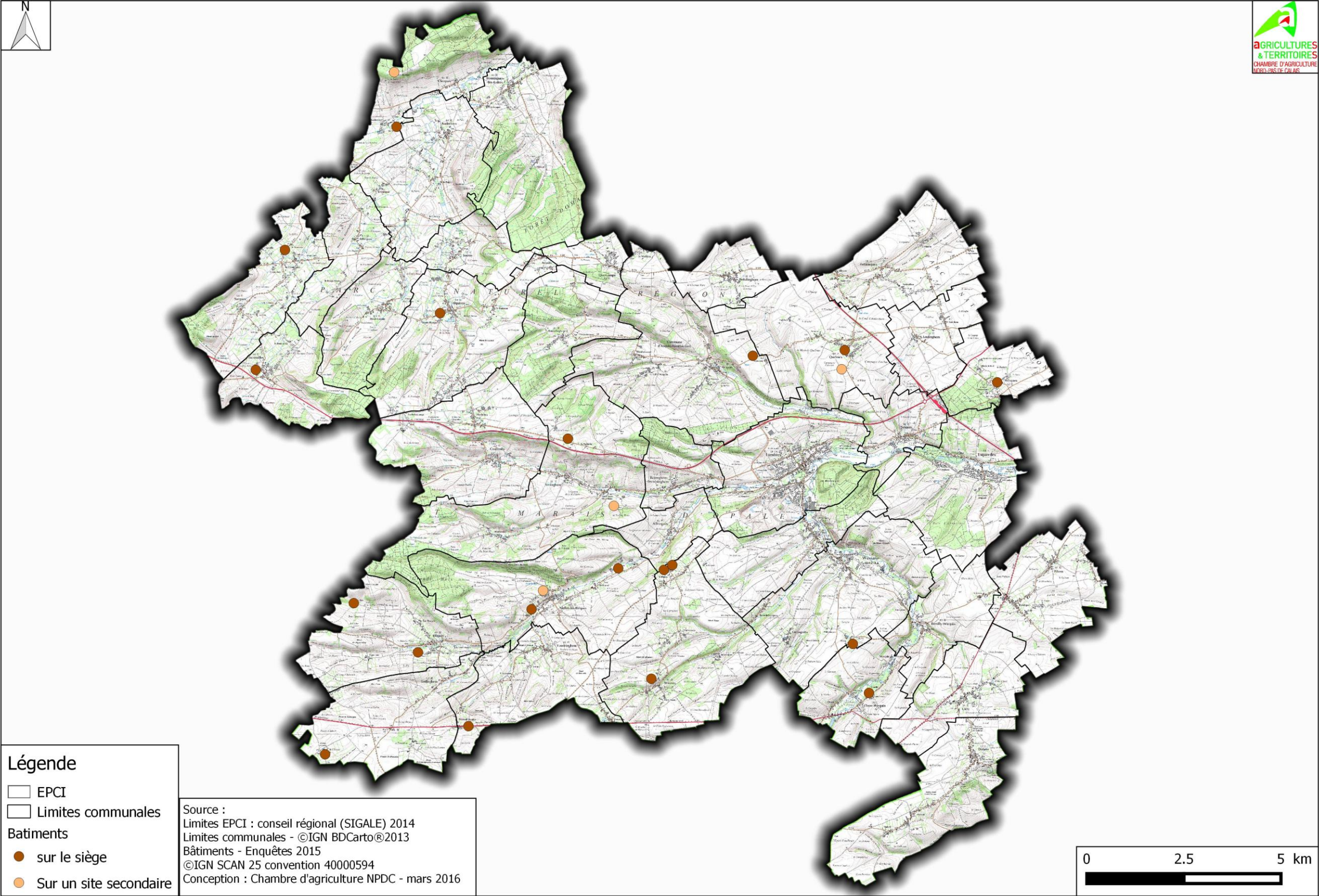
LOCALISATION DES SIEGES ET DES SITES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR REGIME SANITAIRE



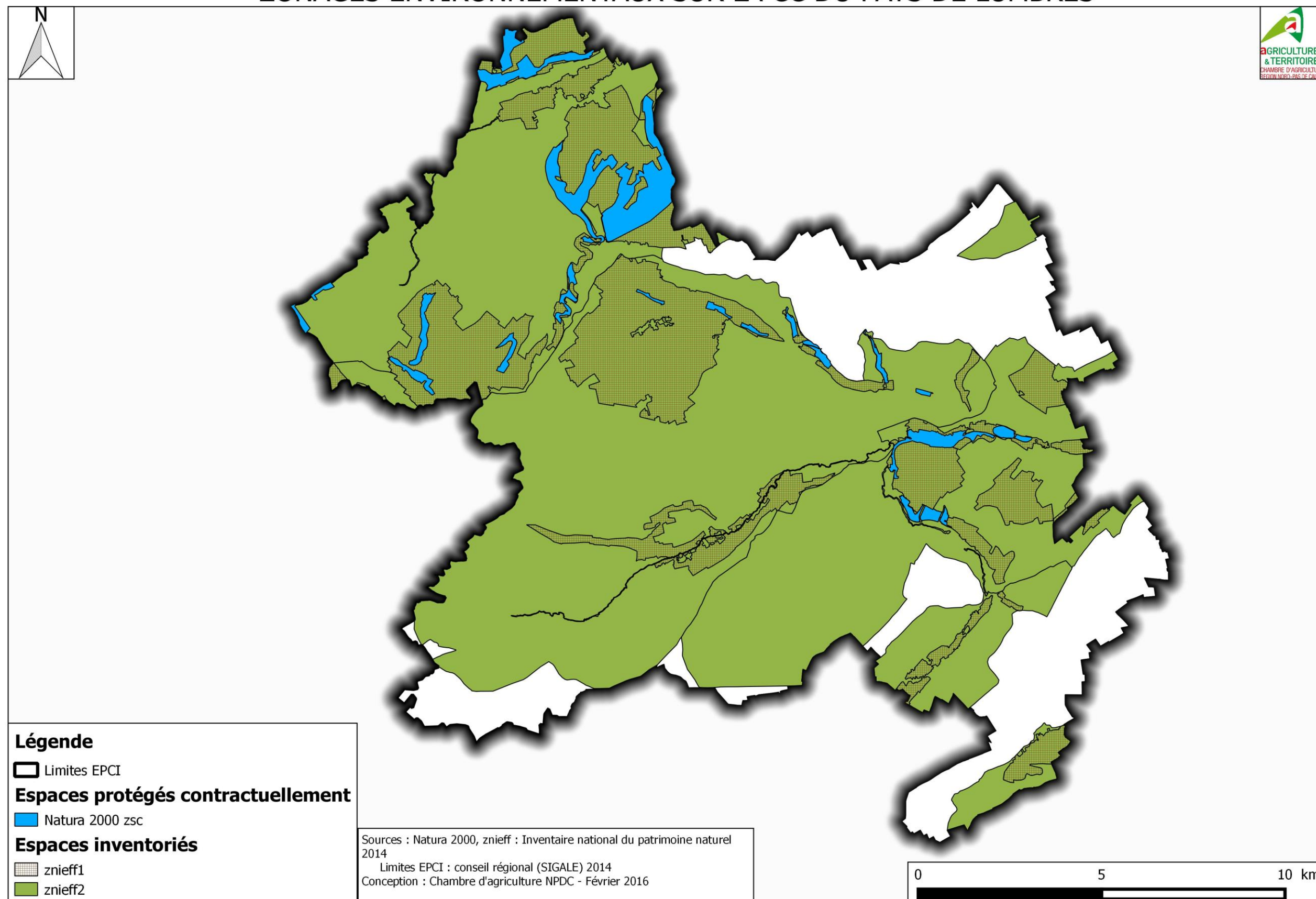
EXPLOITATIONS AYANT UNE ACTIVITE OU UN PROJET D'ACTIVITE DE DIVERSIFICATION



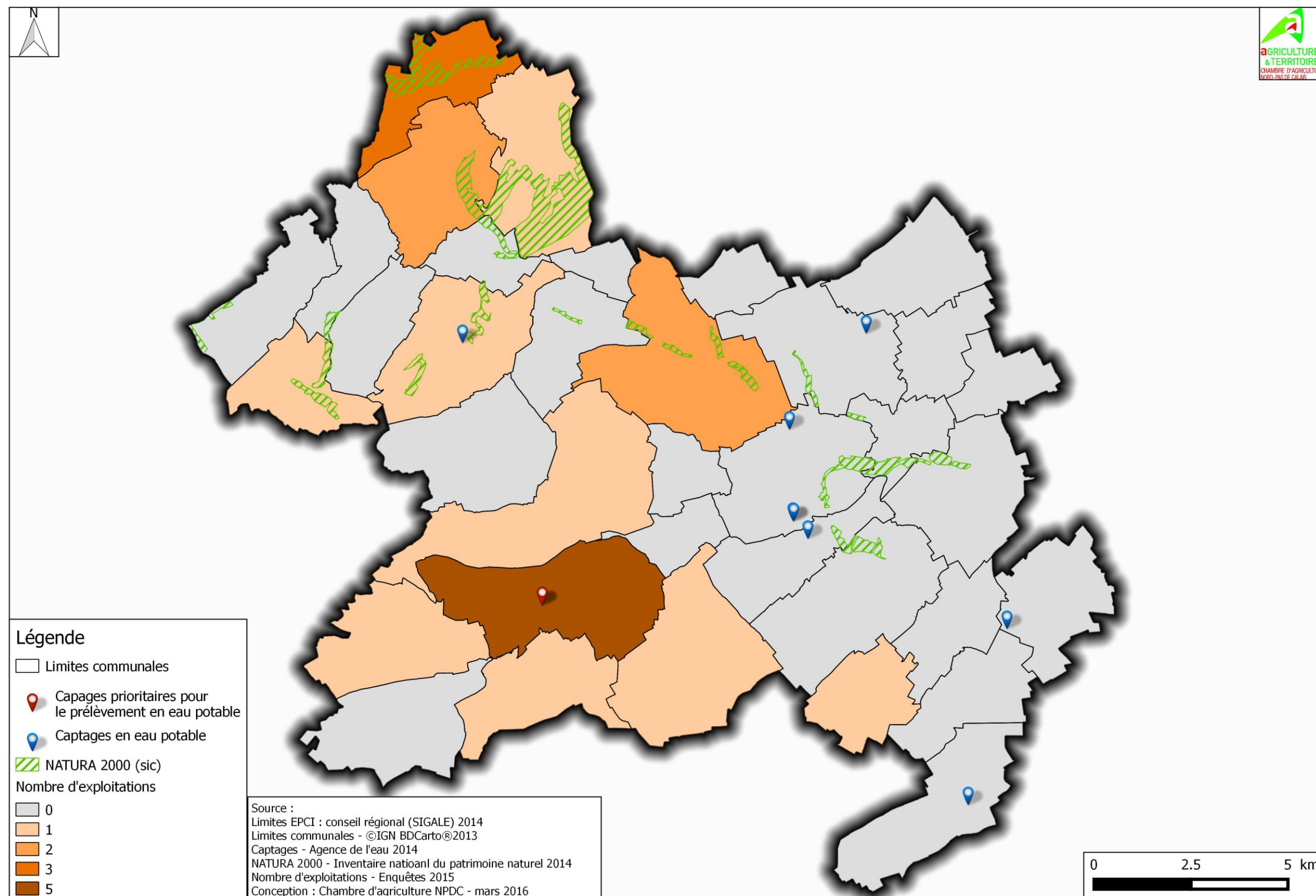
LOCALISATION PAR LES EXPLOITANTS DES BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION



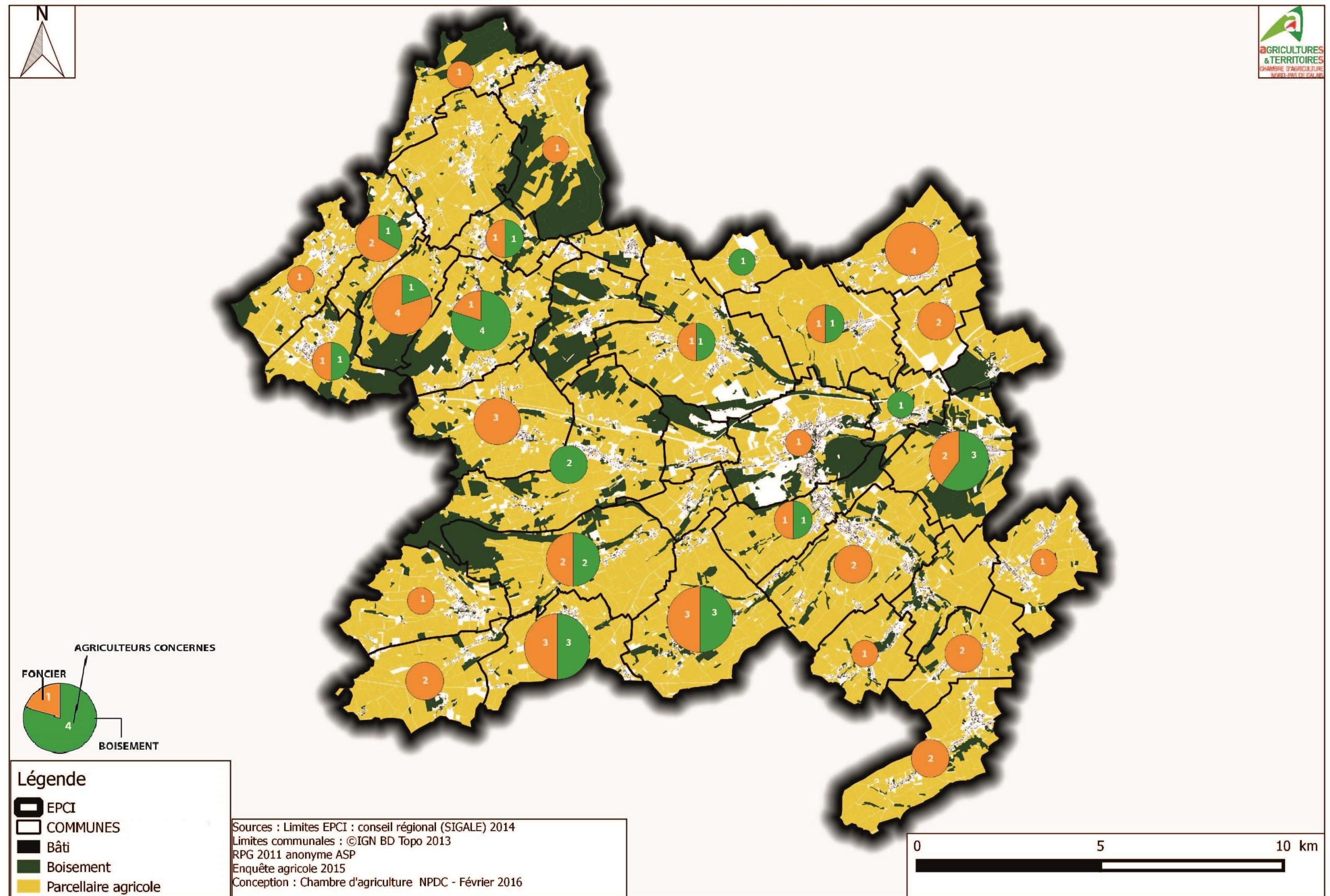
ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX SUR LA CC DU PAYS DE LUMBRES



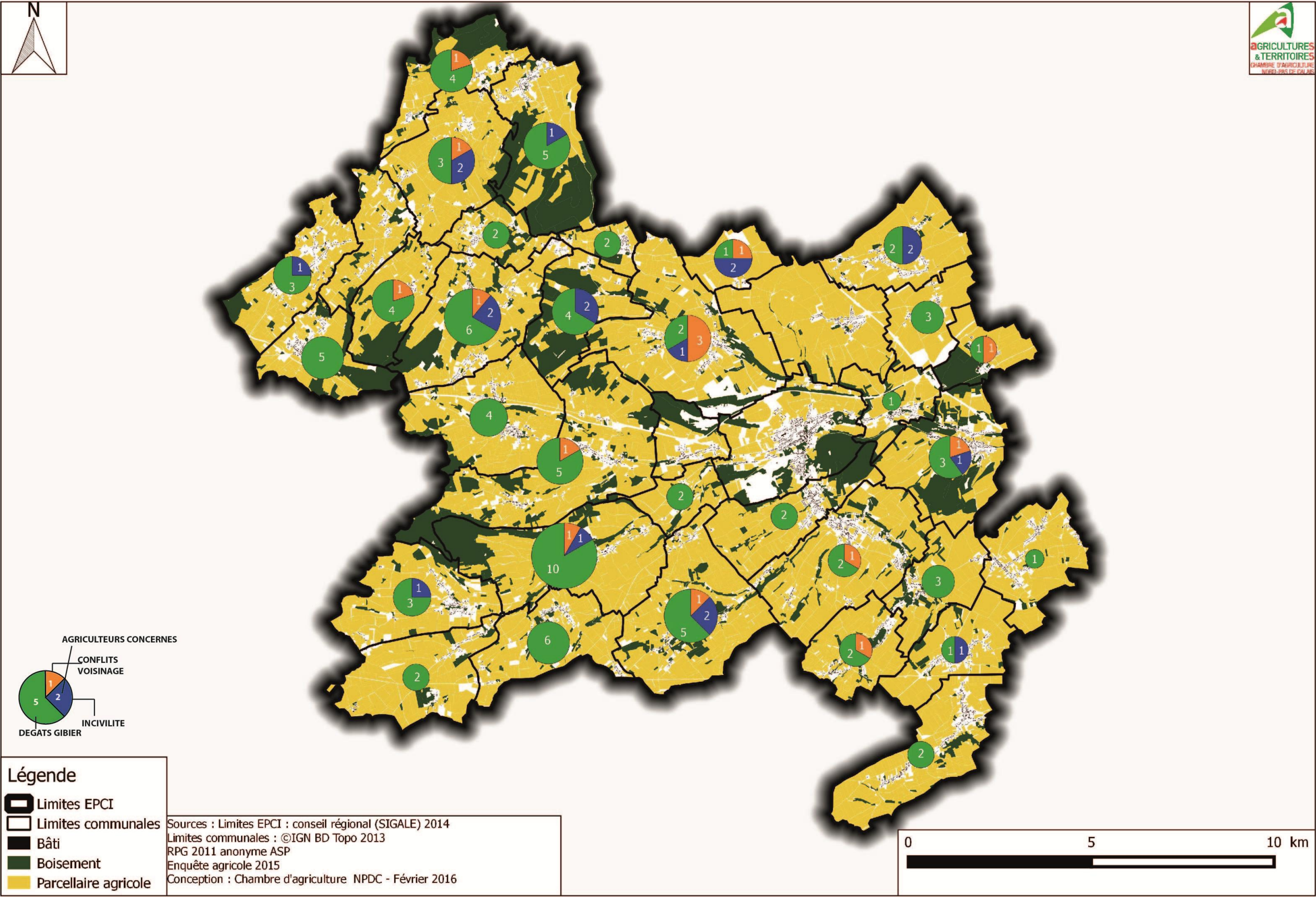
COMMUNES SUR LEQUELLES LES EXPLOITATIONS RENCONTRENT DES PRESSIONS LIÉES A LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET DES ZONES NATURA 2000



PRESSION FONCIERE ET BOISEMENT



DEGRADATIONS DE GIBIERS, INCIVILITES ET CONFLITS DE VOISINAGE



Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Diagnostic agricole

Réalisé dans le cadre du PLUI

Fiches communales



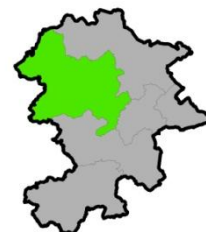
Juin 2016

SOMMAIRE

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES	1
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ACQUIN WESTBECOURT.....	2
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR AFFRINGUES, BAYENGHEM LES SENINGHEM ET LUMBRES	3
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ALQUINES ET JOURNY	4
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR AUDREHEM ET CLERQUES.....	5
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BLEQUIN.....	6
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BOISDINGHEM.....	7
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BONNINGUES LES ARDRES	8
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BOUVELINGHEM ET QUERCAMPS	9
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR CLETY	10
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR COULOMBY	11
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR DOHEM	12
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ELNES ET WAVRANS SUR L'AA.....	13
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ESCOEUILLES	14
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ESQUERDES ET SETQUES.....	15
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR HAUT LOQUIN	16
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR LEDINGHEM.....	17
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR LEULINGHEM	18
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR NIELLES LES BLEQUIN.....	19
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR OUVÉ WIRQUIN ET REMILLY WIRQUIN	20
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR PIHEM	21
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR QUELMES	22
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR REBERGUES ET SURQUES	23
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR SENINGHEM	24
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR VAUDRINGHEM	25
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR WISMES.....	26
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR WISQUES.....	27
FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ZUDAUSQUES	28

L'AGRICULTURE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Petite région agricole :	Haut Pays d'Artois, Boulonnais, Pays d'Aire, Collines guinoises (RGA 2010)
Surface cadastrale :	27242 ha (source : BDTopo)
Surface agricole communale :	18390 ha (RPG 2011) Soit 68% de la surface totale de la commune
Part en prairies permanentes :	22% (estimation RPG 2011 et enquêtes)
<i>RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique</i>	



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées :	244 dont 188 enquêtées
Statut juridique des exploitations :	103 exploitations individuelles 85 exploitations sociétaires Dont 38 GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés :	254 dont 51 femmes dont 36 pluriactifs
Moyenne d'âge : 46 ans	Moins de 40 ans : 70 De 40 à 55 ans : 132 Plus de 55 ans : 52
Nombre de salariés permanents :	50
Nombre de saisonniers et apprentis :	35
Main d'œuvre familiale non rémunérée :	73

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations :	83 Ha 77% en fermage 22% en propriété 1% en occupation précaire
---------------------------------	---

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations :	Polyculture : 20 exploitations Polyculture-élevage : 163 exploitations Élevage hors-sol : 4 exploitations Cultures spécialisées : 1 exploitation
Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune :	RSD : 87 exploitations ICPE : 80 exploitations
Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune :	cultures : 33 sites Élevage - RSD : 121 sites Élevage - ICPE : 114 sites Non enquêtée : 55 sites
Diversification des exploitations :	Commercialisation en circuits courts : 15 exploitations Activité d'accueil : 7 exploitations Production d'énergies nouvelles : 9 exploitations

RSD : Régime sanitaire départemental,

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ACQUIN WESTBECOURT

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1452 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **995 ha** (RPG 2011)
 Soit **69%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **17%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **12** dont **7** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **10** dont **3** femmes
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **41 ans**
 Moins de 40 ans : **5**
 De 40 à 55 ans : **5**
 Plus de 55 ans : **0**
 Nombre de salariés permanents : **1**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **4**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **113 Ha** **79%** en fermage
18% en propriété
3% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **7** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
 ICPE : **5** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **3** sites
 Élevage - ICPE : **8** sites
 Non enquêtée : **5** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR AFFRINGUES, BAYENGHEM LES SENINGHEM ET LUMBRES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
Surface cadastrale : **1636 ha** (source : BDTopo)
Surface agricole communale : **693 ha** (RPG 2011)
Soit **42%** de la surface totale de la commune
Part en prairies permanentes : **34%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage,**
Autres herbivores (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées
Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle
2 exploitations sociétaires
Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **2** femmes
dont **1** pluriactif
Moyenne d'âge : **38 ans**
Moins de 40 ans : **3**
De 40 à 55 ans : **2**
Plus de 55 ans : **0**
Nombre de salariés permanents : **0**
Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **115 Ha** **57%** en fermage
41% en propriété
3% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **3** exploitations
Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
ICPE : **1** exploitation
Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
Élevage - RSD : **2** sites
Élevage - ICPE : **3** sites
Non enquêtée : **0** site
Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
Activité d'accueil : **0** exploitation
Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ALQUINES ET JOURNY

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois, Boulonnais** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1398 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **851 ha** (RPG 2011)
 Soit **61%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **27%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **15** dont **9** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **10** dont **1** femme
 dont **5** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **52 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **6**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **4**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **1**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **59 Ha**
50% en fermage
50% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **7** exploitations
 Élevage hors-sol : **1** exploitation
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **5** exploitations
 ICPE : **3** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **2** sites
 Élevage - RSD : **5** sites
 Élevage - ICPE : **6** sites
 Non enquêtée : **6** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **2** exploitations
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR AUDREHEM ET CLERQUES

Petite région agricole : **Boulonnais, Collines Guinoises** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1575 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **1051 ha** (RPG 2011)
 Soit **67%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **27%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
 RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **14** dont **12** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **7** exploitations individuelles
5 exploitations sociétaires
 Dont **3** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **16** dont **4** femmes
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **47 ans**
 Moins de 40 ans : **4**
 De 40 à 55 ans : **7**
 Plus de 55 ans : **5**
 Nombre de salariés permanents : **2**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **1**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **84 Ha**
84% en fermage
16% en propriété
1% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **12** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **9** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **2** sites
 Élevage - RSD : **5** sites
 Élevage - ICPE : **13** sites
 Non enquêtée : **1** site
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BLEQUIN

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **870 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **652 ha** (RPG 2011)
 Soit **75%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **24%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins lait** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **4** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles
1 exploitation sociétaire
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **1** femme
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **41 ans**
 Moins de 40 ans : **2**
 De 40 à 55 ans : **3**
 Plus de 55 ans : **0**
 Nombre de salariés permanents : **2**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **85 Ha**
94% en fermage
6% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **4** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **2** sites
 Élevage - ICPE : **2** sites
 Non enquêtée : **3** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BOISDINGHEM

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **317 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **242 ha** (RPG 2011)
 Soit **76%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **22%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **6** dont **6** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
2 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **7** dont **3** femmes
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **49 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **3**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **3**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **9**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **79 Ha**
81% en fermage
19% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **4** sites
 Élevage - ICPE : **2** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BONNINGUES LES ARDRES

Petite région agricole : **Boulonnais** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1073 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **479 ha** (RPG 2011)
 Soit **45%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **18%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **5** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle
4 exploitations sociétaires
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **9** dont **4** femmes
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **41 ans**
 Moins de 40 ans : **6**
 De 40 à 55 ans : **1**
 Plus de 55 ans : **2**
 Nombre de salariés permanents : **2**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **80 Ha**
76% en fermage
21% en propriété
3% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
 ICPE : **3** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **4** sites
 Élevage - ICPE : **4** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR BOUVELINGHEM ET QUERCAMPS

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **842 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **401 ha** (RPG 2011)
 Soit **48%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **20%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage,**
Autres herbivores (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **7** dont **4** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
0 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **2** femmes
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **54 ans**
 Moins de 40 ans : **0**
 De 40 à 55 ans : **3**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **1**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **40 Ha**
52% en fermage
48% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **4** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **4** exploitations
 ICPE : **0** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **5** sites
 Élevage - ICPE : **0** sites
 Non enquêtée : **3** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR CLETY

Petite région agricole : **Pays d'Aire** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **621 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **483 ha** (RPG 2011)
 Soit **78%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **10%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Granivores mixtes** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **5** dont **5** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
1 exploitation sociétaire
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **0** femmes
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **49 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **2**
 Plus de 55 ans : **2**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **83 Ha**
69% en fermage
29% en propriété
2% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **2** exploitations
 Polyculture-élevage : **3** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
 ICPE : **1** exploitation
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **5** sites
 Élevage - RSD : **2** sites
 Élevage - ICPE : **1** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR COULOMBY

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1028 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **749 ha** (RPG 2011)
 Soit **73%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **20%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **9** dont **6** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
2 exploitations sociétaires
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **7** dont **1** femme
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **50 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **4**
 Plus de 55 ans : **2**
 Nombre de salariés permanents : **2**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **1**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **75 Ha**
85% en fermage
15% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **6** sites
 Élevage - ICPE : **3** sites
 Non enquêtée : **3** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR DOHEM

Petite région agricole : **Pays d'Aire** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **923 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **726 ha** (RPG 2011)
 Soit **79%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **20%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **15** dont **11** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **7** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
 Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **15** dont **4** femmes
 dont **3** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **47 ans**
 Moins de 40 ans : **3**
 De 40 à 55 ans : **9**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **2**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **2**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **57 Ha**
73% en fermage
27% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **2** exploitations
 Polyculture-élevage : **9** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **5** exploitations
 ICPE : **4** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **2** sites
 Élevage - RSD : **5** sites
 Élevage - ICPE : **9** sites
 Non enquêtée : **5** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ELNES ET WAVRANS SUR L'AA

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1818 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **1303 ha** (RPG 2011)
 Soit **72%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **28%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage,**
Bovins mixte (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **20** dont **14** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **8** exploitations individuelles
6 exploitations sociétaires
 Dont **3** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **16** dont **2** femmes
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **40 ans**
 Moins de 40 ans : **8**
 De 40 à 55 ans : **8**
 Plus de 55 ans : **0**
 Nombre de salariés permanents : **4**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **3**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **7**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **83 Ha**
80% en fermage
19% en propriété
2% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **14** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **11** exploitations
 ICPE : **3** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **16** sites
 Élevage - ICPE : **3** sites
 Non enquêtée : **5** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **2** exploitations
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ESCOEUILLES

Petite région agricole : **Boulonnais** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **592 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **323 ha** (RPG 2011)
 Soit **55%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **16%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **3** dont **3** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles
1 exploitation sociétaire
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **0** femme
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **46 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **2**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **7**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **61 Ha**
37% en fermage
63% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **2** exploitations
 Élevage hors-sol : **1** exploitation
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **1** exploitation
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **3** sites
 Élevage - ICPE : **1** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **1** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ESQUERDES ET SETQUES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1333 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **995 ha** (RPG 2011)
 Soit **55%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **13%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Céréales et oléoprotéagineux, Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **4** dont **4** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles
2 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **0** femme
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **42 ans**
 Moins de 40 ans : **2**
 De 40 à 55 ans : **1**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **135 Ha** **97%** en fermage
2% en propriété
2% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **4** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **4** exploitations
 ICPE : **0** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **6** sites
 Élevage - ICPE : **0** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **2** exploitations

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR HAUT LOQUIN

Petite région agricole : **Boulonnais** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **547 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **371 ha** (RPG 2011)
 Soit **68%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **27%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins lait** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **8** dont **7** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle
6 exploitations sociétaires
 Dont **3** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **12** dont **3** femmes
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **43 ans**
 Moins de 40 ans : **4**
 De 40 à 55 ans : **7**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **4**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **4**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **99 Ha**
95% en fermage
5% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **6** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **1** exploitation
 ICPE : **5** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **2** sites
 Élevage - RSD : **2** sites
 Élevage - ICPE : **9** sites
 Non enquêtée : **1** site
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR LEDINGHEM

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **875 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **716 ha** (RPG 2011)
 Soit **82%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **25%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins mixte** (RGA 2010)
 RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **7** dont **4** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **1** exploitation individuelle
3 exploitations sociétaires
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **7** dont **1** femme
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **45 ans**
 Moins de 40 ans : **0**
 De 40 à 55 ans : **7**
 Plus de 55 ans : **0**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **123 Ha**
98% en fermage
2% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : exploitations
 Polyculture-élevage : **4** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **0** exploitations
 ICPE : **4** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **0** sites
 Élevage - ICPE : **5** sites
 Non enquêtée : **3** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR LEULINGHEM

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **477 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **377 ha** (RPG 2011)
 Soit **79%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **7%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **4** dont **3** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **0** exploitations individuelles
3 exploitations sociétaires
 Dont **0** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **4** dont **1** femme
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **46 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **2**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **3**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **0**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **167 Ha** **33%** en fermage
65% en propriété
2% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **3** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **1** exploitation
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **3** sites
 Élevage - ICPE : **2** sites
 Non enquêtée : **1** site
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR NIELLES LES BLEQUIN

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1279 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **809 ha** (RPG 2011)
 Soit **63%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **28%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
 RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **8** dont **8** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles
6 exploitations sociétaires
 Dont **3** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **15** dont **5** femmes
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **42 ans**
 Moins de 40 ans : **7**
 De 40 à 55 ans : **5**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **1**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **1**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **100 Ha**
84% en fermage
15% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **8** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **5** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
 Élevage - RSD : **3** sites
 Élevage - ICPE : **8** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR OUVE WIRQUIN ET REMILLY WIRQUIN

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois, Pays d'Aire** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1073 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **826 ha** (RPG 2011)
 Soit **77%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **21%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins lait,**
Polyculture et polyélevage (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **8** dont **6** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
 Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **10** dont **1** femme
 dont **3** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **48 ans**
 Moins de 40 ans : **2**
 De 40 à 55 ans : **5**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **1**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **82 Ha** **68%** en fermage
30% en propriété
2% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **2** sites
 Élevage - RSD : **4** sites
 Élevage - ICPE : **3** sites
 Non enquêtée : **2** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **1** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR PIHEM

Petite région agricole : **Pays d'Aire** (RGA 2010)
Surface cadastrale : **720 ha** (source : BDTopo)
Surface agricole communale : **576 ha** (RPG 2011)
Soit **80%** de la surface totale de la commune
Part en prairies permanentes : **12%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **11** dont **7** enquêtées
Statut juridique des exploitations : **5** exploitations individuelles
2 exploitations sociétaires
Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **9** dont **3** femmes
dont **0** pluriactif

Moyenne d'âge : **52 ans**
Moins de 40 ans : **0**
De 40 à 55 ans : **5**
Plus de 55 ans : **4**

Nombre de salariés permanents : **0**
Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **76 Ha**
73% en fermage
20% en propriété
7% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **3** exploitations
Polyculture-élevage : **4** exploitations

Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
ICPE : **1** exploitation

Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **3** sites
Élevage - RSD : **4** sites
Élevage - ICPE : **3** sites
Non enquêtée : **3** sites

Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
Activité d'accueil : **0** exploitation
Production d'énergies nouvelles : **1** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR QUELMES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **994 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **879 ha** (RPG 2011)
 Soit **88%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **8%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **9** dont **9** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles
6 exploitations sociétaires
 Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **12** dont **0** femmes
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **49 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **10**
 Plus de 55 ans : **1**
 Nombre de salariés permanents : **4**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **4**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **109 Ha** **90%** en fermage
10% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **3** exploitations
 Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Élevage hors-sol : **1** exploitation
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **1** exploitation
 ICPE : **5** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **4** sites
 Élevage - RSD : **5** sites
 Élevage - ICPE : **1** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **1** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR REBERGUES ET SURQUES

Petite région agricole : **Boulonnais** (RGA 2010)
Surface cadastrale : **1177 ha** (source : BDTopo)
Surface agricole communale : **823 ha** (RPG 2011)
Soit **70%** de la surface totale de la commune
Part en prairies permanentes : **29%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage, Volailles** (RGA 2010)



RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **9** dont **8** enquêtées
Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
Dont **4** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **14** dont **2** femmes
dont **0** pluriactif

Moyenne d'âge : **45 ans**
Moins de 40 ans : **5**
De 40 à 55 ans : **5**
Plus de 55 ans : **4**

Nombre de salariés permanents : **2**
Nombre de saisonniers et apprentis : **3**
Main d'œuvre familiale non rémunérée : **0**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **89 Ha** **75%** en fermage
24% en propriété
1% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
Polyculture-élevage : **7** exploitations

Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
ICPE : **5** exploitations

Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **0** sites
Élevage - RSD : **4** sites
Élevage - ICPE : **7** sites
Non enquêtée : **1** site

Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
Activité d'accueil : **0** exploitation
Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR SENINGHEM

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1534 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **965 ha** (RPG 2011)
 Soit **63%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **29%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins lait** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **17** dont **8** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **4** exploitations individuelles
4 exploitations sociétaires
 Dont **3** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **12** dont **3** femmes
 dont **0** pluriactif
 Moyenne d'âge : **43 ans**
 Moins de 40 ans : **4**
 De 40 à 55 ans : **8**
 Plus de 55 ans : **0**
 Nombre de salariés permanents : **1**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **2**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **3**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **94 Ha**
79% en fermage
21% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **8** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **5** exploitations
 ICPE : **3** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **6** sites
 Élevage - ICPE : **4** sites
 Non enquêtée : **8** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR VAUDRINGHEM

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **769 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **597 ha** (RPG 2011)
 Soit **78%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **26%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Bovins lait** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **10** dont **8** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **6** exploitations individuelles
2 exploitations sociétaires
 Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **10** dont **3** femmes
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **48 ans**
 Moins de 40 ans : **2**
 De 40 à 55 ans : **5**
 Plus de 55 ans : **3**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **5**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **64 Ha**
72% en fermage
28% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **7** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **4** exploitations
 ICPE : **3** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **6** sites
 Élevage - ICPE : **5** sites
 Non enquêtée : **2** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR WISMES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **1217 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **950 ha** (RPG 2011)
 Soit **78%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **31%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **20** dont **18** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **15** exploitations individuelles
3 exploitations sociétaires
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **19** dont **3** femmes
 dont **6** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **51 ans**
 Moins de 40 ans : **3**
 De 40 à 55 ans : **11**
 Plus de 55 ans : **5**
 Nombre de salariés permanents : **4**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **0**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **13**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **50 Ha**
73% en fermage
26% en propriété
1% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations :
 Polyculture : **2** exploitations
 Polyculture-élevage : **14** exploitations
 Élevage hors-sol : **1** exploitation
 Cultures spécialisées : **1** exploitation
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **10** exploitations
 ICPE : **5** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune :
 cultures : **3** sites
 Élevage - RSD : **11** sites
 Élevage - ICPE : **7** sites
 Non enquêtée : **2** sites
 Diversification des exploitations :
 Commercialisation en circuits courts : **1** exploitation
 Activité d'accueil : **1** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR WISQUES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **377 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **232 ha** (RPG 2011)
 Soit **62%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **11%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
 RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **4** dont **4** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **3** exploitations individuelles
1 exploitation sociétaire
 Dont **1** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **5** dont **1** femme
 dont **1** pluriactif
 Moyenne d'âge : **46 ans**
 Moins de 40 ans : **2**
 De 40 à 55 ans : **1**
 Plus de 55 ans : **2**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **3**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **2**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **82 Ha**
83% en fermage
14% en propriété
3% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture : **1** exploitation
 Polyculture-élevage : **3** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **2** exploitations
 ICPE : **1** exploitation
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **2** sites
 Élevage - ICPE : **1** sites
 Non enquêtée : **0** sites
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

FICHE COMMUNALE : L'AGRICULTURE SUR ZUDAUSQUES

Petite région agricole : **Haut Pays d'Artois** (RGA 2010)
 Surface cadastrale : **725 ha** (source : BDTopo)
 Surface agricole communale : **591 ha** (RPG 2011)
 Soit **82%** de la surface totale de la commune
 Part en prairies permanentes : **15%** (estimation RPG 2011 et enquêtes)
 Orientation technico-économique de la commune : **Polyculture et polyélevage** (RGA 2010)
RGA : Recensement Général agricole, RPG : Registre Parcellaire graphique



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Ces données reprennent les résultats des exploitations enquêtées lors du diagnostic agricole réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Elles ne sont pas exhaustives et n'ont aucune valeur juridique.

Nombre d'exploitations recensées : **6** dont **5** enquêtées
 Statut juridique des exploitations : **2** exploitations individuelles
3 exploitations sociétaires
 Dont **2** GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

DIMENSION HUMAINE

Nombre de chefs d'exploitations et associés : **8** dont **1** femme
 dont **2** pluriactifs
 Moyenne d'âge : **50 ans**
 Moins de 40 ans : **1**
 De 40 à 55 ans : **5**
 Plus de 55 ans : **2**
 Nombre de salariés permanents : **0**
 Nombre de saisonniers et apprentis : **1**
 Main d'œuvre familiale non rémunérée : **1**

DIMENSION FONCIERE

SAU moyenne des exploitations : **100 Ha**
63% en fermage
37% en propriété
0% en occupation précaire

PRODUCTIONS ET DIVERSIFICATION

Typologie des exploitations : Polyculture-élevage : **5** exploitations
 Régime sanitaire des élevages dont le siège est sur la commune : RSD : **3** exploitations
 ICPE : **2** exploitations
 Nombre de sièges et sites secondaires sur la commune : cultures : **1** site
 Élevage - RSD : **3** sites
 Élevage - ICPE : **4** sites
 Non enquêtée : **1** site
 Diversification des exploitations : Commercialisation en circuits courts : **0** exploitation
 Activité d'accueil : **0** exploitation
 Production d'énergies nouvelles : **0** exploitation

RSD : Régime sanitaire départemental, ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

Ce document a été réalisé par le Service Études
de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

